

COLLECTION ELIZABETH PRYCE

L'ART DE VIVRE EN OCÉANIE

PARIS 10 OCTOBRE 2018

Sotheby's EST. 1744



COUVERTURE
LOT 48

DOS DE COUVERTURE
LOT 26





Elizabeth Pryce in Papua New Guinea in 2000. DR.

COLLECTION ELIZABETH PRYCE

L'ART DE VIVRE EN OCÉANIE

VENTE À PARIS
10 OCTOBRE 2018
VENTE PF1838
16 H

EXPOSITION
Vendredi 5 octobre
10 h - 18 h

Samedi 6 octobre
10 h - 18 h

Lundi 8 octobre
10 h - 18 h

Mardi 9 octobre
10 h - 18 h

76, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
+33 1 53 05 53 05
sothebys.com

Vente dirigée par Pierre Mothes
Agrément du Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères Publiques n° 2001-002 du 25 octobre 2001

Veuillez noter qu'à l'exception du lot 48 tous les lots de cette vente sont offerts sans prix de réserve.

Please note that except lot 48 all the lots of this sale will be sold without a reserve price.





Sotheby's France fête un double anniversaire cette année, célébrant l'ouverture de son premier bureau à Paris il y a **50 ans** et, il y a **20 ans**, son installation à la galerie Charpentier. Ces deux dates consacrent l'arrivée de Sotheby's en France et le lancement de ses ventes publiques sur le marché français. En vingt ans, notre siège parisien fut le théâtre d'extraordinaires évènements de qualité rare qui marqueront le marché de l'art pour toujours. Nous tenons à vous remercier chaleureusement d'avoir contribué à ce grand succès.

This year, Sotheby's Paris celebrates two important anniversaries: the first Sotheby's offices opened in Paris fifty years ago and Sotheby's moved to its Galerie Charpentier headquarters twenty years ago. These two dates also mark the arrival of Sotheby's in France and the launch of our first public auctions on the French market. Over the last twenty years, our Paris headquarters have borne witness to numerous exceptional events which has left their mark on the art market for ever. We thank you all of you for contributing to our success.



SOTHEBY'S FRANCE

Mario Tavella
Président-directeur général
Sotheby's France, Chairman, Sotheby's Europe

Cécile Bernard
Directrice générale

Cyrille Cohen
Vice-président

Anne Heilbronn
Vice-présidente

Stefano Moreni
Vice-président

Pierre Mothes
Vice-président


© SAMUEL KIRSZENBAUM
Mario Tavella


© LAURENCE MARY
Cécile Bernard


Cyrille Cohen


Anne Heilbronn


Stefano Moreni


Pierre Mothes

SPÉCIALISTES RESPONSABLES DE LA VENTE

Pour toute information complémentaire concernant les lots de cette vente, veuillez contacter les experts listés ci-dessous

PARIS



Alexis Maggiar
Senior Director, International Spécialist, Directeur du Département, Europe
+33 (0)1 53 05 52 67
alexis.maggiar@sothebys.com



Pierre Mollfulleda
Catalogueur, Responsable de la Vente
+33 (0)1 53 05 53 15
pierre.mollfulleda@sothebys.com



Charlotte Lidon
Administrateur
+33 (0)1 53 05 53 39
charlotte.lidon@sothebys.com

LONDON



Jean Fritts
Senior Director
International Chairman
+44 (0)20 7293 51 16
jean.fritts@sothebys.com

Amy Bolton
Junior Writer & Researcher
+44 (0)20 7293 51 16
amy.bolton@sothebys.com

NEW YORK



Alexander Grogan
Vice President
Head of Department
+1 212 894 13 12
alexander.grogan@sothebys.com



Paul Lewis
Specialist
+1 212 894 13 12
paul.lewis@sothebys.com

Référence de la Vente
PF1838 "PRYCE"

Enchères Téléphoniques & Ordres d'achat
+33 (0)1 53 05 53 48
Fax +33 (0)1 53 05 52 93/94
bids.paris@sothebys.com
Les demandes d'enchères téléphoniques doivent nous parvenir 24 heures avant la vente.

Enchères dans la Salle
+33 (0)1 53 05 53 05

Administrateur de la Vente
Charlotte Lidon
charlotte.lidon@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 52 41
Fax +33 (0)1 53 05 52 88

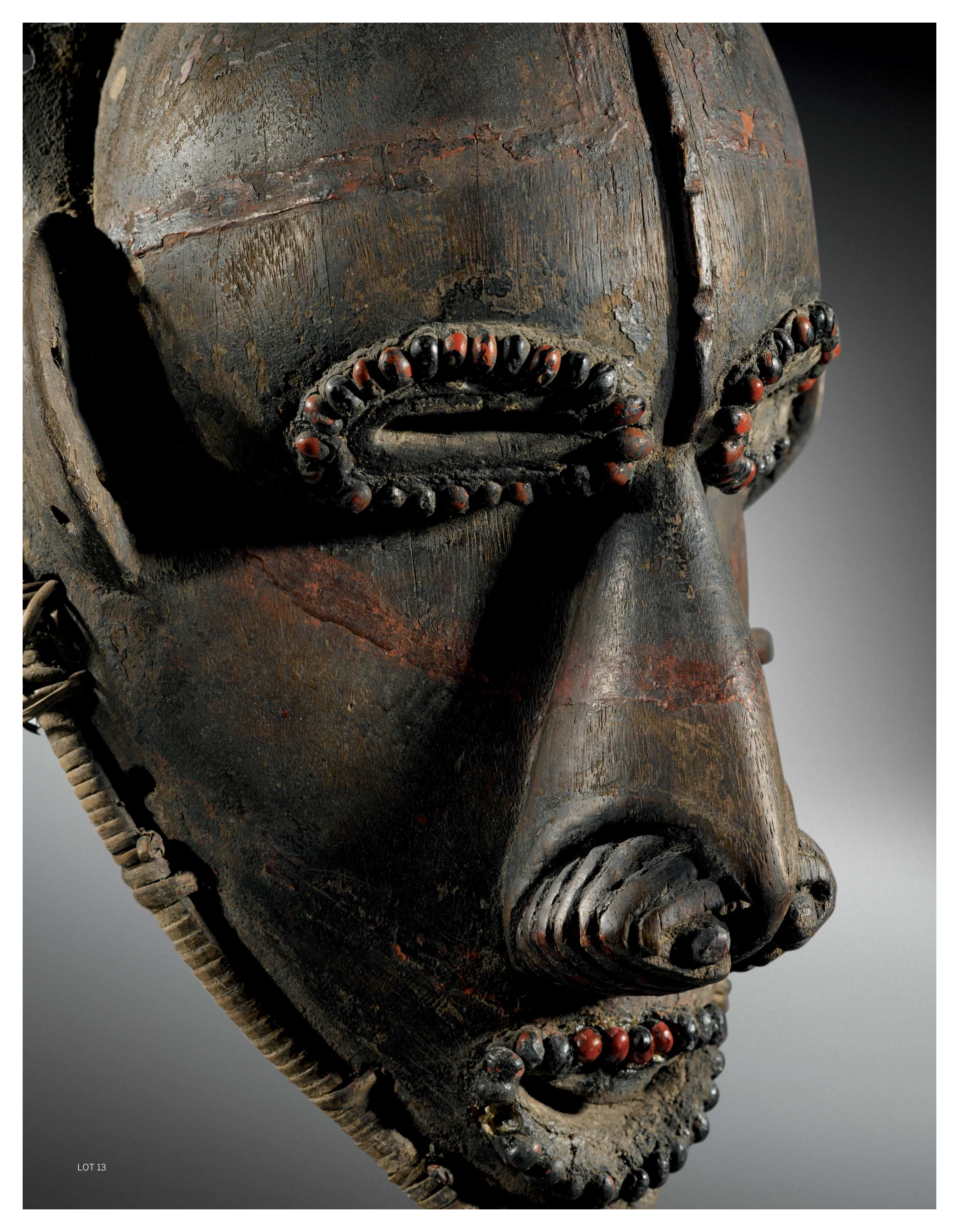
Paiements, Livraisons et Enlevement
Post Sale Services
Antoinette Samuel *Post Sale Manager*
Tel + 33 1 (0) 53 05 53 81
Fax + 33 1 (0) 53 05 52 11
frpostsaleservices@sothebys.com

Service de Presse
Sophie Dufresne
sophie.dufresne@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 53 66

Prix du Catalogue
30 € dans nos bureaux

Abonnements aux Catalogues +33 (0)1 53 05 53 05
+44 (0)20 7293 5000 / +1 212 606 7000
cataloguesales@sothebys.com
sothebys.com/subscriptions
Remerciements: Todd Barlin




LOT 13

SOMMAIRE



NOUS TENONS À REMERCIER POUR LEUR CONTRIBUTION À CE CATALOGUE /

WE WOULD LIKE TO THANK THE FOLLOWING CONTRIBUTERS TO THIS CATALOGUE :

PHILIPPE PELTIER
Conservateur Général honoraire
Ancien chargé du département Océanie-Insulinde,
Musée du quai Branly-Jacques Chirac

Introduction : La collection Elizabeth Pryce – En hommage à l'art Océanien, p. 10

BARRY CRAIG
Curator, Foreign Ethnology,
South Australian Museum

Boucliers d'Océanie dans la collection Elizabeth Pryce, p. 28

DR. MARKUS SCHINDLBECK
Retired Curator Oceanic Art Department,
Ethnologischen Museum, Berlin

L'art du Sepik dans la collection Elizabeth Pryce, p. 42

VIRGINIA-LEE WEBB, PH. D.
Retired Research Curator,
The Metropolitan Museum of Art, New York

L'art du Golfe de Papouasie dans la collection Elizabeth Pryce, p. 62

AOIFE O'BRIEN, PH. D.
Curator, Oceania
Statens Museer för Världskultur, Stokholm

L'art des Îles Salomon dans la collection Elizabeth Pryce, p. 76

ARNOLD WENTHOLT, MA.
Art Historian, Graduated from Leiden University
Specialist, Southeast Asian Archipelago

Arts d'Indonésie et des Philippines dans la collection Elizabeth Pryce :
L'Unité dans la diversité, p. 30

HARRY BERAN, PH. D.
Retired Researcher,
University of Wollongon

L'art de l'aire Massim dans la collection Elizabeth Pryce, p. 104

DR. NOEL DAMASCUS MCGUIGAN
Anthropologist, Graduated from the University of Ulster
Specialist, Abelam Art

L'art des Abelam dans la collection Elizabeth Pryce, p. 118

LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE – EN HOMMAGE À L'ART OCÉANIEN :

PAR PHILIPPE PELTIER
Conservateur Général honoraire
Ancien chargé du département Océanie-Insulinde,
Musée du quai Branly-Jacques Chirac

Au début des années 80, Elizabeth Pryce découvre, chez des amis collectionneurs de Sydney, un masque africain. L'objet est là pourtant depuis longtemps, mais elle n'y avait jamais prêté attention. Ce jour-là, fascinée, elle s'enquiert de sa provenance. De ce regard posé sur un objet, de ce petit tremblement qui se produit le plus souvent sans que l'on s'y attende, naîtra une passion. Elizabeth décide alors d'accompagner ses amis dans l'une des salles de ventes de la ville. Elle y achète son premier masque. Un cap est franchi, le virus s'installe définitivement. Et si le masque a été depuis longtemps revendu, de nombreux autres objets ont pris le chemin de sa maison.

À cette époque, une question la hante : existe-t-il des critères objectifs pour déterminer l'âge d'un objet ? Elle comprendra très vite que la réponse à cette question, jamais définitive, ne peut naître que d'une longue familiarité avec les œuvres. Elle commence à feuilleter les livres. Elle se procure celui de Carl A. Schmitz, l'un des rares ouvrages alors disponibles sur les arts d'Océanie. D'autres suivront. Son œil se forme. De nos jours, elle l'admet, aiguiser un œil aux choses du Pacifique prend du temps. Les objets de cette région ne sont jamais évidents. Là réside leur charme.

THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION – IN TRIBUTE TO OCEANIC ART

BY PHILIPPE PELTIER
Conservateur Général honoraire
Ancien chargé du département Océanie-Insulinde,
Musée du quai Branly-Jacques Chirac

In the early 80s, Elizabeth Pryce discovered an African mask at a collector friend's house in Sydney. The piece had been there for a long time, but she had never paid attention to it. On that day however, she stood in awe and enquired about its provenance. From her face suddently encountering a particular piece, from a flutter which suddenly occurred, often when least expected, a passion was ignited. Elizabeth then decided to go along with her friends to one of the auction houses. There she bought her first mask and a line was crossed, Elizabeth had the collector's bug and although this particular mask has long since been sold off, many other objects followed it into her house.

At the time, she was haunted by a question: was there an objective set of criteria to determine the age of an object? She would soon come to understand that the answer to this question, although never fixed, can only come from a long familiarity with the pieces considered. She started skimming through reference books. She procured the Carl A. Schmitz publication, one of the few then available about the arts of Oceania. Others would follow. Her eye became sharper. Nowadays, she admits, honing the eye to all things Pacific takes time. Objects from this region are never straightforward. Therein lies their charm.



Si le premier choc face aux arts d'Afrique et d'Océanie provient d'une pièce africaine, les objets d'Afrique sont rares en Australie. En revanche on y trouve, pour des raisons géographiques autant qu'historiques de nombreux objets du Pacifique et plus particulièrement de Nouvelle-Guinée. En 1975 l'heure de l'Indépendance de la Nouvelle-Guinée a sonné. Elle s'accompagne d'une effervescence culturelle. Dans les villages, des objets anciens sont toujours présents ou toujours créés par des sculpteurs virtuoses. De nombreux australiens, en poste en Nouvelle-Guinée, quittent petit à petit le pays. Ils rapportent dans leurs bagages des souvenirs, des sculptures, anciennes ou contemporaines, dont ils se défont parfois. Les galeries de Sydney profitent de ce moment d'affluence des objets sur le marché. Elizabeth visite assidûment la « New-Guinea Primitive » (galerie de la Paulian Society où travailleront Chris Boylan et Helen Dennett) dans Dymock Building au centre de Sydney ou la Senta Taff galerie à Woollahra, un quartier de Sydney, où officie alors Leo Fleischmann. Le samedi tous les amateurs s'y retrouvent. On regarde les pièces, on discute le plus souvent dans le jardin situé à l'arrière de la galerie. Leo est un passionné de livres, d'armes et de décorations corporelles du Pacifique. Ses connaissances sont illimitées. Il les partage généreusement. À Dymock les pièces s'accumulent en provenance surtout des Hautes Terres de Nouvelle-Guinée. Il faut avoir l'œil, même si les meilleurs objets sont présentés dans un petit espace. Pour un collectionneur, l'époque est bénie. On a l'embarras du choix. Il est alors possible de réunir des séries d'objets, comme ces petits mortiers à bétel qu'Elizabeth affectionne particulièrement. Elle prétend que c'est à cause de son métier de pharmacien. Je n'y crois qu'à moitié.

Elizabeth l'avoue : elle a eu la chance de pouvoir voyager. Ce sera, entre autres, Londres, Berlin, Amsterdam, Paris, New York. Au Metropolitan

Although her first shock in terms of arts from Africa and Oceania came from an African piece, African objects are rare in Australia. However, there are, for geographical as well as historical reasons, many objects from the Pacific and especially from New Guinea. In 1975 the time for Independence in New Guinea had come, amongst a flurry of cultural effervescence. In villages, ancient objects were still present or still being created by master sculptors. Many Australians stationed in New Guinea gradually left the country. They brought back with them memories, sculptures, old and contemporary, which they sometimes sold on. Sydney galleries made the most this influx of objects on the market. Elizabeth was a regular visitor of the "New-Guinea Primitive" (the Paulian Society gallery where Chris Boylan and Helen Dennett would eventually work) in the Dymock Building in central Sydney, and of the Senta Taff gallery, in Woollahra, a Sydney district where Leo Fleischmann then officiated. On Saturdays, it was the meeting ground for all art lovers. Pieces were admired and discussions most often took place in the garden behind the gallery. Leo was passionate about books, weapons and body ornamentation from the Pacific. His knowledge about them was boundless. He shared them generously. In Dymock, pieces accumulated, originating mostly from the Highlands of New Guinea. A sharp eye was needed, although the best pieces were all presented in a restricted space. For collectors it was a golden era. They were spoiled for choice. It was possible then to collect series of objects, such as these small betel-nut mortars that Elizabeth particularly liked. She pretended her affection was due to her job as a pharmacist. I only half believe it.

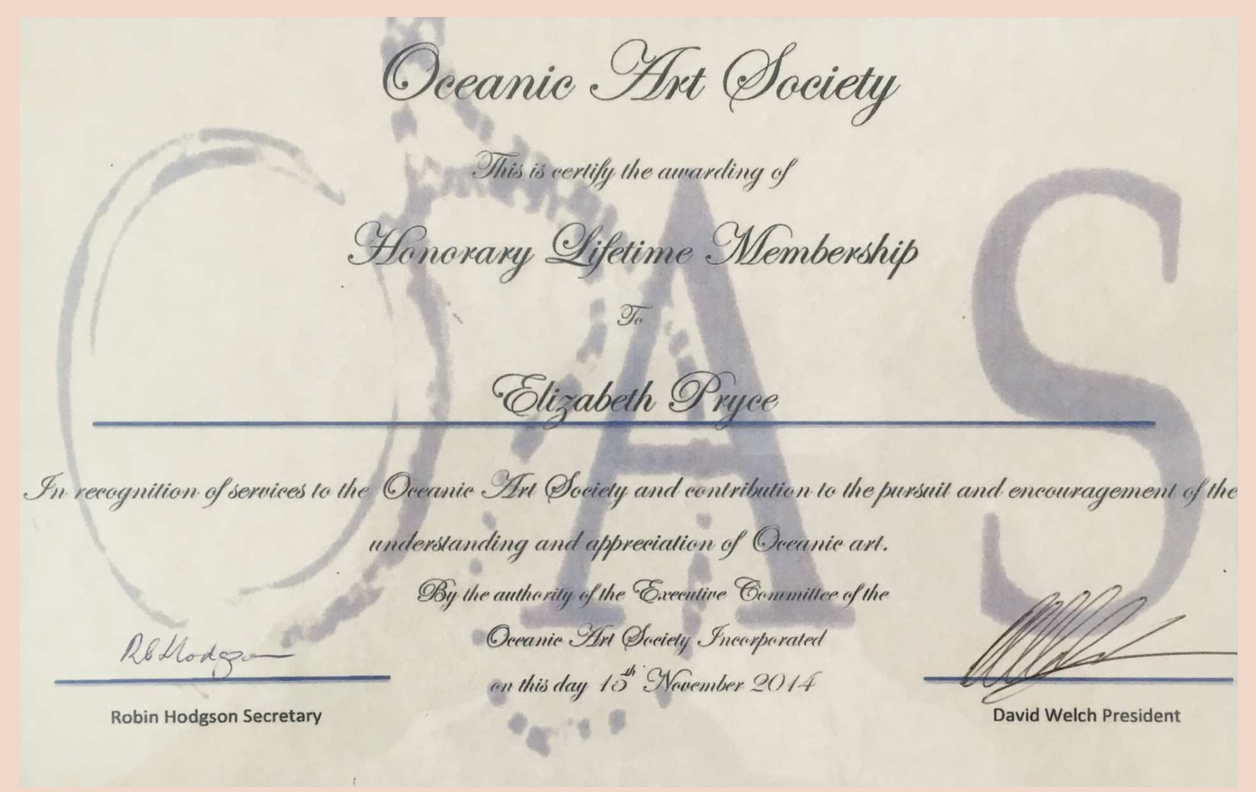
Elizabeth admits it: she was lucky to be able to travel. Among the cities she visited, London, Berlin, Amsterdam, Paris, New York. At the Metropolitan Museum, a kwoma painted ceiling made a great impression on her. At the Field Museum, in Chicago,

Museum, le plafond de peintures kwoma l'impressionne. Au Field Museum de Chicago, elle découvre des pièces qui la font rêver par leur invention et leur élégance comme les planches du Golfe de Papouasie. Elle admire les objets d'autres régions mais certains sont alors introuvables en Australie, comme les objets de Polynésie.

Petit à petit sa collection s'enrichit mais Elizabeth se déleste aussi des pièces qui ne la convainquent plus. Son œil a évolué avec le temps. Elle découvre de nouvelles formes, comme l'art du Korewori ou du Yuat. Tout en possédant de nombreuses pièces d'autres régions, elle reste fascinée par l'art de Nouvelle-Guinée, par sa charge émotive, son inventivité et sa faconde, en un mot par sa surréalité.

she discovered pieces that entranced her in their invention and elegance, especially boards from the Papuan Gulf. She admired objects from other regions, but some could not be found in Australia, for instance objects from Polynesia.

Gradually her collection grew, but Elizabeth also let go of pieces that no longer convinced her. Her eye changed over time. She discovered new art forms such as the art of the Korewori or the Yuat. Whilst she owned many pieces from other regions, she remained fascinated by the art of New Guinea, its emotional charge, its inventiveness and eloquence, in a word, by its surreality.


Oceanic Art Society

This is certify the awarding of

Honorary Lifetime Membership

To

Elizabeth Pryce

In recognition of services to the Oceanic Art Society and contribution to the pursuit and encouragement of the understanding and appreciation of Oceanic art.

By the authority of the Executive Committee of the Oceanic Art Society Incorporated on this day 15th November 2014

Robin Hodgson Secretary

David Welch President

Elizabeth Pryce's *Oceanic Art Society* Certificate. DR.

Dans ces années 80, les amateurs de Sydney sont agacés par l'impossibilité de voir les collections Pacifiques de l'Australian Museum, enfouies dans des réserves difficilement accessibles. Pour faire bouger les choses, susciter de nouvelles passions, attirer l'attention de jeunes collectionneurs, Elizabeth décide avec Harry Beran, Eric Coote et d'autres encore, de fonder *l'Oceanic Art society*. Elle en sera la vice-présidente. La société existe encore de nos jours. Elle monte de nombreuses conférences le plus souvent données par des témoins directs. Grâce à celles-ci, une masse considérable de savoirs sur les objets circulent et s'échangent. Elle organise aussi des expositions dont *Shields of Melanesia.* Le

In the 1980s, Sydney art lovers resented the fact that the Pacific collections of the Australian Museum were impossible to view, buried as they were in inaccessible reserves. To create momentum, inspire new passions, and attract the attention of young collectors, Elizabeth decided, along with Harry Beran, Eric Coote and others, to found the Oceanic Art Society. She became its vice-chair. The society still exists today. It holds a host of conferences, most of them with direct witnesses as speakers. Thanks to these, a considerable mass of knowledge about objects is circulated and exchanged. The Society also holds exhibitions such as *Shields of Melanesia.* The book published for this exhibition would go on to



Elizabeth Pryce in Goroka (2000). DR.

livre publié à cette occasion deviendra rapidement une référence. Elizabeth contribue à l'ouvrage avec un article sur une des régions des Central Province et l'une des pièces de sa collection, un objet de la Green River, (haute vallée du Sepik) a l'honneur de figurer sur la couverture.

Le marché à Sydney est toujours aussi actif dans les années 90. Il y aura Bill Evans à la Caspian Gallery, Todd Barlin qui se rend souvent en Papouasie Occidentale dont il est un fin connaisseur, et plus récemment les Thorpe. La collection d'Elizabeth s'enrichit grâce à ces rencontres de pièces importantes dont des masques et des objets de la vie quotidienne.

Et puis en 2000 ce fut le grand saut : le voyage en Nouvelle-Guinée. Elizabeth s'y rend sous la houlette d'Helen Dennett, infatigable arpenteuse de la vallée du Sepik et collectionneuse insatiable de motifs. Elle découvre les gens, leur humour, leurs sourires. Elle est conquise, séduite. Le groupe va à Goroka pour assister au festival puis dans le Sepik. A Wewak, elle rencontre Michael Hamson. Imprévu heureux du voyage, duquel né une vraie complicité. Une autre surprise l'attend : les grandes maisons cérémonielles comme celle de Korogo et les poteaux anciens comme ceux de Palimbei. Elle est stupéfaite par les maisons kwoma, particulièrement celle qu'un artiste renommé, Gutok, – il a sculpté des poteaux de maison pour le campus de Berkeley –, a érigé à Tangudjam. L'installation du plafond de cette région, qu'elle a admiré au Metropolitan de New York prend tout son sens. Comme d'autres objets de sa collection.

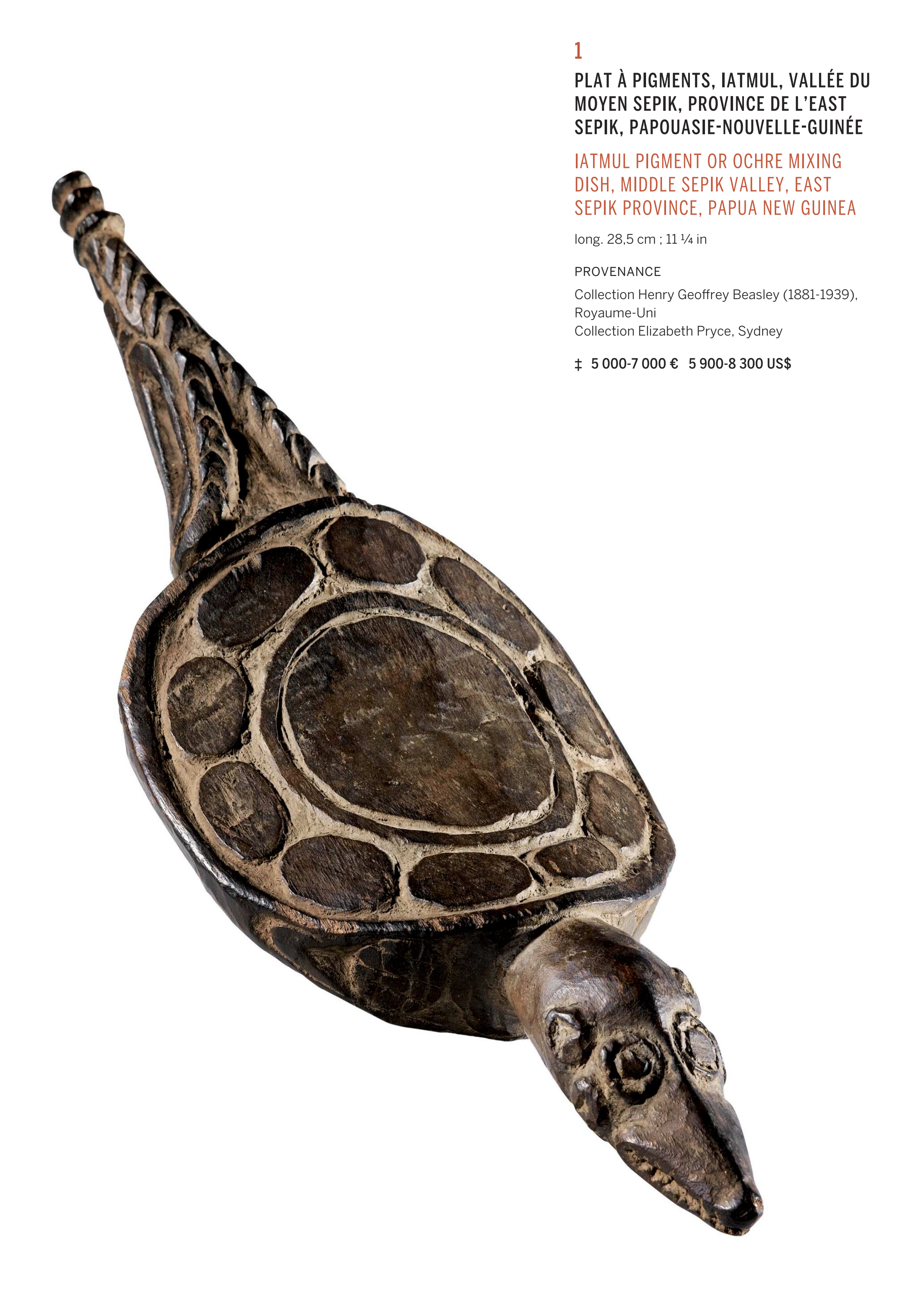
Après cette vie de découverte, de passion et de partage pour les objets du Pacifique, Elizabeth a jugé qu'il était temps maintenant que ses objets aillent enchanter d'autres lieux et d'autres regards.

become a reference. Elizabeth contributed to it with an article on one of the Central Province and one of the pieces from her collection - a piece form the Green River (Upper Sepik valley) is in pride of place on the cover.

The market in Sydney remained just as active in the 90s. Bill Evans was a part of it with the Caspian Gallery, Todd Barlin, who often traveled to Western Papua and knew it well, and, more recently, the Thorpes. Elizabeth's collection flourished thanks to these encounters, gaining significant pieces, including masks and objects of everyday life.

Finally in 2000 she took the leap: she traveled to New Guinea. Elizabeth went under the guidance of Helen Dennett, an indefatigable explorer of the Sepik Valley and an insatiable collector of patterns. In Papua New Guinea she met the people, discovered their humour, their smiles. She was captivated and delighted. The group went to Goroka to attend the festival and then on to the Sepik. In Wewak she met Michael Hamson, an unforeseen delight of the journey that gave rise to a lasting friendship. Other surprises were in store for her: great ceremonial houses such as the one in Korogo, and ancient posts such as those found in Palimbei. She was amazed by the Kwoma houses, especially the one that a famous artist named Gutok - who carved house posts for the Berkeley campus - erected in Tangudjam. The installation of a ceiling from this region, which she had admired at the Metropolitan of New York suddenly made perfect sense, as did other objects from her collection.

After a lifetime dedicated to the discovery, passion and sharing of objects from the Pacific, Elizabeth now feels it is time for her objects to go on and enchant other places and art lovers.



1

PLAT À PIGMENTS, IATMUL, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

IATMUL PIGMENT OR OCHRE MIXING DISH, MIDDLE SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

long. 28,5 cm ; 11 ¼ in

PROVENANCE

Collection Henry Geoffrey Beasley (1881-1939), Royaume-Uni
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$

2

APPUI-NUQUE, ÎLE DE TAMI, GOLFE HUON, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

NECKREST, TAMI ISLAND, HUON GULF, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 14 cm ; 5 ½ in

PROVENANCE

Collection privée, Australie
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$



3

SPATULE À CHAUX, BAIE DE COLLINGWOOD, PROVINCE D'ORO, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

LIME SPATULA, COLLINGWOOD BAY AREA, ORO PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 41 cm ; 16 ¼ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$**

4

SPATULE À CHAUX, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

LIME SPATULA, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 37 cm ; 14 ½ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$**

5

COUTEAU, ÎLES BANKS, ARCHIPEL DU VANUATU

KNIFE, BANKS ISLAND, VANUATU

haut. 38 cm ; 15 in

PROVENANCE

Collection Henry Geoffrey Beasley (1881-1939), Royaume-Uni
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$**



3



4



5

6

FLOTTEUR POUR FILET DE PÊCHE, ARCHIPEL DES SALOMON

FISHING NET FLOAT, SOLOMON ISLANDS

haut. 94 cm ; 37 in

PROVENANCE

Anthony Meyer, Paris
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$



7

TÊTE *JANUS*, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ABELAM *JANUS* HEAD, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 18 cm ; 7 in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

8

POINTE DE LANCE À LAME D'OBSIDIENNE, ÎLES DE L'AMIRAUTÉ, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

OBSIDIAN BLADED SPEAR FINIAL, ADMIRALTY ISLANDS, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 26,5 cm ; 10 ½ in

PROVENANCE

Acquis *in situ* auprès du négociant Munster de Lorengau le 10 septembre 1935 lors de l'expédition "La Korrigane" (1934-1936) organisée sous les auspices du musée d'ethnographie du Trocadéro
Collection Van den Broek d'Obrewan, ca. 1935
Jean-Edouard Carlier, Paris
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 700-1 000 € 850-1 200 US$

9

APPUI-NUQUE, VALLÉE DU SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

NECKREST, SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

long. 26 cm ; 10 ¼ in

PROVENANCE

Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

10

(A) PEIGNE, RIVIÈRE FLY, GOLFE DE PAPOUASIE, PROVINCE DE L'OUEST, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE ; (B) PEIGNE, GOLFE DE PAPOUASIE, PROVINCE DE L'OUEST, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

(A) COMB, FLY RIVER, PAPUAN GULF, WESTERN PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA ; (B) COMB, PAPUAN GULF AREA, WESTERN PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 36,5 et 27 cm ; 14 ⅜ and 10 ½ in

PROVENANCE

a) Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
b) Collection Strom Gould (1910- 1992) acquis *in situ* en 1937
Bill Evans, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 300-500 € 400-600 US$

11

DEUX FIGURES À CROCHETS *YIPWON*, RIVIÈRE KOREWORI, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO *YIPWON* HOOK FIGURES, KOREWORI RIVER, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 24 et 20 cm ; 9 ¼ et 7 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Leo Fleischmann (1920-1993)
Collection Peter Hallinan (1938-2015), Australie
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$


7
10
10
8
11
9

12

MASQUE, TUKMAN, ÎLE YUO, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MASK, TUKMAN, YUO ISLAND, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 42 cm ; 16 ½ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney, acquis *in situ* en 1975
Collection Alex Philips, Melbourne
Collection John et Marcia Friede, New York
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 15 000-25 000 € 17 600-29 400 US$

13

MASQUE, TUKMAN, ÎLE DE YUO, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MASK, TUKMAN, YUO ISLAND, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 34 cm ; 13 ⅜ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney, acquis *in situ* en 1975
Collection Alex Philips, Melbourne
Collection John et Marcia Friede, New York
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

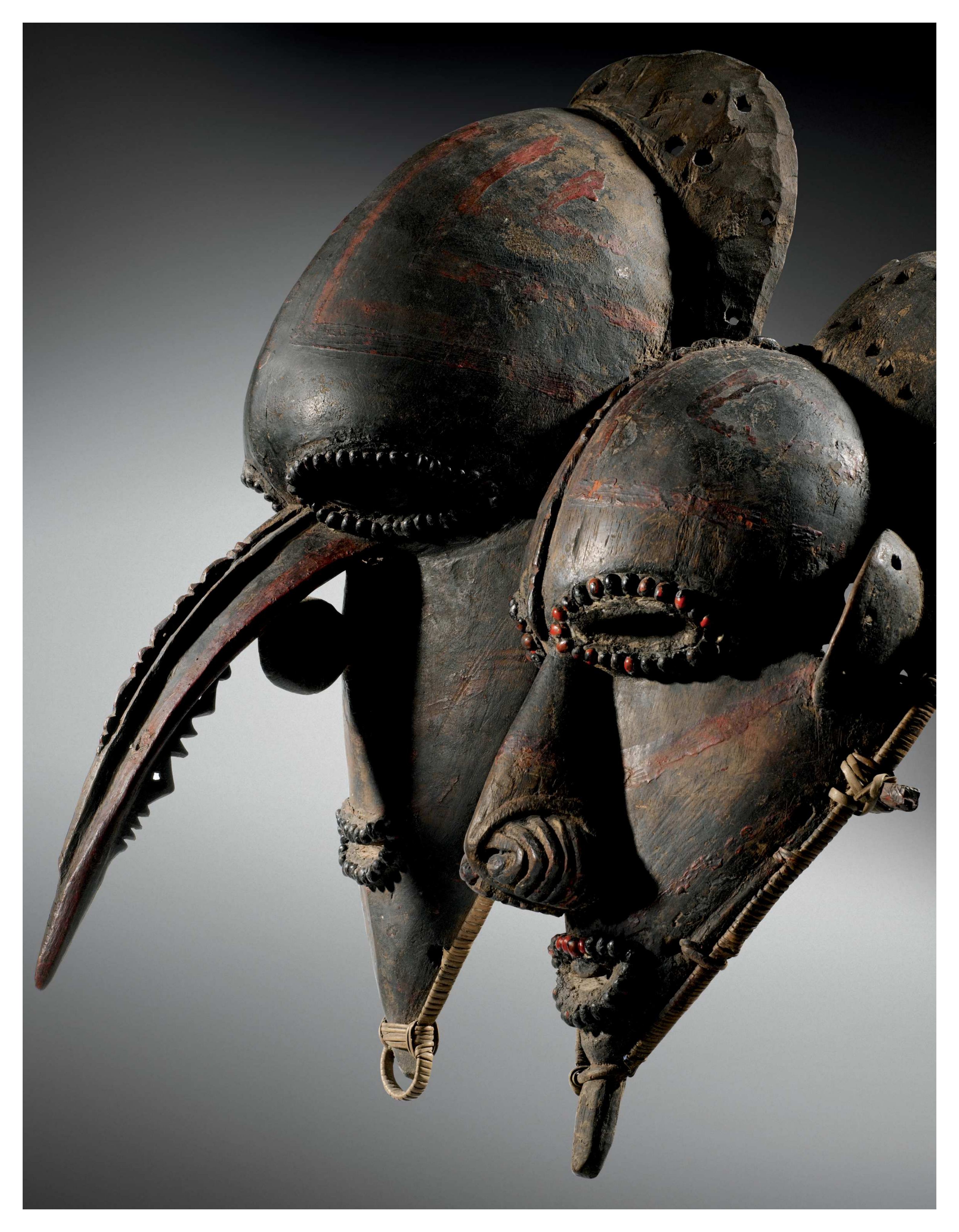
‡ 15 000-25 000 € 17 600-29 400 US$

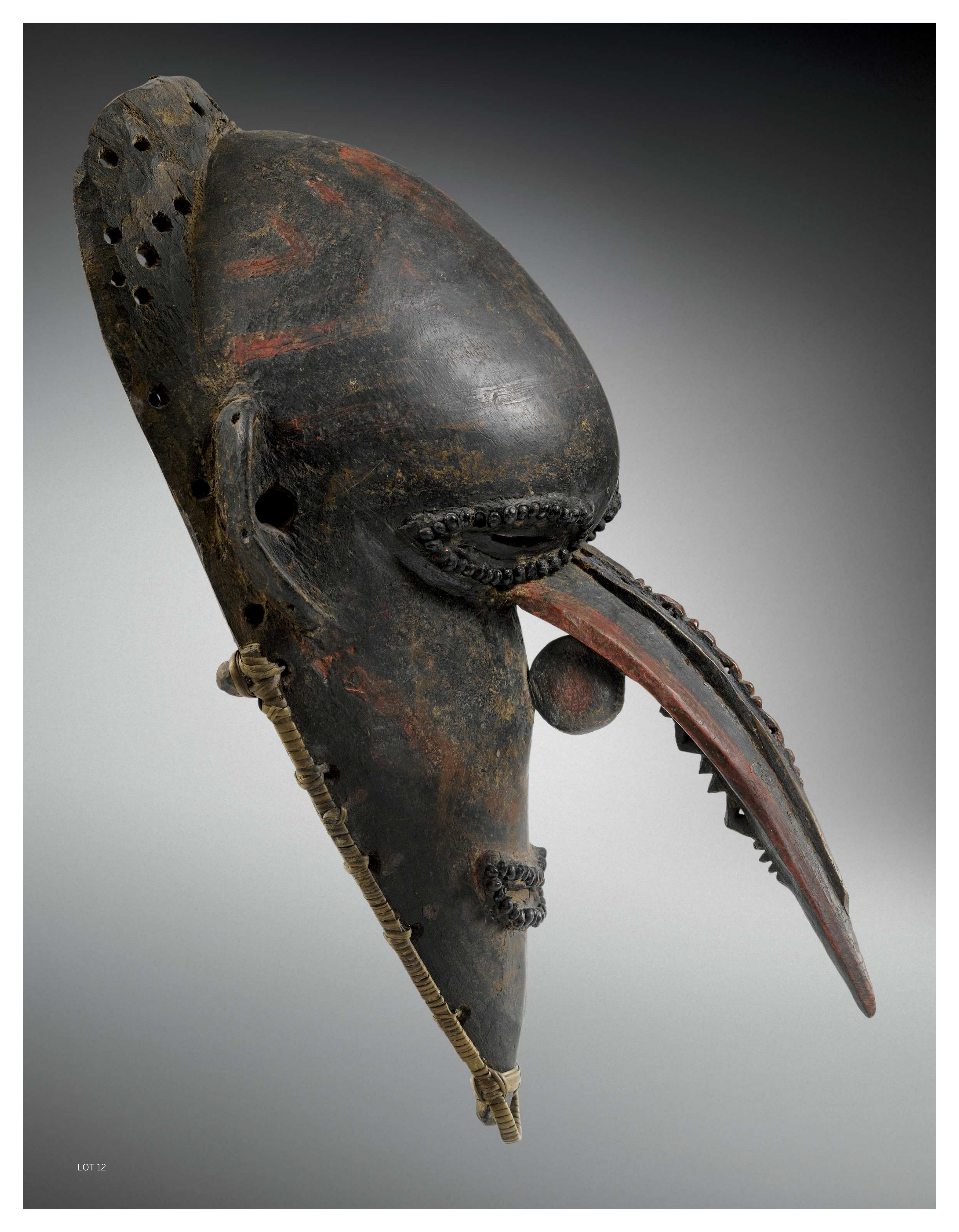
Âgé d'à peine huit ans lorsque son père lui offrit sa première sculpture, Chris Boylan affirma très tôt son goût certain pour l'art Océanien. Jeune étudiant en d'architecture il séjourne en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans les années 70 pour aider à la construction de maisons Abelam. Au cours des très nombreux voyage qu'il entreprend dans la région, ilacquiert des œuvres mais aussi remplit de nombreux carnets de notes qui constituent aujourd'hui des sources essentielles pour la compréhension de ces créations.

Ce sont ces notes qui permettent aujourd'hui d'identifier ces deux masques, longtemps attribués à la région du Sepik, à des créations originaires des Îles Schouten. Au sein de cet archipel, un système d'échanges très structuré s'est installé entre les différentes îles. Si les noix de galip ou les porcs, nécessaires à l'organisation d'une grande cérémonie, sont les principales valeurs à circuler, il arrive que d'autres biens intègrent ces échanges. C'est le cas de ces deux masques, créés sur l'île de Koil et apportés sur l'île de Yuo afin de participer aux cérémonies *tangbal* visant à assurer le succès de la pêche et la fertilité des jardins et des cocoteraies. Appelés *boiru* pour le premier masque au long nez et *natkaram* pour le second, ces œuvres sont les témoins éloquents des échanges traditionnels de cette région. L'utilisation des graines, les caractéristiques morphologiques des visages et leur décor polychrome sont caractéristiques des créations de cette région. On les retrouve sur un masque étroitement apparenté, exposé en 1990 au Rijksmuseum Kröller-Müller (*Sculpture from Africa and Oceania*, 1990, p. 228, n° 86).

Chris Boylan was only eight years old when his father gave him his first sculpture, and very early on he asserted his taste for Oceanic art. As a young architecture student he went to Papua New Guinea in the 1970s to help build Abelam houses. He travelled extensively in the region, not only acquiring pieces, but also filling many notebooks, which are now essential sources for understanding these creations.

Thanks to these notes it was possible to identify these two masks, long attributed to the Sepik region, as creations originating from the Schulten Islands. Within this archipelago, a highly structured exchange complex developed between the various islands. Although galip nuts and pigs - essential for the organization of a great ceremony - were the main values in circulation, other goods did integrate the system. It was the case with these two masks, created on Koil island and which came to Yuo island to participate in the *tangbal* ceremonies, that were held to ensure successful fishing expeditions and abundance in the vegetable gardens and coconut groves. Known as *boiru* for the first mask with a long nose, and *natkaram* for the second, these pieces are testaments to the traditional exchanges within this region. The use of seeds, the morphological characteristics of the faces and the polychromatic decor of the two masks are characteristic of the creations of this region. They can also be found on a closely related mask exhibited in 1990 at the Rijksmuseum Kröller-Müller (*Sculpture from Africa and Oceania*, 1990, p. 228, No. 86).





LOT 12



LOT 13



14

FIGURE D'ANCÊTRE, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ABELAM ANCESTOR FIGURE, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 199 cm ; 78 ⅜ in

PROVENANCE

Collection Peter Mann, acquis *in situ* en 1967
Collection Alex Philips, Melbourne
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

De telles statues monumentales étaient sculptées par le peuple Abelam, vivant au nord du fleuve Sepik, pour représenter le puissant esprit ancestral nommé *Nggwalndu.* Placés dans la maison des esprits aux côtés de nombreuses autres sculptures, les *tambaran* ou *korumbo* étaient utilisés dans les rites de clôture des longs et spectaculaires rituels initiatiques, pour encourager la succès des récoltes et prévenir les malheurs. Si ces œuvres impressionnent par leur virtuosité sculpturale, les Abelam accordaient plus d'importance aux couleurs vives appliquées pour décorer leur surface, car elles étaient associées à des pouvoirs magiques. La couronne arquée placée au sommet de la tête évoque les ornements tressés ou sculptés portés par les hommes lors des rituels, tandis que les multiples formes de crochets tournés vers le haut représentent probablement des têtes stylisées de calao, uimportante figure totémique des Abelam; des oiseaux sont également visibles au pied de la figure. Selon Anthony Forge, la forme de crochet inversé employée ici estbeaucoup plus ancienne que le style anthropomorphe plus figuratif.

Pour une figure similaire dotée de crochets tournés vers le haut et d'une tête couronnée, voir la figure du Museum der Kulturen de Bâle (inv. n° VI 49518).

For Englih version, see sothebys.com

‡ 7 000-10 000 € 8 300-11 800 US$

15

PLANCHE *MINJA*, VILLAGE DE MANAMEIN, AIRE WARASEI, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MINJA BOARD, MANAMEI VILLAGE, WARASEI AREA, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 165 cm ; 65 in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

Dans son commentaire d'une oeuvre très apparentée, Alan Wardwell souligne à propos du peuple Warasei: « Les populations qui vivaient le long du Haut Sepik et de ses affluents pratiquaient un certain nombre de rituels associés à la récolte de l'igname - chacun nécessitant l'utilisation d'un type de personnage sculpté ». Cette œuvre saisissante, représentant un esprit de l'eau, aurait été utilisée en paire, dans la deuxième des trois cérémonies, appelée *minja ma*. Le long corps est orné de motifs triangulaires, peints de pigments noirs et blancs figurant des feuilles de bananier, tandis que les formes ajourées sur la ligne médiane représentent les anneaux d'un serpent (*yerakwant*). Ces éléments et les couleurs très vives s'associent pour exprimer les qualités prodigieuses des êtres surnaturels qu'ils incarnent.

Pour une œuvre comparable voir la sculpture conservée au Metropolitan Musem of Art (inv. n° 1978.412.848) et pour un personnage au visage similairement orné, la statue du Brooklyn Museum (inv. n° 81.164.7.

For English version, see sothebys.com

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



BOUCLIERS D'OCÉANIE DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE

PAR BARRY CRAIG
Curator, Foreign Ethnology,
South Australian Museum

Les quatorze boucliers de la collection Elizabeth Pryce proviennent principalement des Hautes Terres de Papouasie Nouvelle Guinée et servent généralement au combat en association avec les arcs et les flèches que pour s'en protéger. Sont présents au sein de la collection des boucliers d'épaules/*worrumbi* (Feilacher & Boylan 2010:108-109*) et quatre boucliers portés sous l'aisselle/*elayaborr* provenant des Hautes Terres Méridionales (Beran & Craig 2005:132-138; Feilacher & Boylan 2010:34-35*), un large bouclier d'épaule/*kumbe reipei* collecté chez les Melpa, dans la vallée de Wahgi, dans les Hautes Terres Occidentales (id.:140-142), un autre bouclier d'épaule provenant de la partie nord des Hautes Terres Orientales, orné d'une remarquable empreinte étalée de main blanche (id.:147, 151, Fig. 5.34*), et un bouclier d'épaule au motif de monticules de patates douces collecté chez les Kalam de la chaîne de montagnes Schrader, dans le sud de la province de Madang (id.:2005:144, Fig. 5.29).

De la chaîne côtière septentrionale, entre les fleuves Sepik et Ramu et la mer de Bismarck, proviennent le bouclier d'épaule (nommé *parrku* en langue Olo) collecté aux environs de Lumi, au sein des monts Torricelli (id.:40, Fig.3.15; Craig et al. 2008) et le rare bouclier porté sous le bras, en forme de cœur, collecté à Wanuma dans les Monts

SHIELDS FROM OCEANIA IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION

BY BARRY CRAIG
Curator, Foreign Ethnology,
South Australian Museum

The fourteen shields in the Elizabeth Pryce collection favour the highlands of Papua New Guinea and are primarily designed for use with, and protection against, bows and arrows. There are a shoulder shield/*worrumbi* (Feilacher & Boylan 2010:108-109*) and four under-arm shields/*elayaborr* from the Mendi of the Southern Highlands (Beran & Craig 2005:132-138; Feilacher & Boylan 2010:34-35*), a large shoulder shield/*kumbe reipei* from the Melpa of the Wahgi Valley, Western Highlands, used also with and against spears (ibid.:140-142), another shoulder shield from the northern half of the Eastern Highlands with the remarkable smeared white hand print (ibid.:147, 151, Fig. 5.34*) and a shoulder shield with the design of sweet potato mounds from the Kalam of the Schrader Range in southern Madang Province (ibid.:2005:144, Fig. 5.29).

From the northern coastal range, between the Sepik and Ramu rivers and the Bismarck Sea, there is the shoulder shield (*parrku* in Olo speech) from the vicinity of Lumi in the Torricelli Mountains (ibid.:40, Fig.3.15; Craig et al. 2008) and the rare heart-shaped under-arm shield from Wanuma in the Adelbert Range north-west of Madang (Beran & Craig 2005:54-56, Fig. 3.28*). The large shoulder shield (*iben*) from the Abau of the upper Sepik is a particularly striking example (ibid.:75-76, Fig. 4.1 and front dustcover*).



Adelbert, au nord-ouest de Madang (Beran & Craig 2005:54-56, Fig. 3.28*). Le grand bouclier d'épaule (*iben*) collecté chez les Abau du Sepik supérieur en est un exemplaire particulièrement remarquable (id.:75-76, Fig. 4.1 et jaquette de couverture*).

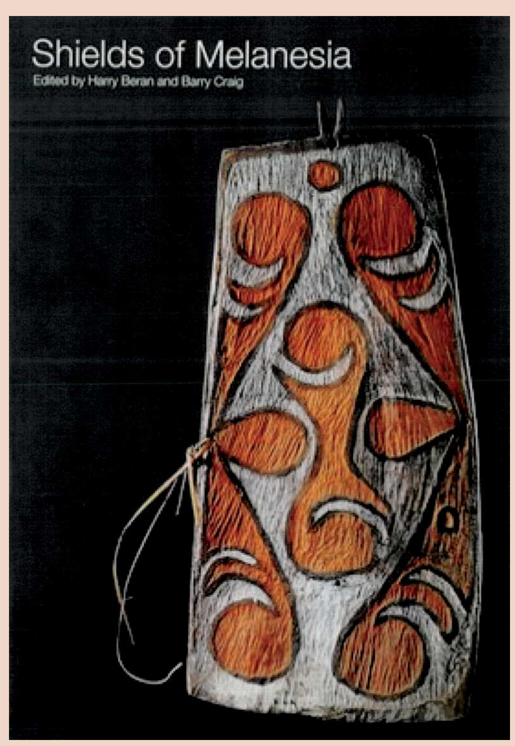
Un grand bouclier de poing (*jamasj*) provenant de Tiau, sur le fleuve Becking, chez les Asmat (Citak) de Papouasie occidentale, à la fois arme de combat et moyen de protection contre les lances, est orné d'un motif en spirale représentant l'eau qui se déverse dans le récipient utilisé pour décanter le sagou. (Schneebaum 1990:90; cf. Beran & Craig 2005:161-162, Fig. 6.8). Le bouclier du 19ème siècle "cintré" collecté chez les Motu de la Province Centrale et appartenant précédemment à la collection B.L. Hornshaw (Beran & Craig 2005:185-187) est orné d'un motif évoquant un visage au-dessus et en dessous de sa gaine tissée. Enfin la collection comprend un bouclier de poing très rare des Iles Witu, en Nouvelle-Bretagne occidentale, utilisé essentiellement en même temps qu'une lance et appartenant précédemment à la collection de la Mission Herz Jesu, à Borgerhout, Anvers (Beran & Craig 2005:230-232, Fig. 8.9*).

NB. Un astérisque (*) indique une référence illustrée à un bouclier Pryce figurant dans cette vente.

Beran, H. et B. Craig (eds). 2005. *Shields of Melanesia*. Adelaide: Crawford House Publishing and Oceanic Art Society.
Craig, B., G. Lewis et W.E. Mitchell. 2008. War Shields of the Torricelli Mountains, West Sepik Province, Papua New Guinea. *Oceania* 78, 3:241-259.
Feilacher, J. et C. Boylan. 2010. *Shields! Kunst aus neuguinea*. Salzburg: Galerie Gugging.
Schneebaum. T. 1990. *Embodied Spirits. Ritual Carvings of the Asmat*. Salem, Mass.: Peabody Museum of Salem.

A tall hand-held shield (*jamasj*) from Tiau on the Becking River, eastern Asmat (Citak) of West Papua, used also with and against spears, features the spiral design of water swirling down the sago-processing trough (Schneebaum 1990:90; cf. Beran & Craig 2005:161-162, Fig. 6.8). The late 19th century hand-held 'waisted' shield from the Motu of Central Province, previously in the B.L. Hornshaw collection (Beran & Craig 2005:185-187), has a face-like design above and below its woven sheath. Finally, there is a rare Witu Island, West New Britain, hand-held shield used primarily with spears, formerly in the collection of the Herz Jesu Mission, Borgerhout, Antwerp (Beran & Craig 2005:230-232, Fig. 8.9*).

NB. An asterisk (*) indicates an illustrated reference to a Pryce shield in this auction.



Beran et Craig, Shields of Melanesia, 2005, couverture





16



17

16

BOUCLIER, MOTU, PROVINCE CENTRALE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, MOTU, CENTRAL PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 98 cm ; 38 ½ in

PROVENANCE

Collection B. L. Hornshaw (1878-1937), Sydney, ca. 1921
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

17

BOUCLIER, RÉGION DE LUMI, MONTS TORRICELI, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, LUMI AREA, TORRICELLI MOUNTAINS, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 103 cm ; 40 ½ in

PROVENANCE

Collection Jerome Gould, Los Angeles
Sotheby's, Sydney, 4 décembre 1994, n° 256
Collection Elizabeth Pryce, Paris

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



18



19

18

BOUCLIER *WÖRRUMBI*, RÉGION DE LA VALLÉE LAI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

WÖRRUMBI WAR SHIELD, LAI VALLEY AREA, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 142 cm ; 56 in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Feilacher, *Judith & Shields,* 2010, p.106

EXPOSITION(S)

Klosterneuburg, Museum Gugging, *Judith & Shields*, 7 octobre 2010 - 20 mars 2011

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

19

BOUCLIER, MONT HAGEN, HAUTES TERRES, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, MOUNT HAGEN, HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 148 cm ; 58 ¼ in

PROVENANCE

New Guinea Primitive Arts, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

20

POTERIE, SAGA NI WAI, SUD EST DE VITILEVA, ARCHIPEL DES FIDJI, POLYNÉSIE ORIENTALE

POTTERY WATER VESSEL, SAGA NI WAI, SOUTH EAST VITILEVA, FIJI ISLANDS, ORIENTAL POLYNESIA

haut. 18 cm ; 7 in

PROVENANCE

Collection Leo Fleischmann, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 500-700 € 600-850 US$

21

POCHETTE POUR UN COLLIER DE NACRE, VALLÉE DE MENDI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BARK WALLET FOR MOTHER OF PEARL SHELL NECKLACE, MENDI VALLEY, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

long. 24 cm ; 9 ½ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$

22

RHOMBE, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BULLROARER, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 35 cm ; 13 ¾ in

PROVENANCE

Collection Helen Dennet, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 100-200 € 150-250 US$

23

MORTIER À BÉTEL, GOLFE HUON, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, HUON GULF AREA, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 13 cm ; 5 ⅛ in

PROVENANCE

Collection Dave de Roche, San Francisco
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 400-600 € 500-750 US$

24

MASQUE À IGNAME, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ABELAM YAM MASK, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 43 cm ; 17 in

PROVENANCE

Kevin Conru, Bruxelles
Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Price, Sydney

‡ 400-600 € 500-750 US$

25

(A) PEIGNE, ÎLES TONGA, POLYNÉSIE OCCIDENTALE ;
(B) DEUX PEIGNES, ÎLE DE MALAITA, ARCHIPEL DES SALOMON

(A) COMB, TONGA ISLANDS, WESTERN POLYNESIA ;
(B) PAIR OF COMBS, MALAITA ISLAND, SOLOMON ISLANDS

haut. 19 cm ; 7 ½ in ; 16 et 15,5 cm ; 6 ¼ and 6 in

PROVENANCE

a) Clive Loveless, Londres
Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
b) Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 300-500 € 400-600 US$


24
21
23
20
25
22

26

BOUCLIER, RÉGION DE LA RIVIÈRE GREEN, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, GREEN RIVER AREA, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 137 cm ; 54 in

PROVENANCE

Collection privée, Australie
Sotheby's, Sydney, 28 novembre 1993, n° 12
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Beran et Craig, *Shields of Melanesia*, 2005, couverture et p. 74-75, n° 4.1

EXPOSITION(S)

Sydney, Sydney College of the Arts, *Pacific Islands War Shields,* août - septembre 2000

‡ 15 000-25 000 € 17 600-29 400 US$

Les boucliers de la région de Green River sont appelés *iben* par les Abau qui vivent le long du fleuve Sepik, en amont de sa jonction avec la Yellow River. Les boucliers Abau sont portés sur l'épaule du bras d'arc du guerrier, libérant l'autre bras pour placer et tirer des flèches. Le dispositif de portage se composait d'une sangle horizontale attachée à un trou percé sur chaque bord et d'une sangle verticale reliée à la sangle horizontale et fixée au bord supérieur de la planche. Les flèches de combat étaient équipées de pointes crénelées en bois ou en palmier, ou de lames crénelées en bambou.

Les boucliers étaient sculptés dans les racines-échasses de grands arbres (*kofekan*). Après avoir épannelé la planche selon la forme et l'épaisseur requises, le motif était marqué au charbon de bois. Un éclat de pierre tranchant était ensuite utilisé pour démarquer les lignes du dessin noir qui répondait généralement à une symétrie bilatérale, et le bois était creusé entre les lignes sur une profondeur d'environ cinq millimètres avec un burin en os de casoar. Les surfaces ciselées étaient ensuite peintes d'ocre rouge ou orange et de pigment blanc; les bandes en relief étaient repeintes en noir.

Il existait une immense gamme de motifs (*cf.* Heinz Kelm, 1966, *Kunst vom Sepik II*, pl. 201-220). La composition du bouclier Pryce est très apparentée à celle du bouclier illustré dans cet ouvrage (pl. 210), collecté à proximité des villages actuels de Baiwai ou de Bifrou, lors de l'expédition Kaiserin-Augusta-Fluss de 1912-1913.

Les compositions n'avaient pas vocation à être figuratives, mais des noms faisant référence aux caractéristiques de certaines plantes ou de certains animaux pouvaient parfois être attribués à des motifs spécifiques.

Par Barry Craig
Curator, Foreign Ethnology
South Australian Museum

Shields from the Green River area are called *iben* by the Abau who live along the Sepik River upstream of its junction with the Yellow River. Abau shields are carried on the shoulder of the warrior's bow arm allowing the other arm to fit and release arrows. The carrying device was a horizontal strap tied to a hole at each edge of the board and a vertical strap tied to the middle of the horizontal strap and fastened to a hole at the top centre of the board. The lethal fight arrows were fitted with sharply-barbed wood or palmwood points, or barbed bamboo blades.

The shields were carved from the buttress roots of large trees (*kofekan*). After trimming the board to the required shape and thickness with an adze, the design was marked out with charcoal. A sharp stone flake was used to demarcate the lines of the black design which was usually bilaterally symmetrical and the wood cut out from between the lines to a depth of about five millimetres with a cassowary bone chisel. The chiselled-out surfaces were then painted with a red or orange earth ochre and white pigment; the relief bands were repainted black.

There was an enormous range of designs (see Heinz Kelm 1966 *Kunst vom Sepik II*, Plates 201-220). The design on the Pryce shield is closest to that on the shield illustrated in Kelm, Plate 210, which was collected from a location near the present-day villages of Baiwai or Bifrou, during the Kaiserin-Augusta-Fluss Expedition of 1912-13.

Designs were non-representational but names that referred to characteristics of certain plants or animals could sometimes be given to particular motifs.

By Barry Craig
Curator, Foreign Ethnology
South Australian Museum




27


28

27

BOUCLIER, VILLAGE DE TIAU, RIVIÈRE BECKING, NORD-EST DE LA RÉGION ASMAT, PAPOUASIE OCCIDENTALE, INDONÉSIE

SHIELD, TIAU VILLAGE, BECKING RIVER, NORTH EAST ASMAT AREA, WEST PAPUA, INDONESIA

haut. 180 cm ; 70 ⅞ in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney, 1985
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

28

BOUCLIER, VILLAGE DE PUNDIBAS, AIRE KAINANTU, PROVINCE DES EASTERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, PUNDIBAS VILLAGE, KAINANTU AREA, EASTERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 139 cm ; 54 ¾ in

PROVENANCE

Collection Peter Hallinan (1938-2015), ca. 1970 (inv. n° H-1030)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Beran et Craig, *Shields of Melanesia*, 2005, p. 148, n° 5.34

EXPOSITION(S)

Sydney, Sydney College of the Arts, *Pacific Islands War Shields,* août - septembre 2000

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

29

PAGAIE CÉREMONIELLE, ÎLES DE MENTAWAI, SUMATRA OCCIDENTAL, INDONÉSIE

CEREMONIAL DANCE PADDLE, MENTAWAI ISLANDS, WESTERN SUMATRA, INDONESIA

haut. 169 cm ; 66 ½ in

PROVENANCE

Daeng Iskender, Bali
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 800-1 200 € 950-1 450 US$



29

30

PEIGNE, GROUPE KIWAI, RIVIÈRE FLY, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

COMB, KIWAI PEOPLE, FLY RIVER, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 47 cm ; 18 ½ in

PROVENANCE

Collection Agnes Bannister, Australie
Transmis par descendance
Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 500-700 € 600-850 US$

31

MORTIER À BÉTEL, CÔTE NORD, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, NORTH COAST, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 8 cm ; 3 ⅛ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 700-1 000 € 850-1 200 US$

32

MORTIER À BÉTEL, CÔTE NORD, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, NORTH COAST, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 17 cm ; 6 ⅔ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

33

DEUX CACHES-SEXE, YAGARIA, LUFA DISTRICT, PROVINCE DES EASTERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO PUBIC COVERS, YAGARIA, LUFA DISTRICT, EASTERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 10,5 et 6 cm ; 4 ⅛ and 2 ⅜ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 400-600 € 500-750 US$

34

PLAT CÉRÉMONIEL, VITILEVA, ARCHIPEL DES FIDJI, POLYNÉSIE ORIENTALE

PRIEST'S OIL DISH, VITILEVA, FIJI ARCHIPELAGO, ORIENTAL POLYNESIA

haut. 12 cm ; 4 ¾ in

PROVENANCE

Collection Reverend William Weir Lindsay, acquis *in situ* ca. 1870
Transmis par descendance
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$

35

RAPE EN PEAU DE REQUIN, ÎLES SANTA CRUZ, ARCHIPEL DES SALOMON

SHARK SKIN RASP, SANTA CRUZ, SOLOMON ISLANDS

long. 39,5 cm ; 15 ½ in

PROVENANCE

Collection Jim Elmslie, Australie
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 500-700 € 600-850 US$


30
35
34
32
33
31

L'ART DU SEPIK DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE

PAR DR. MARKUS SCHINDLBECK
Retired Curator Oceanic Art Department,
Ethnologischen Museum, Berlin

Même si l'art du Sepik est désormais un terme très connu pour désigner l'une des plus importantes productions artistiques d'Océanie, il faut garder à l'esprit qu'il existe de nombreuses régions différentes correspondant à des variations de style, de forme et d'expression. Cette diversité est largement illustrée au sein de la collection d'Elizabeth Pryce. Parmi les œuvres d'art les plus connues, on citera les masques du Bas Sepik et des îles adjacentes, les hameçons de Karawari, les bouchons de flûte du fleuve Yuat et les crochets représentant des ancêtres masculins ou féminins du Moyen Sepik. L'une des caractéristiques généralisées dans l'art du Sepik reconnue très tôt par les visiteurs était qu'un grand nombre d'objets ayant des fonctions différentes étaient décorés et ornés. Les sculptures et peintures représentaient principalement des formes humaines et animales. Les figures sculptées, les masques et autres œuvres ont souvent perdu leur peinture. Les objets étaient également parés de fibres colorées et de fleurs.

SEPIK ART IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION

BY DR. MARKUS SCHINDLBECK
Retired Curator Oceanic Art Department,
Ethnologischen Museum, Berlin

Even if Sepik Art has become a widely known term for one of the highest art productions of Oceania one has to keep in mind that there are numerous different regions with variations in type, form and expression. This is also exemplified within the Elizabeth Pryce collection. Some of the most known art works are the masks from Lower Sepik and adjacent islands, hook figures from Karawari, flute stoppers from the Yuat River and hook figures representing male or female ancestors from the Middle Sepik. It was one of the general characteristics of Sepik art which was recognized very early by visitors that a large number of different objects with different functions were decorated and adorned. Mainly human and animal shapes were represented in carvings and paintings. The carved figures, masks or other images in many cases have lost their paint. Other decorations were colourful fibres and flowers.



Les objets d'art du Sepik sont donc en fait bien plus colorés que laissent à penser, ceux que l'on peut aujourd'hui admirer dans les collections muséales. Cette apparence très vive s'accompagne d'autres expressions de l'art envisagé en tant que mouvement des danseurs de masques, costumes associés aux masques, sons des instruments et émotions des spectateurs. L'atmosphère créée par les danseuses agitant leurs jupes colorées fait partie de la présentation cérémonielle très dense des objets d'art dans les villages du Sepik. Les significations symboliques des différentes représentations animales indiquent la structure mythique et sociale complexe qui sous-tend cet art. Souvent méconnues, elles n'en restent pas moins présentes sous forme d'allusions dissimulées dans le décor, comme par exemple les tortues représentées dans les plats servant à mélanger les pigments. Les représentations très réalistes typiques de l'art du Moyen Sepik présentent un net contraste avec les formes abstraites représentées sur les objets sculptés, tels que les sommets de pagaie ou les ornements de boucliers du Haut Sepik. Ainsi, semble-t-il exister plus de traits communs entre l'art du Bas Sepik et celui du Moyen Sepik.

Thus the colourfulness of Sepik art is much higher than what can be seen from the objects in collections and museums. This vividness in appearance goes along with other expressions of art as the movement of masks dancers and mask costumes, the sound of instruments and the excitement of the spectators. The atmosphere of dancing women moving their colourful grass skirts is part of the highly dense ceremonial presentation of art objects in Sepik villages. The symbolic meanings of the different animal representations point to the complex mythical and social structure which lies behind the art. Often not known it is nevertheless a hint to the hidden background like the turtles of pigment mixing dishes. The quite realistic representation of Middle Sepik art stays in contrast to the abstract forms of carved objects like paddle finials or shield ornaments when areas of the Upper Sepik are considered. Thus there seem to be more common traits between the Lower and Middle Sepik art.

36

CROCHET ANTHROPOMORPHE, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ANTHROPOMORPHIC HOOK FIGURE, MIDDLE SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 62 cm ; 24 ⅜ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 6 000-9 000 € 7 100-10 600 US$



37

STATUE, LAC MURIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FIGURE, MURIK LAKES, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 19 cm ; 7 ½ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

38

MORTIER À BÉTEL, LAC MURIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

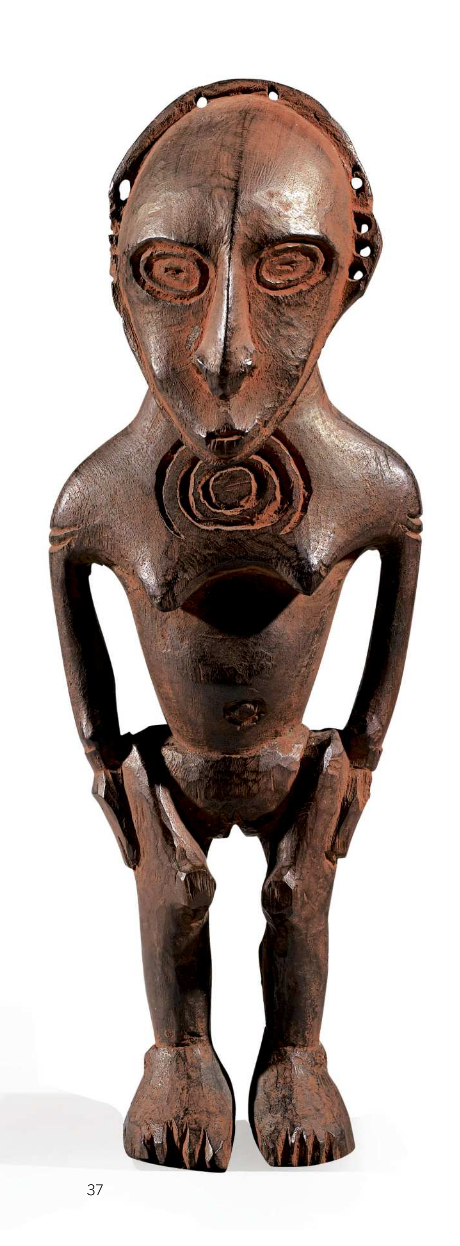
BETEL NUT MORTAR, MURIK LAKES, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 9 cm ; 3 ½ in

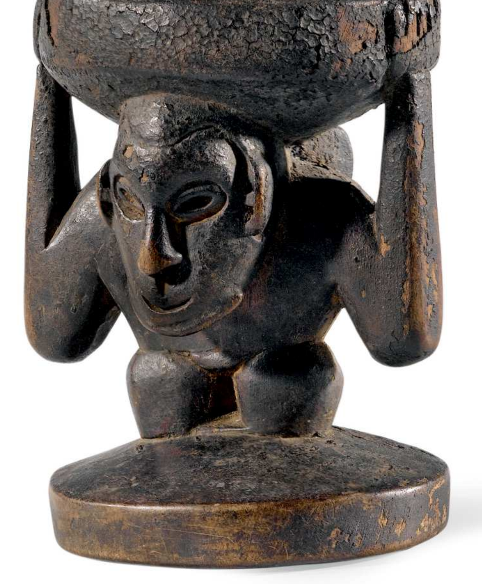
PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



37



38

39

MORTIER À BÉTEL, ÎLE D'UMBOI, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, UMBOI ISLAND, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 23 cm ; 9 in

PROVENANCE

Collection Leo Fleischmann, Sydney
Galerie Primitif, Sydney, 1992
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

40

STATUE, VALLÉE DU BAS SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FIGURE, LOWER SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 17 cm ; 6 ⅔ in

PROVENANCE

Antonio Casanovas, Madrid
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

41

MORTIER À BÉTEL, AIRE KUBALIA, MONTS DU PRINCE ALEXANDER, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, KUBALIA AREA, PRINCE ALEXANDER MOUNTAINS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 18.5 cm ; 7 ¼ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



39



40



41

42

DEUX PLATS, RÉGION DE LUMI, MONTS TORRICELLI, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO FOOD BOWLS, LUMI AREA, TORRICELLI MOUNTAINS, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GINEA

long. 39 et 38 cm ; 15 ⅛ and 15 in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 800-1 200 € 950-1 450 US$

43

STATUE, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FIGURE, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 15,5 cm ; 6 ⅛ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 700-1 000 € 850-1 200 US$

44

TÊTE, HAUTES TERRES, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

HEAD, HIGHLANDS, PAPUA NEW GUINEA

haut. 4,5 cm ; 1 ¾ in

PROVENANCE

Stan Moriarty collection (1906-1978), Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$

45

TÊTE, HAUTES TERRES, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

HEAD, HIGHLANDS, PAPUA NEW GUINEA

haut. 7 cm ; 2 ¾ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$

46

PEIGNE, ÎLES DE L'AMIRAUTÉ, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

COMB, ADMIRALTY ISLANDS, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 24 cm ; 9 ½ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 500-700 € 600-850 US$

47

BRASSARD D'ARCHER,VALLÉE DE LA WAHGI, RÉGION FRONTALIÈRE ENRE LA PROVINCE DE SIMBU ET CELLES DES WESTERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARCHER'S ARM GUARD, WAHGI VALLEY, AREA BETWEEN SIMBU PROVINCE AND WESTERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 16,5 cm ; 6 ½ in

PROVENANCE

Collection Dr Martha Koller (1895-1976), acquis *in situ* ca. 1930
Christies, Paris, Juin 2006, n° 265
Collection Elizabeth Pryce, Sydney, acquis lors de cette vente

‡ 200-300 € 250-400 US$


42
46
43
45
47
44

48

BOUCHON DE FLÛTE, BIWAT, RIVIÈRE YUAT, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FLUTE STOPPER, BIWAT, YUAT RIVER, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 57 cm ; 22 ⅝ in

PROVENANCE

Collection Sir William Dobell (1899-1970), Sydney, acquis *in situ* en 1950
Sotheby's, Sydney, 28 octobre 1996, n° 510d
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Howarth, *Myth and Magic Art of the Sepik River,* 2015, p. 116
Painter in Paradise : William Dobell in New Guinea, 2015, p. 90

EXPOSITION(S)

Canberra, National Gallery of Australia, *Myth and Magic Art of the Sepik River,* 7 août - 1 novembre 2015
Sydney, The SH Erving Gallery, *Painter in Paradise : William Dobell in New Guinea,* 29 mai - 12 juillet 2015

‡ 150 000-250 000 € 176 000-294 000 US$

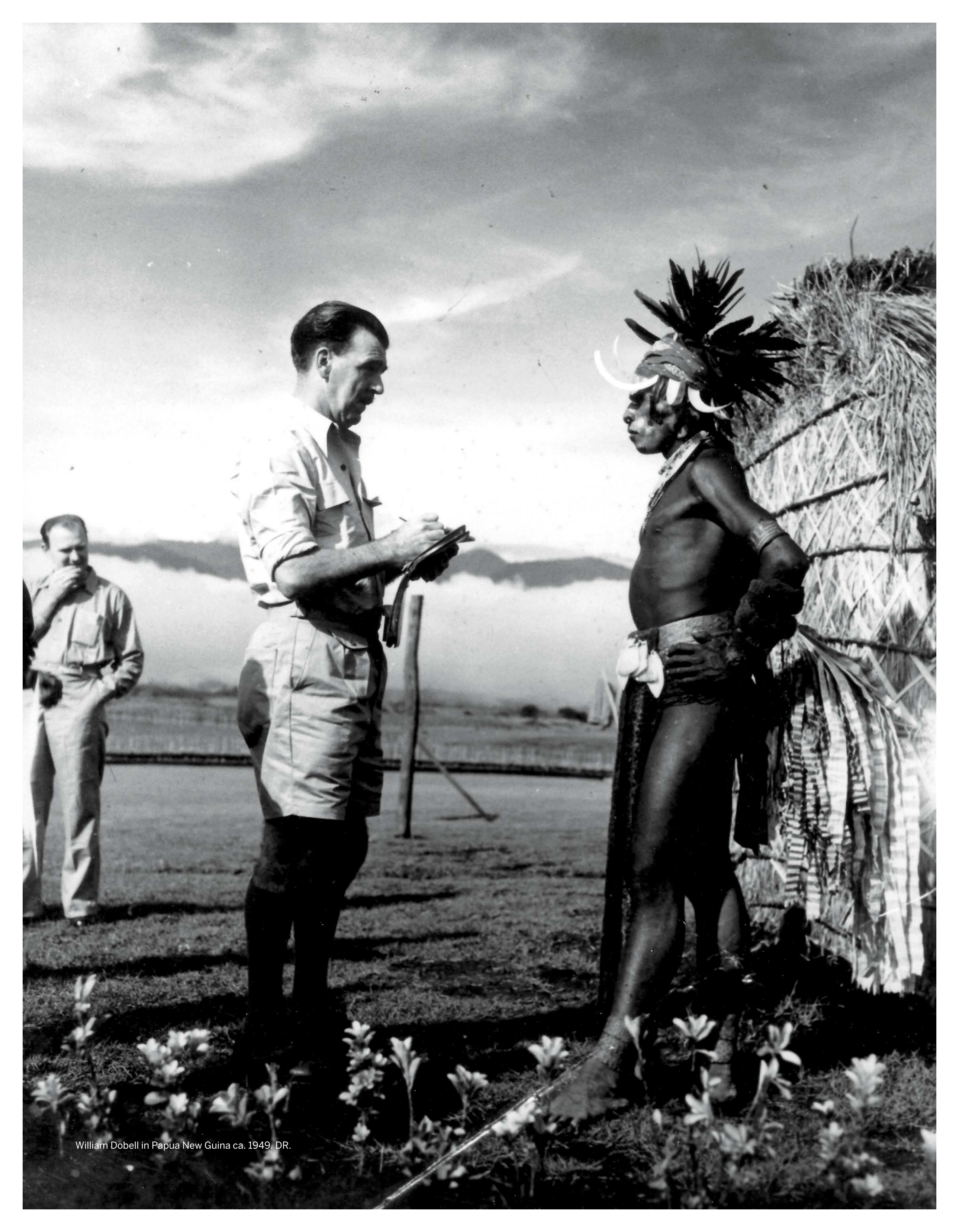
Les bouchons de flûte sculptés du Fleuve Yuat, un affluent du Bas Sepik, ont exercé une fascination particulière sur les voyageurs et collectioneurs européens dés les premiers contacts. Mais ce n'est que grâce à Margaret Mead et à sa description très imagée d'une courte visite chez les "Mundugumor" en 1932 que les premières informations sur le contexte dont émergèrent ces pièces extraordinaires de l'art du Sepik commencèrent à être connues. Il est certain que ce n'est pas uniquement les formes de figures humaines sculptées à la tête large et au front allongé qui ont fait l'admiration de tous. Les yeux incrustés de nacre brillante, les défenses de cochon, les diadèmes de plumes de casoar, les épaisses barbes de cheveux humains attachés aux contours perforés du visage faisaient partie des ornements au même titre que les peintures et autres bijoux en coquillages et brassards. Les représentations de la progéniture mâle d'une mythique mère crocodile étaient revêtues d'un pagne finement tissé. Dans nombre de cultures du Sepik, ces figures jouaient un rôle dans la révélation initiatique. Les figures étaient intégrées à des objets de grandes tailles - de longues flûtes en bambou qui pouvaient également être recouvertes de bijoux en coquillage. Cette ornementation exubérante rendait impossible l'utilisation de ces flûtes en tant qu'instrument. Ces objets complexes devinrent ainsi un héritage de valeur, transmis aux filles et à leurs fils et faisant parfois même l'objet d'échanges. Ils constituaient une partie particulière des ordonnancements matrimoniaux, la flûte héritée accompagnant la fille dans sa nouvelle maison pour être ensuite transmise à son fils. Mais ces flûtes étaient également nécessaires à l'établissement d'une relation cérémonielle particulière entre deux hommes, et faisaient alors également l'objet d'un héritage par la suite. Les bouchons de flûte ornés d'une figure masculine ont, pour la plupart, perdu leur riche décoration. Cependant ils possèdent chacun leur propre histoire et leur propre nom, qui nous restent malheureusement inconnus lorsque nous nous tenons devant eux, éblouis par leur extraordinaire beauté.

Par Markus Schindlbeck
Retired Curator Oceanic Art Department,
Ethnologischen Museum, Berlin

The carved flute stoppers from the Yuat River, a tributary of the Lower Sepik, have held a particular interest for European visitors and collectors since the early days of contact. But it was only Margaret Mead, through her vivid description of a short visit among the so called "Mundugumor" in 1932, who gave the first information about the context of these most extraordinary pieces of Sepik art. Certainly it wasn't only the form of the carved human figure with a large head and elongated forehead that attracted admiration. The eyes with inlaid gleaming mother-of-pearl, slithers of pig tusks, diadems of cassowary feathers, beards of thick human hair attached to the pierced ridge of the face were part of the decoration, together with paint and other elements such as shell jewellery and armbands. The figures representing male offspring of a mythical crocodile mother were clad with fine woven loincloth. As in often the case among Sepik cultures these figures were part of the initiation revelation. The figures were part of larger objects, long flutes made of bamboo, which could also be wrapped in shell jewellery. This exorbitant ornamentation made it impossible to use the flutes as instruments. These complex objects thus became an heirloom of worth passed on to daughters and their sons, and even occasionally exchanged. They were part of special marriage arrangements when the inherited flute accompanied the daughter to her new home, the flute being later passed on to her son. But these flutes were also necessary for the establishment of a special ceremonial relation between two men, which was later also inherited. In most cases the flute stoppers with carved male figures lost their rich decoration. Yet they have their own individual history and name, which unfortunately remains unknown to us when we stand in front of them, dazzled by their extraordinary beauty.

By Markus Schindlbeck
Retired Curator Oceanic Art Department,
Ethnologischen Museum, Berlin





William Dobell in Papua New Guina ca. 1949. DR.



Au sein de ce corpus sculptural considéré comme l'un des plus mystérieux de la sculpture de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le bouchon de flûte de la collection Elizabeth Pryce s'impose par sa présence saisissante traduisant la puissance de l'esprit de la rivière ou de la forêt représenté. L'ample front domine une face aux traits resserrés, concentrant l'expression volontairement farouche : les yeux à l'oblique incrustés de nacre, le nez busqué et percé, la bouche aux lèvres saillantes dévoilant des dents rehaussées d'ocre. A cette disproportion de la tête répond le corps musculeux dont les jambes arquées et les bras écartés confèrent à la figure une pose tout en tension, amplifiée par le dos et la nuque incurvés qui projettent la tête en avant. Au dos, les omoplates et les fesses marquées reproduisent l'image stylisée, très rare, d'une tortue dont la tête se détache sur la nuque du personnage. S'ajoutent enfin les traces de pigments vert et orange ainsi que la barbe en cheveux humains qui complètent « la symbolique liée aux esprits représentés qui, selon Margaret Mead, pouvaient prendre une forme humaine ou animale, sans pour autant être eux-mêmes un être humain » (Robert L. Welsch).

Acquis *in situ* à la fin des années 40 par le peintre Australien William Dobell, cette œuvre présente des caractéristiques stylistiques très proches des deux bouchons de flûte ramenés en 1933 par Margaret Mead, aujourd'hui dans les collections de l'American Museum of Natural History de New York (inv. n° 80.0/8243 et 80.0/8247). Le motif stylisé de tortue l'apparente étroitement au bouchon de flûte de l'ancienne collection d'Eddy Hof (Sotheby's, Paris, 11 juin 2008, n° 58).

Within this corpus, considered as one of the most mysterious within Papua New Guinea's sculpture, the flute stopper from the Elizabeth Pryce Collection stands out for its striking presence, reflecting the power of the spirit of the river or of the forest. The broad forehead dominates a face with condensed features, concentrating the deliberately fierce expression: the eyes are inlaid with mother-of-pearl shells arranged obliquely, the nose is carved and pierced, the mouth, with protruding lips, reveals teeth that are enhanced with ochre. This disproportionately large head is echoed in the muscular body with its arched legs and outspread arms that give the figure a tense pose, amplified by the curved back and a neck that projects the head forward. On the rear, the marked shoulder blades and buttocks reproduce a stylized, very rare, image of a turtle, whose head is marked out on the neck of the figure. Finally, there are traces of green and orange pigments as well as a beard made of human hair that complement "the symbolism associated with the spirits represented which, according to Margaret Mead, could take a human or animal form, without being a human being themselves." (Robert L. Welsch).

Acquired *in situ* in the late 1940s by Australian painter William Dobell, this piece has stylistic characteristics that are very similar to that of the two flute stoppers brought back in 1933 by Margaret Mead and now in the collections of the American Museum of Natural History in New York (inv. No. 80.0/8243 and 80.0/8247). The stylized turtle design is closely related to that of the flute stopper from the former Eddy Hof collection (Sotheby's, Paris, 11 June 2008, No.58).



49

PROUE DE PIROGUE *SOLIPMARERE*, ÎLE D'ATCHIN, CÔTE NORD-EST DE MALEKULA, ARCHIPEL DU VANUATU

CANOE PROW ORNAMENT *SOLIPMARERE*, ATCHIN ISLAND, NORTH EAST COAST, MALEKULA, VANUATU

haut. 60 cm ; 23 5/8 in

PROVENANCE

Acquis *in situ* en juin 1935 lors de l'expédition "La Korrigane" (1934-1936) organisée sous les auspices du musée d'ethnographie du Trocadéro
Charles Ratton, Paris, ca. 1960
Collection Sam Dubiner (1914-1993), Jerusalem
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

EXPOSITION(S)

Jerusalem, The Israel Museum, *Connoisseur of Cultures: Israeli and Tribal Art from the collections of Sam Dubiner,* Juillet - Octobre 1997

‡ 4 000-6 000 € 4 700-7 100 US$



50

SOMMET DE SPATULE À CHAUX, IATMUL, MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

IATMUL CEREMONIAL LIME CONTAINER STOPPER, MIDDLE SEPIK, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 29 cm ; 11 ½ in

PROVENANCE

Wayne Heathcote, Londres
Collection John et Marcia Friede, New York
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Hamson, *Oceanic Art*, 2012, p. 38-39

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

51

SOMMET DE PAGAIE, WOGAMUSH, VALLÉE DU SEPIK, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

PADDLE FINIAL, WOGAMUSH, SEPIK VALLEY, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 60 cm ; 23 ⅝ in

PROVENANCE

Collection Douglas Newton, acquis *in situ* en 1967
Collection John et Marcia Friede, New York
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$



50

51

52

POINTE DE LANCE *JANUS*, BIG NAMBAS, NORD-OUEST DE L'ÎLE DE MALEKULA, ARCHIPEL DU VANUATU

SPEAR TIP WITH *JANUS* HEAD, BIG NAMBAS, NORTH-WEST OF MALEKULA ISLAND, VANUATU

haut. 81 cm ; 31 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Samuel Dubiner (1914-1993), Tel Aviv
Julius Carlebach (1909-1964), New York
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

EXPOSITION(S)

Jerusalem, The Israel Museum, *Connoisseur of Cultures : Israeli and Tribal Art from the collections of Sam Dubiner,* Juillet - Octobre 1997

‡ 2 500-3 500 € 2 950-4 150 US$

53

PILON, ÎLE D'ESPIRITU SANTO, ARCHIPEL DU VANUATU

POUNDER, ESPIRITU SANTO ISLAND, VANUATU

haut. 73,5 cm ; 29 in

PROVENANCE

Collection David Rosenthal, San Francisco
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-1 500 € 1 200-1 800 US$

54

PILON, GOLFE HUON, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

POUNDER, HUON GULF, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 70 cm ; 27 ½ in

PROVENANCE

Collection Dr. Wornock, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-1 500 € 1 200-1 800 US$



52

53



54

55

PLAT, ARAPESH, MONTS TORRICELLI, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARAPESH FOOD BOWL, TORRICELLI MOUNTAINS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 58 cm ; 22 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Kirby Kallas Lewis, Seattle
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

56

SPATULE *JANUS* À NOURRITURE, AIRE MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

JANUS HEADED FOOD STIRRER, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 64,5 cm ; 25 ⅜ in

PROVENANCE

Collection Richard Aldrige, Perth
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

57

POTEAU CÉRÉMONIEL, RÉGION DE YRRKALA, TERRE D'ARNHEM, TERRITOIRES DU NORD, AUSTRALIE

CEREMONIAL POST, YRRKALA AREA, CENTRAL ARNHEM LAND, NORTHERN TERRITORY, AUSTRALIA

haut. 78 cm ; 30 ¾ in

PROVENANCE

Gabriella Roy, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$



55



56



57

58

CROCHET ANTHROPOMORPHE, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ANTHROPOMORPHIC HOOK FIGURE, MIDDLE SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 74 cm ; 29 ½ in

PROVENANCE

Collection Nicolai Michoutouchkine (1929-2010), acquis *in situ* en 1967
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Ivanova et Michoutouchkine, *Ethnography and art of Oceania of N. Michoutouchkine - A. Pilioko foundation / Ethnographie et art de l'Océanie de la Fondation N. Michoutouchkine - A Pilioko*, 1989, p. 31 et 112

EXPOSITION(S)

Port Vila, N. Michoutouchkine - A. Pilioko foudation*, Ethnography and art of Oceania*, 1978 - 1989

‡ 20 000-30 000 € 23 500-35 200 US$

Artiste engagé et collectionneur passionné, Nicolaï Michoutouchkine fut un défenseur chevronné de l'art océanien : « il l'a fait connaître au reste de la planète bien avant les grands musées. Il a passé sa vie à chercher les connexions esthétiques entre les différentes formes d'art à travers le monde. Beaucoup d'artistes ont emprunté après lui les pistes qu'il a défrichées et se sont inspirés de ce qu'il a révélé » (Kasarhérou, *Les Nouvelles calédoniennes,* 2010, p. 1).

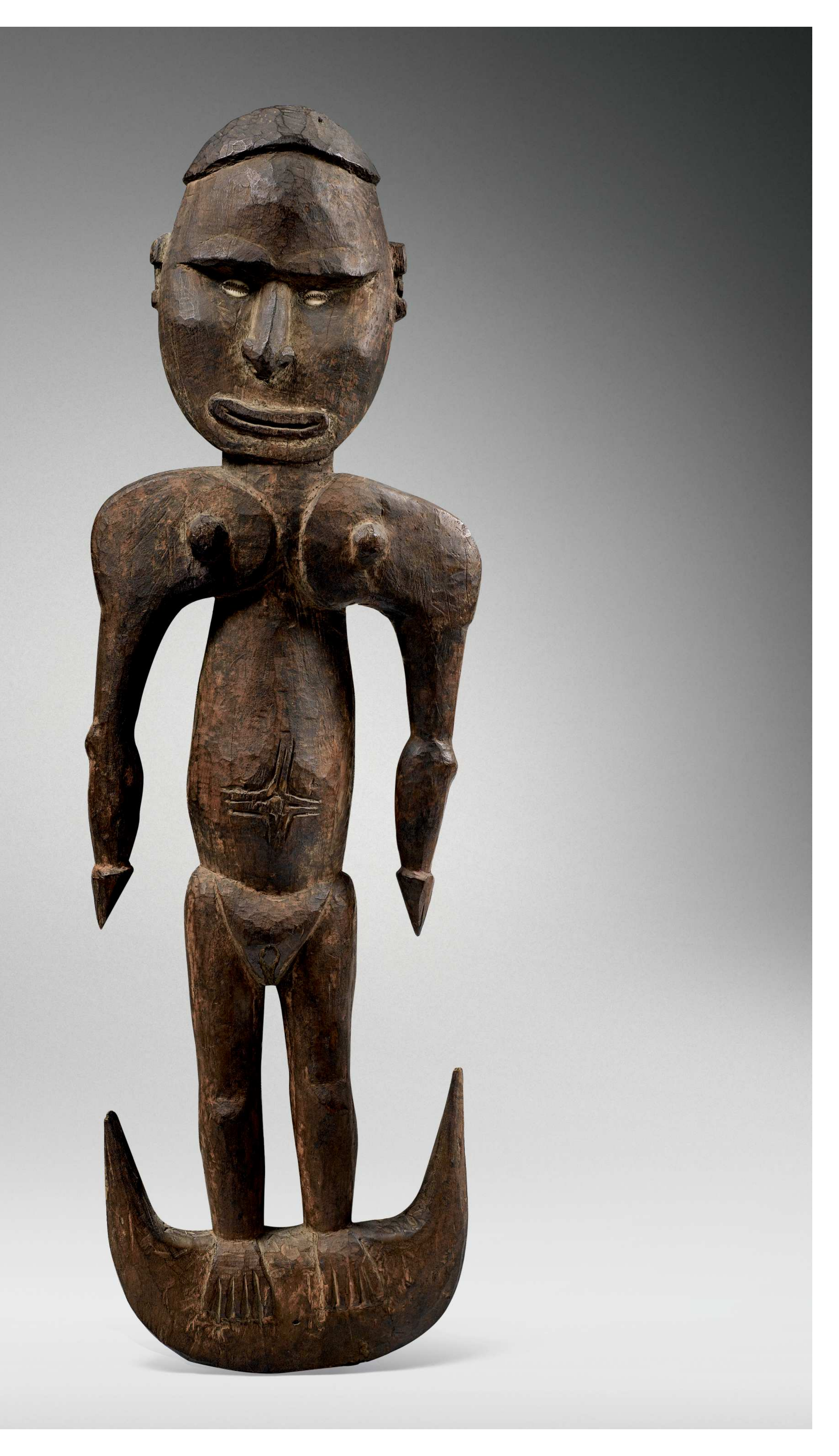
L'ensemble d'œuvres qu'il réunit tout au long de sa vie, qu'il exposa dans sa fondation à Port-Vila au Vanuatu illustre ce goût singulier qui rendit précocement hommage à la puissance de l'art océanien. En témoigne notamment ce crochet anthropomorphe, acquis dans la vallée du Moyen Sepik au milieu des années 1960. Conservé dans la maison cérémonielle des hommes, on y suspendait des sacs contenant les objets importants du clan ou des offrandes présentées à chaque ancêtre clanique.

Ici, le traitement du visage expressif, aux yeux incrustés de cauris, évoque par ses volumes certains crânes d'ancêtres surmodelés. Lui répondent les scarifications ornant la zone ventrale du personnage, qui font référence aux marques rituelles des jeunes initiés « soulignant le caractère exceptionnel de la figure » (Kaufmann *in* Peltier, *Ombres de Nouvelle Guinée. Art de la grande île d'Océanie dans les collections Barbier-Mueller*, 2006, p. 404) et rappelant « la transformation de tout homme en ancêtre mythologique » (Peltier, Schindlbeck et Kaufmann, *Sepik. Arts de Papouasie-Nouvelle-Guinée*, 2015, p. 149).

A militant artist and passionate collector, Nicolaï Michoutouckine was a staunch defender of Oceanic art: "He revealed it to the world well before major museums did. He spent his life searching for aesthetic connections between different art forms around the world. Many artists followed in the tracks he first made and were inspired by what he uncovered" (Kasarhérou, *Les Nouvelles calédoniennes,* 2010, p.1).

The pieces he collected throughout his life - and which were exhibited at his foundation in Port Vila, Vanuatu - are a perfect embodiment of this unique eye that recognized the full force and power of Oceanic art ahead of its time. This anthropomorphic hook, acquired in the Middle Sepik valley in the mid-1960s, is a particularly striking exemplar. Kept in the men's ceremonial house, bags containing important objects of the clan or offerings presented to each clan ancestor were hung from them.

Here, the treatment of the expressive face, with its eyes inlaid with cowrie shells, evokes in its volumes certain overmodeled ancestor skulls. It is echoed in the scarification pattern on the navel area of the human figure, which evokes the ritual markings of young initiates "thus highlighting the exceptional nature of the figure" (Kaufmann *in* Peltier, *Ombres de Nouvelle Guinée. Art de la grande île d'Océanie dans les collections Barbier-Mueller*, 2006, p. 404) and recalling "all men's transformation into mythological ancestors" (Peltier, Schindlbeck and Kaufmann, *Sepik. Arts de Papouasie-Nouvelle-Guinée*, 2015, p. 149).



L'ART DU GOLFE DE PAPOUASIE DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE

PAR VIRGINIA-LEE WEBB, PH. D.
Retired Research Curator,
The Metropolitan Museum of Art, New York

Les traditions sculpturales et la créativité des peuples du Golfe de Papouasie sont connues du monde occidental depuis les années 1870. De nos jours encore, près de cent cinquante ans plus tard, les œuvres sont si puissantes que même nous, étrangers qui n'appréhendons pas pleinement les histoires et inspirations qui sous-tendent ces sculptures, les observons avec admiration et émerveillement. Chaque catégorie sculpturale possède ses propres formes, motifs et fonctions. Bien que certains des premiers étrangers qui vinrent visiter et même s'établir dans le Golfe de Papouasie aient tenté d'altérer les croyances des habitants et de corrompre de ce fait leurs pratiques artistiques et culturelles, la résilience des communautés s'est maintenue au travers des grands bouleversements et événements perturbateurs qu'elles ont subi. Parmi les premières sculptures documentées et collectées par des étrangers, on trouve des planches votives génériquement désignées sous le nom de *gope*. Ces sculptures sont celles qui sont le plus communément associées à cette région, ainsi que les sculptures figuratives en deux dimensions appelées *bioma.* Dans certaines régions, des masques en tissu d'écorce ont également été observés et collectés. Après utilisation ils étaient soit détruits dans la brousse loin des villages, soit entreposés pour être recréés plus tard. Des objets à usage personnel, à la fois familiers et puissants, furent également

THE ART OF THE PAPUAN GULF IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION

BY VIRGINIA-LEE WEBB, PH. D.
Retired Research Curator,
The Metropolitan Museum of Art, New York

The sculptural traditions and creativity of the people of the Papuan Gulf have been known to the western world since the 1870s. Even now nearly one hundred and fifty years later, the artworks are so powerful that we outsiders- who are not privileged to specific stories and motivations behind the sculptures- view them with awe and great admiration. Each sculptural category has its own unique forms, motifs and function. While some of the earliest foreigners to visit and settle throughout the Papuan Gulf attempted to change the beliefs of the residents and thus corrupt the art and cultural practice, the resiliency of the communities endured through great upheavals and disruptive events. Among the first carvings documented and collected by outsiders were spirit boards- which have different local names but are generically called *gope*. These sculptures are the most associated with the region as well as flat figurative sculptures called *bioma*. Depending on the area, masks made of barkcloth were also seen and collected. After use these were either destroyed in the bush away from villages after use or stored and recreated. Items for personal use, both mundane and powerful were also collected. Each of these forms are present in the Pryce collection.

The spirit boards in the Pryce collection have classic motifs. This is explicit in the *kwoi* with the treatment of the face, blackened forehead, three dimensional nose, and geometric designs. The



collectés. Chacune de ces formes sculpturales est représentée au sein de la collection Pryce.

Les planches votives de la collection Pryce sont de facture classique. C'est particulièrement remarquable dans le *kwoi*, notamment dans le traitement du visage, le front noirci, le nez en trois dimensions et les motifs géométriques. La séquence formelle qui orne le contour de la planche avec ses motifs « en dents de scie » est caractéristique de l'art du Golfe de Papouasie. Sur la *gope*, les contours du « corps » central sont très abstraits; les bras, les jambes et le nombril sont résumés à leurs éléments curvilignes les plus essentiels. La structure forme un « X » centré sur le nombril, un autre motif circulaire ubiquitaire présent sur la plupart des planches votives. Les *Bioma*, figures en deux dimensions gravées sur une seule face, furent principalement collectées au sein des communautés des rives de l'Era et de la zone centrale du Golfe. Certaines furent photographiées *in situ* par plusieurs visiteurs; l'ethnologue Paul Wirz en 1930 et le photographe John W. Vandercook en 1933. La structure de la figure *bioma* de la collection Pryce est similaire à celle d'une figure aujourd'hui conservée au Brooklyn Museum (inv. n° 51.118.9).

Plusieurs formes de masques furent créées dans le Golfe de Papouasie. Le cycle de masques le plus spectaculaire et le mieux documenté est connu sous le nom de *hevehe.* Ceux qui figurent dans la collection Pryce sont semblables à ceux du Field Museum de Chicago, collectés par A.B. Lewis en 1912. Dans les années 1930, l'anthropologue F.E. Williams documenta tout le cycle de ces masques pendant les nombreuses années où il vécut dans le Golfe. Appelé *eharo*, ce qui, selon Williams, signifie littéralement « ornement de tête pour la danse », ce type de masque était dansé lors des célébrations et était généralement agrémenté d'appendices décorés, de symboles totémiques et parfois d'oiseaux, de bateaux ou d'autres objets présents dans la région. Williams écrit qu'ils étaient considérés

design segments around the edge with "sawtooth" motifs are a hallmark of Papuan Gulf art. In the second example, a *gope* the design in the central "body" is highly abstract; arms, legs and naval are reduced to minimal curvilinear elements. The design forms an "X" and radiates out from the naval another ever-present circular motif found on most spirit boards. *Bioma*, the flat figures carved on one side were primarily collected among the Era river communities and central area of the Gulf. Examples were photographed *in situ* by several visitors; ethnologist Paul Wirz in 1930 and the photographer John W. Vandercook in 1933. The structure of the Pryce *bioma* is similar to one of which is now in the Brooklyn Museum (51.118.9).

Several mask forms were made in the Papuan Gulf. The most dramatic and well documented cycle of multiple masks is called *hevehe*. The examples in the Pryce collection are similar to those collected by A.B. Lewis in 1912 and now at the Field Museum, Chicago. In the 1930s, anthropologist F.E. Williams documented the entire mask cycle during his many years living in the Gulf. Called *eharo* which according to Williams literally means "dance head piece" this mask type was danced for entertainment and usually included decorated appendages, totemic symbols and sometimes birds, ships or other objects seen in the area. Williams said they were seen as "playthings" or "things of gladness" (Williams in Young and Clark 2001: 200). Lewis' life and work has been documented by Robert Welsch and he published several *eharo* masks in the Field Museum, one collected by Lewis in the Opal district (142115 (8310). This example closely resembles the Pryce mask. (Welsch 1998: 467 (fig.7.17) The familiar inverted diamond pattern is seen on the curved crest of the mask. The smaller barkcloth mask has many typical Elema design elements which emblazoned masks in the complex cycle. Welsch also mentions the presence of Laurence Henderson a Patrol Officer and Government Magistrate who was posted in

59

MASQUE EN *TAPA EHARO*, ELEMA, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

EHARO TAPA MASK, ELEMA PEOPLE, PAPUAN GULF AREA, PAPUA NEW GUINEA

haut. 71 cm ; 28 in



PROVENANCE

Collection privée, Australie
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 7 000-10 000 € 8 300-11 800 US$

comme des «jouets» ou des «choses de gaieté» (Williams, *in* Young and Clark 2001, p. 200). La vie et le travail de Lewis ont été documentés par Robert Welsch qui publia plusieurs masques *eharo* du Field Museum, dont un recueilli par Lewis dans la région d'Opal (inv. n° 142115.8310). Ce dernier est très apparenté au masque de la collection Pryce. Le motif bien connu en losange inversé est visible sur la crête bombée du masque. Le plus petit masque en tissu d'écorce comporte de nombreux éléments formels *elema* caractéristiques qui parent les masques dans ce cycle complexe. Welsch mentionne également la présence de Laurence Henderson, officier de patrouille et magistrat du gouvernement qui fut affecté dans le Golfe entre 1908 et 1914.

Le rhombe et le charme magique *marupai* sont deux objets associés à des activités sacrées et puissantes. Le rhombe, de forme similaire aux planches votives, était conservé caché dans les maisons cérémonielles des hommes et utilisé avant l'apparition des masques *semese* qui ouvraient le cycle *hevehe*. Un fil en fibres d'écorce était passé dans un trou à une extrémité, et, en secret, les hommes le balançaient dans les airs autour de leur tête pour émettre un «vrombissement». Ce son représentait la voix des esprits mythiques de la mer et cela permettait de prévenir la communauté - en particulier les femmes et les enfants - que les esprits et les masques puissants allaient bientôt apparaître. Le *marupai*, un charme sculpté dans une noix de coco naine, était probablement un objet personnel représentant une tête de cochon. Mais quand il était utilisé par les sorciers et rempli de substances puissantes, il incarnait le *harihu*, puissant esprit de brousse qui se faisait connaître du propriétaire du charme lors d'un rêve ou pendant sa période d'initiation.

the Gulf between 1908-1914. (Welsch vol.1, 1998: 458,470,494; vol2., 78))

The bullroarer and magical charm *marupai* are two objects associated with sacred and powerful activities. The bullroarer, similar in shape to spirit boards, was kept hidden in men's ceremonial houses and used before the appearance of *semese* masks that started the *hevehe* cycle. A bark fiber string was put through a hole at one end, and in secret men would swing it in the air around their heads to make a "whirring" sound. This sound represented the voice of the mythical sea spirits, and was a signal to the community- especially women and children- that the powerful spirits and masks would soon appear. (Welsch 2006: 24-25). The *marupai*, an engraved dwarf coconut charm could be a personal item representing a pig's head. But when it was used by sorcerers and stuffed with powerful substances, it embodied *harihu*, a powerful bush spirit which made itself known to the owner during a dream or during his novitiate period. (Williams in Young and Clark 2001:189).

PUBLICATIONS

Virginia-Lee Webb. *Embodied Spirits. Gope Boards from the Papuan Gulf.* Milan: 5 Continents 2016.
Robert L. Welsch. *An American Anthropologist in Melanesia. A. B. Lewis and the Joseph N. Field South Pacific Expedition 1909-1913.* Honolulu: University of Hawai'I Press, 2 volumes 1998.
Robert L. Welsch, Virginia-Lee Webb, and Sebastian Haraha. *Coaxing the Spirits to Dance. Art and Society in the Papuan Gulf of New Guinea.* Hanover, NH: Hood Museum of Art, Dartmouth College 2006.
Michael W. Young and Julia Clark. *An Anthropologist in Papua. The Photography of F. E. Williams, 1922-39*. Honolulu: University of Hawai'i Press 2001.

60

PLANCHE VOTIVE *GOPE*, DELTA DU PURARI, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

GOPE SPIRIT BOARD, PURARI DELTA, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 84 cm ; 33 in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$



61

PIERRE DE MASSUE *DOLKE,* AIRE BELA, VALLÉE DE MENDI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

STONE CLUB HEAD, *DOLKE*, BELA AREA, UPPER MENDI VALLEY, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

long. 13 cm ; 5 ⅛ in

PROVENANCE

Collection David Eastburn, acquis *in situ* ca. 1960
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 100-200 € 150-250 US$

62

APPUI-NUQUE, BAIE DE L'ASTROLABE, PROVINCE DE MADANG, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

NECKREST, ASTROLABE BAY, MADANG PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 16 cm ; 6 ⅕ in

PROVENANCE

Collection Heinrich, Stuttgart
Kevin Conru, Bruxelles
Collection Elizabeth Price, Sydney

PUBLICATION(S)

Conru, *The Colour of Melanesia*, 1999, p. 4

‡ 400-600 € 500-750 US$

63

CHARME *MARUPAI*, GOLFE DE PAPOUASIE, PROVINCE DE L'OUEST, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MARUPAI MAGIC CHARM, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

long. 12 cm ; 4 ¾ in

PROVENANCE

Collection Jacob Epstein (1980-1959), Londres
Christies, Paris, 19 juin 2014, n° 110
Collection Elizabeth Pryce, Sydney, acquis lors de cette vente

‡ 700-1 000 € 850-1 200 US$

64

TROIS PEIGNES, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

THREE ABELAM COMBS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 40 , 26 et 23,5 cm ; 15 ¾ , 10 ¼ and 9 ¼ in

PROVENANCE

a) Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
b) et c) Collection Nora Muir, Australie, acquis *in situ* au début du XXe siècle
Transmis par descendance
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 300-500 € 400-600 US$

65

PLAT, ÎLE D'ESPIRITU SANTO, ARCHIPEL DU VANUATU

FOOD PLATTER, ESPIRITU SANTO ISLAND, VANUATU ARCHIPELAGO

haut. 74 cm ; 29 ½ in

PROVENANCE

Sotheby's, Melbourne, 9 novembre 997, n° 577
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

66

SPATULE À CHAUX EN OS DE CASOAR, RÉGION DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ABELAM CASSOWARY BONE LIME SPATULA, MIDDLE SEPIK REGION, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 41 cm ; 16 ¼ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$


65
64
66
63
62
61


67


68

67

FIGURE *TIMBU WARA*, KEWA OU WIRU, AIRE PANGIA, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TIMBUWARA FIGURE, KEWA OR WIRU PEOPLE, PANGIA AREA, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 120 cm ; 47 ⅛ in

PROVENANCE

New Guinea Primitive Arts, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

68

STATUE *GNAU*, AIRE ANGUGUNAK, MONTS TORRICELLI, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

GNAU FIGURE, ANGUGUNAK AREA, TORRICELLI MOUNTAINS, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 89 cm ; 35 in

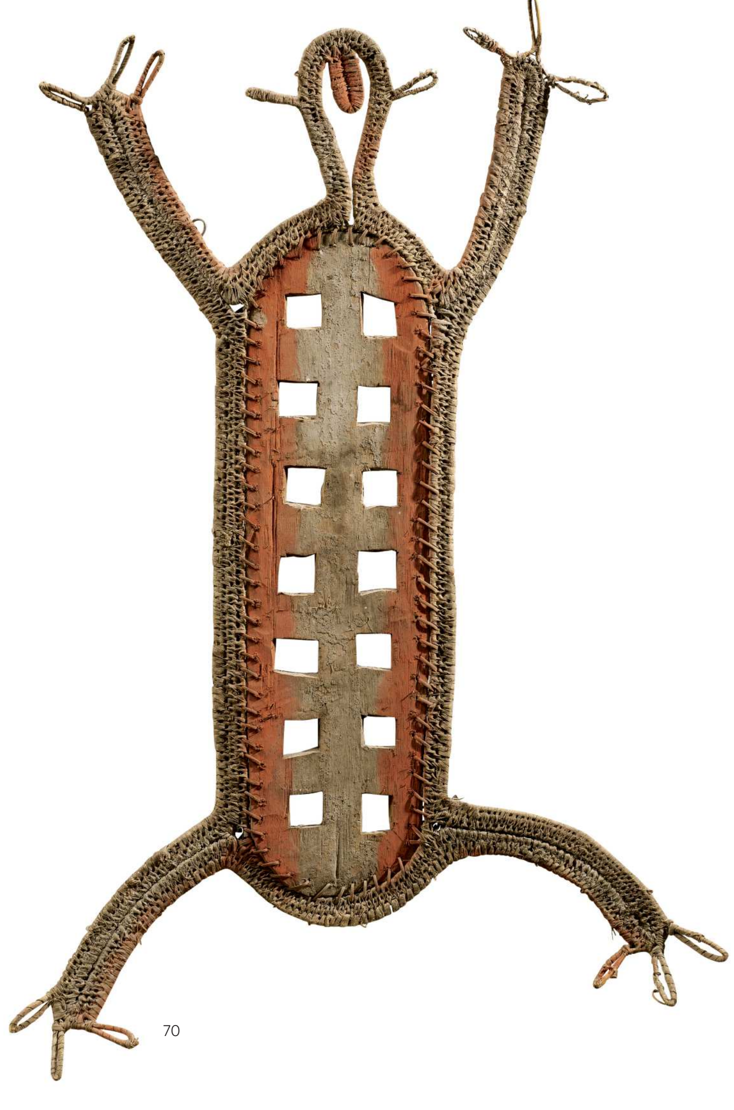
PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeh Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



69



70

69

STATUE *BIOMA*, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BIOMA FIGURE, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 63 cm ; 24 ⅞ in

PROVENANCE

Collection N. Edgeworth, Royaume-Uni
Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 6 000-9 000 € 7 100-10 600 US$

70

FIGURE *TIMBU WARA*, KEWA OU WIRU, AIRE PANGIA, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TIMBUWARA FIGURE, WIRU PEOPLE, PANGIA AREA, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 82 cm ; 32 ¼ in

PROVENANCE

Linus Carr, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 700-1 000 € 850-1 200 US$

71

BOUCLIER D'ARCHER *ELÁYABORR*, VALLÉE DE MENDI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARCHER'S SHIELD, *ELÁYABORR*, MENDI VALLEY, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 80 cm ; 31 ½ in

PROVENANCE

Collection Todd Barlin, Sydney (inv. n° B-536)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

72

BOUCLIER D'ARCHER *ELÁYABORR*, VALLÉE DE MENDI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARCHER'S SHIELD, *ELÁYABORR*, MENDI VALLEY, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 79 cm ; 31 in

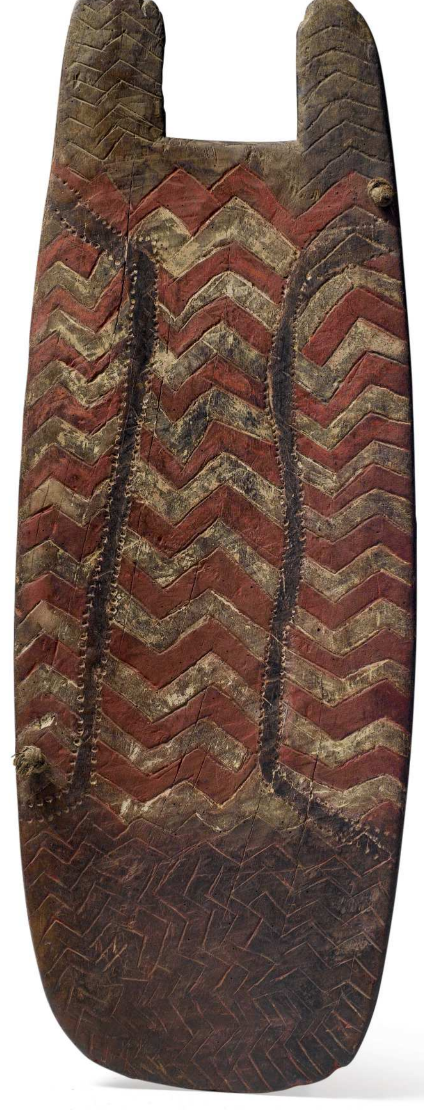
PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Alex Philips, Melbourne
Collection Elizabeth Price, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



71



72



73

MASQUE EN *TAPA*, ELEMA, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TAPA MASK, ELEMA PEOPLE, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 24 cm ; 9 ½ in

PROVENANCE

Collection Henderson, acquis *in situ* en 1914
Malcom Davidson, Melbourne
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$

74

ASSOMOIR À COCHON, ÎLE D'AMBRYM OU MALEKULA, ARCHIPEL DU VANUATU

SACRED PIG KILLING HAMMER, AMBRYM OR MALEKULA, VANUATU ARCHIPELAGO

long. 47 cm ; 18 ½ in

PROVENANCE

Collection Dr. Philippe François, Paris
Tajan, Paris, 3 décembre 2002, *Collections océaniennes du Docteur Philippe François*, n° 69
Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

75

DEUX PROPULSEURS, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO SPEAR THROWERS, MIDDLE SEPIK RIVER, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 83 et 72 cm ; 32 ⅛ and 28 ⅛ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$



74

75

76

LANCE CÉRÉMONIELLE, ÎLES DE L'AMIRAUTÉ, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

CEREMONIAL SPEAR, ADMIRALTY ISLANDS, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 91 cm ; 35 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Frieda et Milton Rosenthal, New York
Sotheby's, New York, *The Frieda & Milton Rosenthal Collection*, 14 novembre 2008, n° 85
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$



L'ART DES ÎLES SALOMON DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE

PAR AOIFE O'BRIEN, PH. D.
Curator, Oceania
Statens Museer för Världskultur, Stokholm

La diversité géographique qui caractérise les îles Salomon se reflète également dans la variété de la culture formelle présente dans l'archipel. Visuellement aussi saisissant qu'élégant, l'art reflète les thèmes centraux de la vie, de la culture et de la cosmologie des îles Salomon, avec un accent particulier mis sur les ancêtres, les êtres spirituels et les animaux totémiques. L'importance de la mer, en tant que vivier de nourriture, moyen de communication et lieu de résidence de divers esprits, était également une riche source d'expression artistique. Les habitants des îles Salomon accordaient une grande importance à la beauté et au raffinement des objets du quotidien. Les parures individuelles, tels que les peignes, étaient ornées de tiges d'orchidées finement tressées et de palmes de cocotiers teintes ou incrustées de minuscules morceaux de coquillage nacré. Une pièce inhabituelle de cette collection est ornée d'une charmante représentation d'un oiseau frégate.

SOLOMON ISLANDS ART IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION

BY AOIFE O'BRIEN, PH. D.
Curator, Oceania
Statens Museer för Världskultur, Stokholm

The geographic diversity that defines Solomon Islands is similarly reflected in the diversity of the material culture found across the archipelago. Visually striking and elegant, art reflects central themes within the lives, culture and cosmology of Solomon Islanders with a particular focus on ancestors, spirit beings and totemic animals. The importance of the sea, as a source of food, a means of communication and the dwelling place of various spirits, was another rich source of artistic expression.

Solomon Islanders emphasised beauty and refinement in everyday objects. Personal adornments such as combs were decorated with finely plaited orchid vines and dyed coconut palm or inlaid with tiny pieces of cut pearl shell. An unusual example in this collection has been adorned with a charming representation of a frigate bird or tern.



Les ornements *Tema*, provenant des îles Santa Cruz, sont formés d'un grand disque poli en coquille de tridacna recouvert d'une carapace de tortue représentant une frégate et un poisson - peut-être une bonite ou un requin - stylisés. Portés sur la poitrine par des hommes de rang et par ceux qui participaient aux cérémonies de danse *nelo*, ces objets véhiculaient des messages sur le statut ou le rôle du porteur.

Le bois teinté en noir et les incrustations occasionnelles de coquille brillante et nacrée sont caractéristiques des objets en bois sculpté des Îles Salomon. D'une élégance raffinée, un bol dont la forme évoque un oiseau frégate tenant un poisson bonite servait à faire des offrandes de nourriture à divers esprits lors de fêtes communautaires.

Placé à l'extrémité d'une proue de pirogue, un ornement représente un homme tenant un mortier et un pilon. Esthétique et dynamique, son visage prognathe est incrusté de fins motifs de coquillage nacré reproduisant les motifs à la chaux blanche utilisés pour décorer les visages.

Dans un style très différent du reste des îles Salomon, les objets de Bellona reflètent les racines polynésiennes de cette île. Les appuie-tête servaient également d'oreiller, permettant au chef de dormir sans que sa tête - sacrée et remplie de *mana* - ne touche la terre.

Tema, from the Santa Cruz Islands, comprise a large polished disc of tridacna shell with a turtle shell overlay depicting a stylised frigate bird and fish, possibly bonito or shark. Worn on the chest by men of rank and those participating in *nelo* dance ceremonies, objects such as these conveyed messages about the status or role of the wearer.

Wood stained black and occasionally inlaid with lustrous shining inlaid pearl shell is characteristic of Solomon Islands carved wooden objects. Demonstrating refined elegance, a bowl whose form resembles a frigate bird holding a bonito fish was used to hold food offerings to various spirits during communal feasts.

Placed on the tip of a canoe prow, an ornament depicts a male holding a mortar and pestle. Aesthetic and dynamic, his prognathic face has been inlaid with fine pearl shell replicating white lime painted motifs that were used to decorate people's faces.

Markedly different in style to rest of the Solomons, objects from Bellona reflect the islands Polynesian roots. Neck-rest's functioned as a form of pillow; they enabled a chief to sleep without his head, sacred and full of *mana*, touching the earth.

77

FIGURE DE PROUE DE PIROGUE, ÎLE DE NOUVELLE GÉORGIE, ARCHIPEL DES SALOMON

CANOE PROW ORNAMENT, NEW GEORGIA ISLAND, SOLOMON ISLANDS

haut. 19 cm ; 7 ½ in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Howarth, *Varilaku: Pacific Arts from the Solomon Islands*, 2011, p. 106

EXPOSITION(S)

Canberra, The National Gallery of Australia, *Varilaku: Pacific Arts from the Solomon Islands,* Février - Mai 2011

‡ ⊙ 4 000-6 000 € 4 700-7 100 US$



78

PEIGNE, ARCHIPEL DES SALOMON

COMB, SOLOMON ISLANDS

haut. 41 cm ; 16 ¼ in

PROVENANCE

Senta Taft-Hendry, Sydney
Collection Aaron Volgelnest, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Boylan et Edmundson, *Adorned: Traditional Jewellery & Body decorations from Australia and the Pacific*, 1999, p. 70, n° 57

EXPOSITION(S)

Sydney, University Macleay Museum, *Adorned: Traditional Jewellery & Body decorations from Australia and the Pacific*, 23 mars 1999 - 30 janvier 2001

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

79

(A,B) DEUX BRASSARDS EN ÉCAILLE DE TORTUE, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE ; (C) BRASSARD EN ÉCAILLE DE TORTUE, RÉGION DU GOLFE HUON, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

(A,B) TWO TURTLE SHELL ARMBANDS, MIDDLE SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA ; (C) TURTLE SHELL ARMBANDS, HUON GULF AREA, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 20.5 cm, 12.5 cm et 11 cm ; 8 , 5 and 4 ⅛ in

PROVENANCE

Collection Roland Mein, Papouasie-Nouvelle-Guinée
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$



78



79

80

PECTORAL *TEMA*, ÎLE DE SANTA CRUZ, ARCHIPEL DES SALOMON

TEMA ORNAMENT, SANTA CRUZ, SOLOMON ISLANDS

haut. 19 cm ; 7 ½ in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

81

ORNEMENT DE PROUE DE PIROGUE, VILLAGE DE WAILUYELU, ÎLE DE WOODLARK, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

CANOE TAG ORNAMENT, WAILUYELU VILLAGE, WOODLARK ISLAND, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 41 cm ; 16 ¼ in

PROVENANCE

Collection Harry Beran, Cambridge
Collection John et Marcia Friede, Rye
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Hamson et Aldridge, Art *of the Massim and Collingwood Bay*, 2009, p.114-115, n° 65

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$



80



81



82

82

CHARME, ÎLE DE MAKIRA, ARCHIPEL DES SALOMON

FISH CHARM, MAKIRA ISLAND, SOLOMON ISLANDS

long. 28,5 cm ; 11 ¼ in

PROVENANCE

Collection Leo Fleischmann (1920-1993), Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ **2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$**

83

83

MORTIER ET PILON À BÉTEL, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MORTAR AND PESTLE, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 14 et 11.5 cm ; 5 ½ and 4 ½ in

PROVENANCE

Collection privée, Australie
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ **200-300 € 250-400 US$**

84

84

ENSEMBLE D'HAMEÇONS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SET OF HOOKS, PAPUA NEW GUINEA

haut. de 2 à 12 cm ; from ¾ in to 4 ¾ in

PROVENANCE

Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ **1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$**



85



86

85

HÂCHE, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

AXE, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 60 cm ; 23 ⅝ in

PROVENANCE

Collection John et Marcia Friede, New York
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 800-1 200 € 950-1 450 US$

86

HÂCHE, WUWULU, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

AXE, WUVULU ISLAND, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 38 cm ; 15 in

PROVENANCE

Collection Dr Wornock, Sydney
David Said, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ 500-700 € 600-850 US$

87

PLAT, ÎLE DE SAN CRISTOBAL, ARCHIPEL DES SALOMON

BOWL, SAN CRISTOBAL ISLAND, SOLOMON ISLANDS

long.40 cm ; 15 ¾ in

PROVENANCE

Julius Carlebach, New York, 1955
Collection Sam Dubiner (1914-1993), Jérusalem
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

EXPOSITION(S)

Jerusalem, The Israel Museum, *Connoisseur of cultures: Israeli and Tribal Art from the collections of Sam Dubiner,* Juillet - Octobre 1997

‡ 4 000-6 000 € 4 700-7 100 US$



88

APPUI-NUQUE, ÎLE RENNEL, ARCHIPEL DES SALOMON

CHIEF'S NECKREST, RENNEL ISLAND, SOLOMON ISLANDS

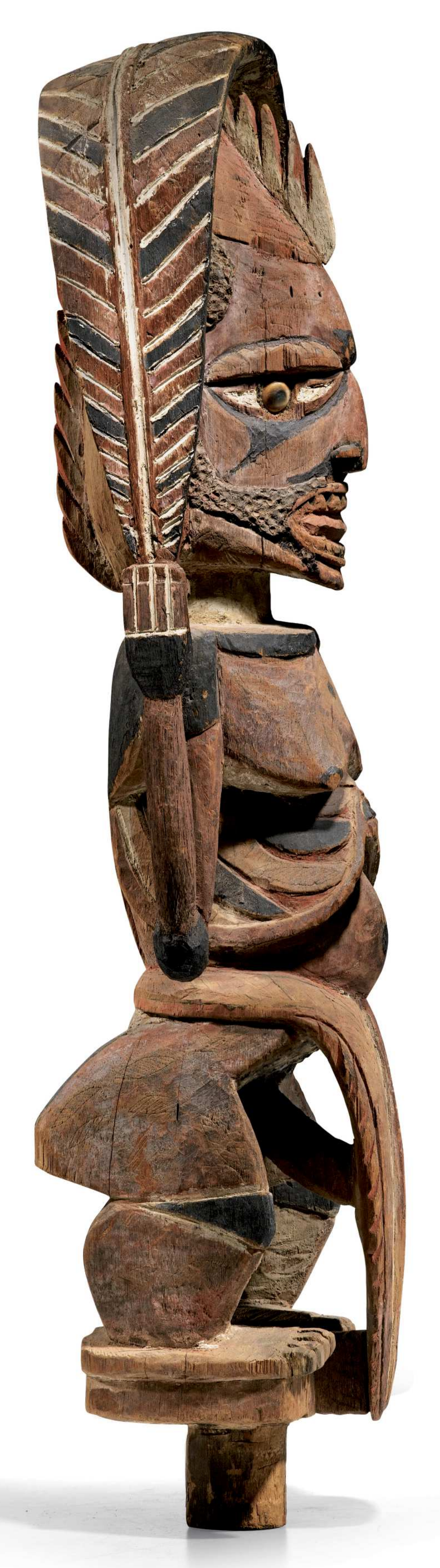
long. 34 cm ; 13 ⅜ in

PROVENANCE

Mission évangélique South Seas, acquis *in situ* en 1904
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$





89

STATUE *MALANGAN*, NOUVELLE-IRLANDE, ARCHIPEL BISMARCK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MALANGAN FIGURE, NEW IRELAND, BISMARCK ARCHIPELAGO, PAPUA NEW GUINEA

haut. 66 cm ; 26 in

PROVENANCE

Collection Kok, Sydney
Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

La statuaire *malangan* est composée de sculptures très variées, utilisées dans un cadre rituel, principalement pour les cérémonies funéraires commémoratives qui se tenaient parfois des mois ou des années après la mort. Ces cérémonies étaient importantes sur le plan rituel, mais participaient également au maintien de relations sociales et du statut des participants ainsi qu'à la croissance économique.

Les figures *malangan* avaient un lien profond avec les ancêtres défunts: elles ne représentaient pas seulement l'ancêtre, mais incarnaient l'esprit ou la « force de vie » de celui-ci. Après leur usage cérémoniel, les effigies étaient détruites ou désactivées rituellement, libérant ainsi l'esprit ancestral de ses contraintes matérielles et permettant d'en faire le commerce ou autorisant la décomposition naturelle de la sculpture. La production *malangan* était traditionnellement soumise à des lois strictes de propriété intellectuelle, et les droits acquis par les individus régissaient la conception formelle de la sculpture. Les sculpteurs eux-mêmes conservaient leurs droits moraux, leur permettant ainsi de recréer de nouvelles figures malgré la destruction de la sculpture d'origine.

Les sculptures verticales contenant une ou plusieurs figures étaient appelées *totok* ou *marumarua* en fonction de leur lieu d'origine, et bien qu'inspirées de la forme humaine, ces figures ne s'attachent pas à une représentation stricte de la réalité. Le représentation genrée se fait souvent par la figuration des organes génitaux, des seins, ou par l'utilisation d'un chapeau pointu de feuilles de pandanus que portaient les femmes, ou d'une coiffe en plumes reservée aux hommes. Cette figure se distingue par la feuille finement sculptée et colorée que le personnage maintient par les extrémités, au-dessus de sa tête. Ce couvre-chef est extrêmement rare dans les sculptures figuratives du nord de la Nouvelle-Irlande. Les yeux en opercule de *turbo petholatus,* caractéristiques de la sculpture *malangan*, associés aux traits marqués et au décor peint confèrent à la figure une prégnance ancestrale d'une grande puissance.

Il existe une figure féminine *marumarua* très apparentée de la collection du Musée Barbier-Mueller, publiée dans le livre de Michael Gunn, *Ritual Arts of Oceania: New Ireland,* fig. 32. Pour une figure avec des côtes saillantes, un pagne et un décor en plumes dans la collection du British Museum, voir Gunn, fig.100. Pour une autre sculpture *totok* à côtes saillantes, voir la statue du Musée Barbier Mueller, N° d'inventaire BMG 4344. Pour une statue portant un couvre-chef similaire, voir la fig. 530 dans Kaeppler, Kaufmann et Newton, ed. *Art Oceanien*, de l'Auckland Institute and Museum.

For English version, see sothebys.com

‡ 8 000-12 000 € 9 400-14 100 US$



90

TROIS PEIGNES, ÎLE DE MALAITA, ARCHIPEL DES SALOMON

THREE HAIR COMBS, MALAITA ISLAND, SOLOMON ISLANDS

haut. a) 44.5 cm b) 24.5 cm et c) 20 cm ; a) 17 ½ b) 9 ⅝ and 7 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Aaron Volgelnest, Sydney
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ **2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$**

91

SPATULE À CHAUX, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

LIME SPATULA, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 33 cm ; 13 in

PROVENANCE

Collection Cardew, 1870
Alders Antique auctions, Sydney, 22 mars 2010, n° 131
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$**



90



91

92

SPATULE À CHAUX, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

LIME SPATULA, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 47 cm ; 18 ½ in

PROVENANCE

Collection Castlemaine, Victoria
Collection Peter Hallinan (1938-2015)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

93

CROCHET ANTHROPOMORPHE, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ANTHROPOMORPHIC HOOK FIGURE, MIDDLE SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 48 cm ; 19 in

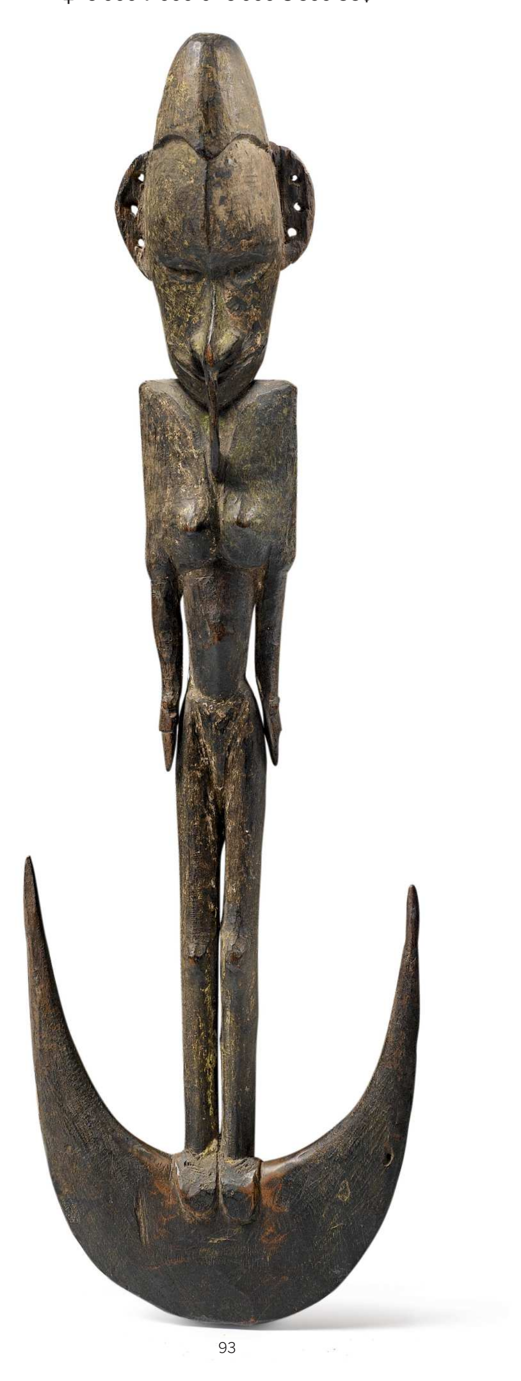
PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$



92



93

ART D'INDONÉSIE ET DES PHILIPPINES DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE - L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

PAR ARNOLD WENTHOLT, MA.
Art Historian, Graduated from Leiden University
Specialist, Southeast Asian Archipelago

Ces quelque 22 000 îles situées entre deux continents abritent diverses cultures partageant un héritage austronésien commun. Partout dans ces deux États insulaires on retrouve des éléments traditionnels, liés par exemple aux cérémonies d'échange de mariage. De lointains ancêtres, adorés dans de nombreuses sociétés tribales pour leurs facultés multiples, ont introduit le tissage, la culture du riz et la poterie. Parallèlement à cette vague d'immigration ou probablement à sa suite, un culte des ancêtres a vu le jour.

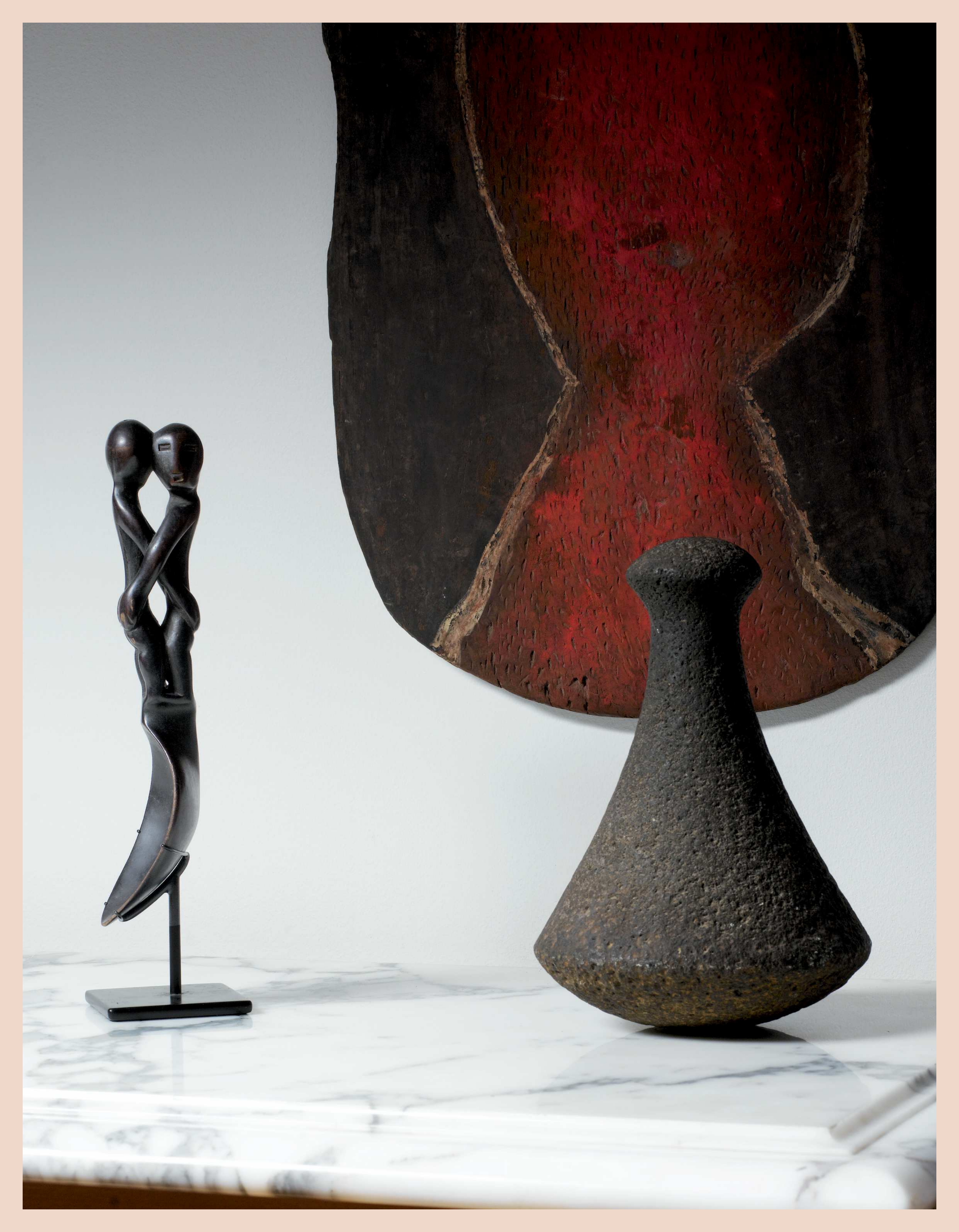
Le culte des ancêtres est, ou dans la plupart des cas, était, présent dans la plupart des îles habitées. Ces figures ancestrales ont beaucoup d'éléments en commun en termes d'iconographie et de pose. Un bon exemple de ces similitudes est l'Ifugao, souvent appelé « dieu du riz »: il s'agit d'un personnage accroupi sur un socle en forme de sablier provenant de Luçon, aux Philippines, et dont les bras reposent sur ses genoux.

INDONESIAN AND PHILIPPINES ART IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION - UNITY IN DIVERSITY

BY ARNOLD WENTHOLT, MA.
Art Historian, Graduated from Leiden University
Specialist, Southeast Asian Archipelago

The approximately 22.000 islands lying between two continents are the home of various cultures which share a common Austronesian heritage. Everywhere in the two island states some traditional elements are still visible like for instance the marriage exchange ceremonies. These distanced ancestors, being revered in many tribal societies for their capacities, introduced weaving, rice cultivation and pottery. Along with this immigration wave or probably as a result an ancestor cult came into being.

This ancestor cult is or in most cases was present on most of the inhabited islands. These ancestor figures have a lot in common regarding iconography and pose. A good example is the Ifugao, often as a 'rice god' designated squatting figure on a hourglass shaped pedestal from Luzon, The Philippines, with the arms resting on top of the knees.



La pose et les traits expriment pleinement la volonté de lien et l'attention. Une cuillère dont le manche sculpté représente un personnage accroupi - probablement un notable comme c'est généralement le cas - provient de la même région. Ici, les coudes reposent sur les genoux et les mains touchent la mâchoire, caractéristique classique des sculptures d'ancêtres d'Asie du Sud-Est. Ces poignées étaient sculptées en fonction des désirs du client. Certaines d'entre elles sont des chefs-d'œuvre miniatures. Ces représentations peuvent être aussi bien sacrées que profanes, comme on peut le voir sur le deuxième élément de ce lot - deux personnages s'embrassant ou ayant des rapports sexuels. La cuillère Dayak, pour sa part, a une poignée sculptée représentant un personnage anthropomorphe qui montre ses dents. Il s'agit d'une figure spirituelle permettant de repousser les esprits malveillants qui habitent le monde Dayak. Le monde spirituel est à nouveau présent dans le masque Dayak, hudoq, qui était utilisé lors des festivals de semis du riz dans le centre de Bornéo. C'est le plus sacré des masques utilisés pendant ce festival, associant les caractéristiques du dragon et du calao, qui représentent respectivement le monde souterrain et le monde de la surface. Des miroirs étaient autrefois enchâssés dans leurs orbites afin d'effrayer les esprits malveillants. Les motifs curvilignes et entrelacés sont une caractéristique stylistique du complexe dayak Kayan-Kenyah qui reflète en quelque sorte la richesse de la nature.

The pose and features radiate connection and attention. Hailing from the same area is a spoon with a squatting figure, usually representing a person of some importance, as handle. Here the elbows rest on the knees and hands touch the jaw, which is also a commonly found feature in the ancestor sculptures of Southeast Asia. These handles were fashioned to comply with the client's desires. Some of them are small masterworks. Sacred and profane depictions are possible as can be seen on the second item in this lot, being two embracing figures or figures having sexual intercourse. The Dayak spoon, however with a handle carved with an anthropomorphic figure baring its teeth, is a spirit figure to ward off malevolent spirits inhabiting the Dayak world. The spiritual world is once again present in the Dayak mask, hudoq, which was used during the rice sowing festivals in Central Borneo. It is the most sacred of masks used during this festival, combining dragon and hornbill features representing the underworld and the upperworld respectively. The eyes were once set with mirrors to frighten off malicious spirits. The curvilinear and intersected pattern is a stylistic feature of the Kayan-Kenyah Dayak complex reflecting in some way the lushness of the natural surroundings.

94

STATUE, BULUL, IFUGAO, NORD DE LUZON, PHILIPPINES

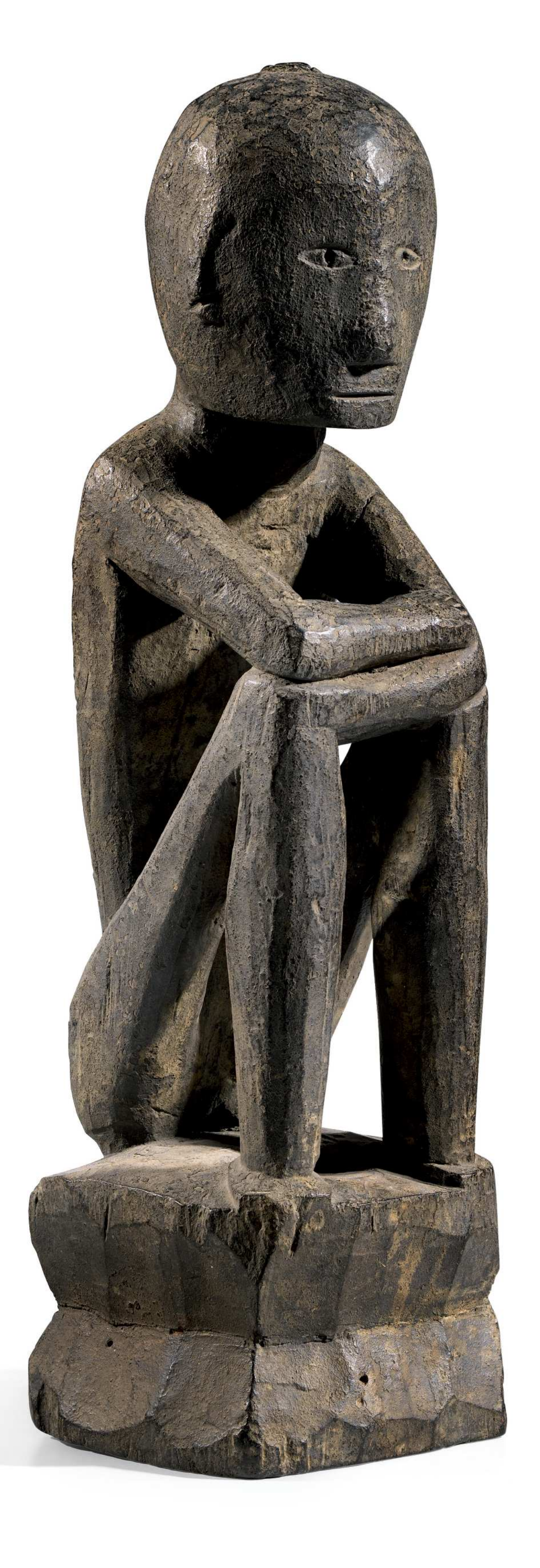
BULUL FIGURE, IFUGAO PEOPLE, NORTHERN LUZON ISLAND, PHILIPPINES

haut. 48 cm ; 19 in

PROVENANCE

Collection Baylios
Collection Rudolf Kratochwill, Autriche
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$




95


96

95

MASQUE, RÉGION DE BOGIA, PROVINCE DE MADANG, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MASK, INLAND BOGIA AREA, MADANG PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 54 cm ; 21 ¼ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 4 000-6 000 € 4 700-7 100 US$

96

MASQUE, BIWAT, RIVIÈRE YUAT, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BIWAT MASK, YUAT RIVER, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 34 cm ; 13 ⅜ in

PROVENANCE

Collection Dr Wornock, Sydney
David Said, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 7 000-10 000 € 8 300-11 800 US$



97

98

97

MASQUE, VALLÉE DU BAS SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MASK, LOWER SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 29 cm ; 11 ½ in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 4 000-6 000 € 4 700-7 100 US$

98

MASQUE H*UDOQ*, COMPLEXE KENYAH / KAYAN, ÎLE DE BORNEO, INDONÉSIE

HUDOQ MASK, KENYAH OR KAYAN COMPLEX, BORNEO, INDONESIA

haut. 40 cm ; 15 ¾ in

PROVENANCE

Collection Ross et Irene Langlands, Sydney
Nomadic Rug Traders, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

99

MORTIER À BÉTEL, CÔTE NORD, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, NORTH COAST, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 9 cm ; 3 ½ in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 700-1 000 € 850-1 200 US$

100

CUILLÈRES, IFUGAO, NORD DE LUZON, PHILIPPINES

SPOON, IFUGAO PEOPLE, NORTHERN LUZON ISLAND, PHILIPPINES

haut. 22,5 cm ; 8 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Baylios
Collection Rudolf Kratochwill, Autriche
Collection Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-1 500 € 1 200-1 800 US$

101

APPUI-NUQUE, ÎLE DE MANAM, PROVINCE DE MADANG, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

NECKREST, MANAM ISLAND, MADANG PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 15 cm ; 6 in

PROVENANCE

Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

102

STATUE, BULUL, IFUGAO, NORD DE LUZON, PHILIPPINES

BULUL FIGURE, IFUGAO PEOPLE, NORTHERN LUZON ISLAND, PHILIPPINES

haut. 40 cm ; 15 ¾ in

PROVENANCE

Collection Baylios
Collection Rudolf Kratochwill, Autriche
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 6 000-9 000 € 7 100-10 600 US$

103

MORTIER À BETEL, GOLFE HUON, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, HUON GULF, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 20,5 cm ; 8 in

PROVENANCE

Collection Eric Robinson
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

104

PEIGNE, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ABELAM COMB, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 32 cm ; 12 ½ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 100-200 € 150-250 US$

105

CUILLÈRE, IFUGAO, NORD DE LUZON, PHILIPPINES

SPOON, IFUGAO PEOPLE, NORTHERN LUZON ISLAND, PHILIPPINES

haut. 20 cm ; 7 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Dr. Mark Altschule (1928-1988)
Rose Art Museum, Branedis University, Massachussetts
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-1 500 € 1 200-1 800 US$


104
102
103
105
100
99
101



106

107

106

BOUCLIER D'ARCHER *ELÁYABORR*, VALLÉE DE MENDI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ELÁYABORR ARCHER'S SHIELD, MENDI VALLEY, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 90 cm ; 35 ½ in

PROVENANCE

Collection David Eastburn, Papouasie-Nouvelle-Guinée, acquis dans la région de Mendi ca. 1960
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

107

BOUCLIER D'ARCHER, RÉGION DU VILLAGE DE WANAMU, PROVINCE DE MADANG, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARCHER'S SHIELD, WANAMU VILLAGE AREA, MADANG PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 73 cm ; 28 ¾ in

PROVENANCE

Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Beran et Craig, *Shields of Melanesia*, 2005, p. 55, n° 3.28

EXPOSITION(S)

Sydney, Sydney College of the Arts, *Pacific Islands War Shields,* août - septembre 2000

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$



108



109

108

BOUCLIER D'ARCHER *ELÁYABORR*, VALLÉE DE MENDI, PROVINCE DES SOUTHERN HIGHLANDS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ELÁYABORR ARCHER'S SHIELD, MENDI VALLEY, SOUTHERN HIGHLANDS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 95 cm ; 37 ½ in

PROVENANCE

John Rix, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Feilacher, *Judith & Shields*, 2010, p. 34

EXPOSITION(S)

Klosterneuburg, Museum Gugging, *Judith & Shields*, 7 octobre 2010 - 20 mars 2011

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$

109

BOUCLIER, KALAM, RÉGION DE LA VALLÉE DE SIMBAI, PROVINCE DE MADANG, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, KALAM, SIMBAI VALLEY AREA, MADANG PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 118 cm ; 46 ½ in

PROVENANCE

Collection John Rix, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$


110

110

TAMBOUR SABLIER *APA*, ELEMA, VILLAGE DE PAEVERA, RÉGION D'OROKOLO, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

APA DRUM, ELEMA, PAEVERA VILLAGE, OROKOLO AREA, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 70 cm ; 27 ½ in

PROVENANCE

Collection Richard Aldridge, Australie
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Australie

PUBLICATION(S)

Hamson, *Red Eye of The Sun: The Art of the Papuan Gulf,* 2010, p. 158-159

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$


111

111

BOL, ÎLES DE L'AMIRAUTÉ, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BOWL, ADMIRALTY ISLANDS, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

long. 21 cm ; 8 ¼ in

PROVENANCE

Acquis *in situ* lors de l'expédition "La Korrigane" (1934-1936) organisée sous les auspices du musée d'ethnographie du Trocadéro
David Rosenthal, San Francisco, (inv. n° D.39.3689.1329)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 5 000-7 000 € 5 900-8 300 US$


112

112

TROMPE, RÉGION DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TRUMPET, MIDDLE SEPIK RIVER, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

long. 52 cm ; 20 ½ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

113

BOUCLIER, ÎLE DE WITU, ARCHIPEL BISMARCK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHIELD, WITU ISLAND, BISMARCK ARCHIPELAGO, PAPUA NEW GUINEA

haut. 162 cm ; 63 ¾ in

PROVENANCE

Mission Herz Jesu, Borgerhout, Anvers, Belgique, acquis *in situ* ca. 1900
Kevin Conru, Bruxelles
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Conru, *The Colour of Melanesia*, 1999, p. 56-57
Beran et Craig, *Shields of Melanesia*, 2005, p. 231, n° 8.9
Gavin et Morris, *New Guinea Shields, Animated by Spirits*, 2012, n.p., n° 2

EXPOSITION(S)

Sydney, Sydney College of the Arts, *Pacific Islands War Shields,* août - septembre 2000
New York, Gavin-Morris Gallery, *New Guinea Shields, Animated by Spirits,* mai - juin 2012

‡ 4 000-6 000 € 4 700-7 100 US$





114



115



116

114

(A) ORNEMENT *KAP-KAP*, ÎLE DE MALAÏTA, ARCHIPEL DES SALOMON ; (B) ORNEMENT *KAP-KAP*, MEKIA, PROVINCE CENTRALE ; PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE ;(C) DEUX ORNEMENTS *KAP-KAP*, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

(A) *KAP KAP* ORNAMENT, MALAITA ISLAND, SOLOMON ISLANDS;
(B) *KAP KAP* ORNAMENT, MEKIO PEOPLE, CENTRAL PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA ;
(C) TWO *KAP KAP* ORNAMENTS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 10 , 11 , 13 et 15 cm ; 4 , 4 ⅛ , 5 and 6 in

PROVENANCE

(a) Collection Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
(b) Collection James Coban, acquis *in situ* ca. 1982
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
(c) Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

115

MONNAIE, LUMI, MONTS TORRICELLI, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

WAFU SHELL WEALTH, LUMI AREA, TORRICELLI MOUTAINS, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 58 cm ; 22 ⅞ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Paolo Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 500-2 500 € 1 800-2 950 US$

116

PILON *POHAKU KU'I A*, HAWAII, POLYNÉSIE ORIENTALE

A *POHAKU KU'* I STONE POI POUNDER, HAWAII, ORIENTAL POLYNESIA

haut. 20 cm ; 7 ⅞ in

PROVENANCE

Collection Leo et Lillian Fortess, Hawaii
Collection Patricia Whitofs (1934-2000), Londres
Caspian Gallery, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

117

MASQUE *RAPEI*, ÎLE DE VOKEO, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

RAPEI MASK, VOKEO ISLAND, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 85 cm ; 33 ½ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

EXPOSITION(S)

Melbourne, National Gallery of Victoria, August 2004 - July 2005

‡ 6 000-9 000 € 7 100-10 600 US$



L'ART MASSIM DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE

PAR HARRY BERAN, PH. D.
Retired Researcher,
University of Wollongon

Les spatules à chaux de l'aire Massim sont les plus belles de toutes celles de Nouvelle-Guinée en raison de la multiplicité de leurs motifs, de la qualité des manches sculptés et de l'ébène dans lequel la plupart sont sculptées. Il n'est donc pas surprenant que la moitié des objets de l'aire Massim de la collection Elizabeth Pryce soient des spatules à chaux. Celle dotée d'un manche circulaire ajouré est extrêmement rare et date probablement du 19ème siècle. Il en existe très peu de ce type. L'une d'entre elles figure dans le catalogue *Massim* de Douglas Newton (1975, pl. 56). Les deux spatules à poignée anthropomorphe sont de magnifiques illustrations du type. A en juger par son style, la première provient probablement de Bartle Bay.

Les spatules servant à mélanger la nourriture, semblent être circonscrites aux Iles d'Entrecasteaux. Cette de la collection Elizabeth Pryce est surmontée d'un *Janus* aux jambes et bras écartés.

La collection d'Elizabeth Pryce comprend un ornement de proue brise-lames d'une pirogue de pêche à la tortue provenant de l'île de Woodlark. Ces sculptures sont également extrêmement rares car elles ne sont utilisées que sur ces pirogues et uniquement à Woodlark. Je l'ai acquis en 1999 dans le village de Wailuyela, à Woodlark, auprès de Sabalana, le frère cadet de Kia, qui l'avait sculpté à l'époque de la Seconde Guerre mondiale. D'autres ornements de pirogue de ce type ont été publiés dans le catalogue *Massim* de Newton, (pl. 58) et dans le livre de John Friede *New Guinea Art* (2005, p. 432). Ils différent formellement de ceux qui sont utilisés sur les pirogues *kula*, que Newton présente planches 56, 57 et 59. Newton appelle *munkuris* les ornements brise-lames. Mais ce mot introduit dans la documentation par Charles Seligman dans son livre *The Melanesians of British New Guinea* (1910), par les Massim.

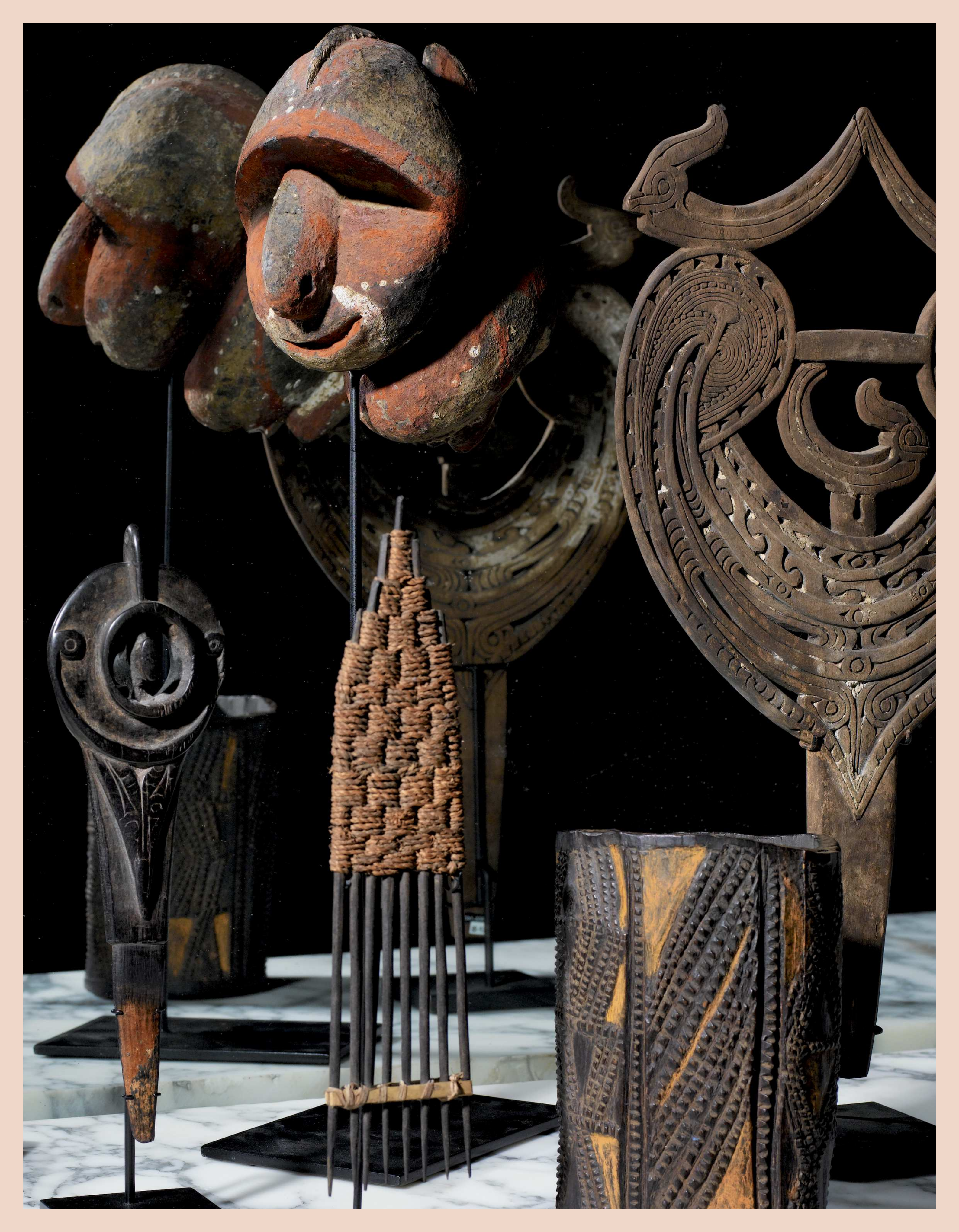
ART MASSIM IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION

BY HARRY BERAN, PH. D.
Retired Researcher,
University of Wollongon

Massim lime spatulas are the finest of all the New Guinea lime spatulas because of the multiplicity of different designs, the quality of the sculpted handles, and the ebony many are carved from. So it is not surprising that half of the Massim objects in the Elizabeth Pryce Collection are lime spatulas. The one with an openwork circular handle is extremely rare and certainly of 19th century origin. Only a handful of other examples are known. One is shown in Douglas Newton's 1975 *Massim* catalogue in Fig. 6. The two spatulas with human figure handles are fine examples of their type. Judging by its style, the former is probably from Bartle Bay.

Foodstirrers of the shape of the one from the Elizabth Pryce collection seem to be confined to the D'Entrecasteaux Islands. This fine example is topped by a splayed Janus figure.

Elizabeth Pryce's collection includes a wavesplitter attachment from a Woodlark turtle fishing canoe. These carvings are also extremely rare as they are used only on these canoes and only in Woodlark. I bought it in 1999 in Wailuyela Village, Woodlark, from Sabalana, the younger brother of Kia, who had carved it during World War II. Other examples are published in Newton's *Massim* catalogue, Fig. 58, and John Friede's book *New Guinea Art* (2005) on p. 432. They are of a different design from those used on *kula* canoes, which Newton shows in Figs 56, 57, and 59. Newton calls all the wavesplitter attachments *munkuris*. This is a word introduced to the literature by Charles Seligman in his book *The Melanesians of British New Guinea* (1910), but the Massim do not recognize it.







118

SPATULE À CHAUX, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

LIME SPATULA, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 34 cm ; 13 ⅜ in

PROVENANCE

Collection privée, Sydney, avant 1940
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

119

POIGNARD EN OBSIDIENNE, ÎLES DE L'AMIRAUTÉ, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

OBSIDIAN BLADED DAGGER, ADMIRALTY ISLANDS, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 28 cm ; 11 in

PROVENANCE

Collection Senta Taft Hendry, Sydney
Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

118

119

120

SPATULE À CHAUX, MASSIM, ARCHIPEL D'ENTRECASTEAUX, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

LIME SPATULA, MASSIM, D'ENTRECASTEAUX ISLANDS, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 24,5 cm ; 9 ⅝ in

PROVENANCE

Collection David Baker, Sydney
Mossgreen auction, 28 août 2010, n° 85
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$



120



121

FIGURE À CROCHETS *ARIPA*, HAUT KOREWORI, VALLÉE DU SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARIPA HOOK FIGURE, UPPER KARAWARI RIVER, SEPIK VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 121 cm ; 47 ⅝ in

PROVENANCE

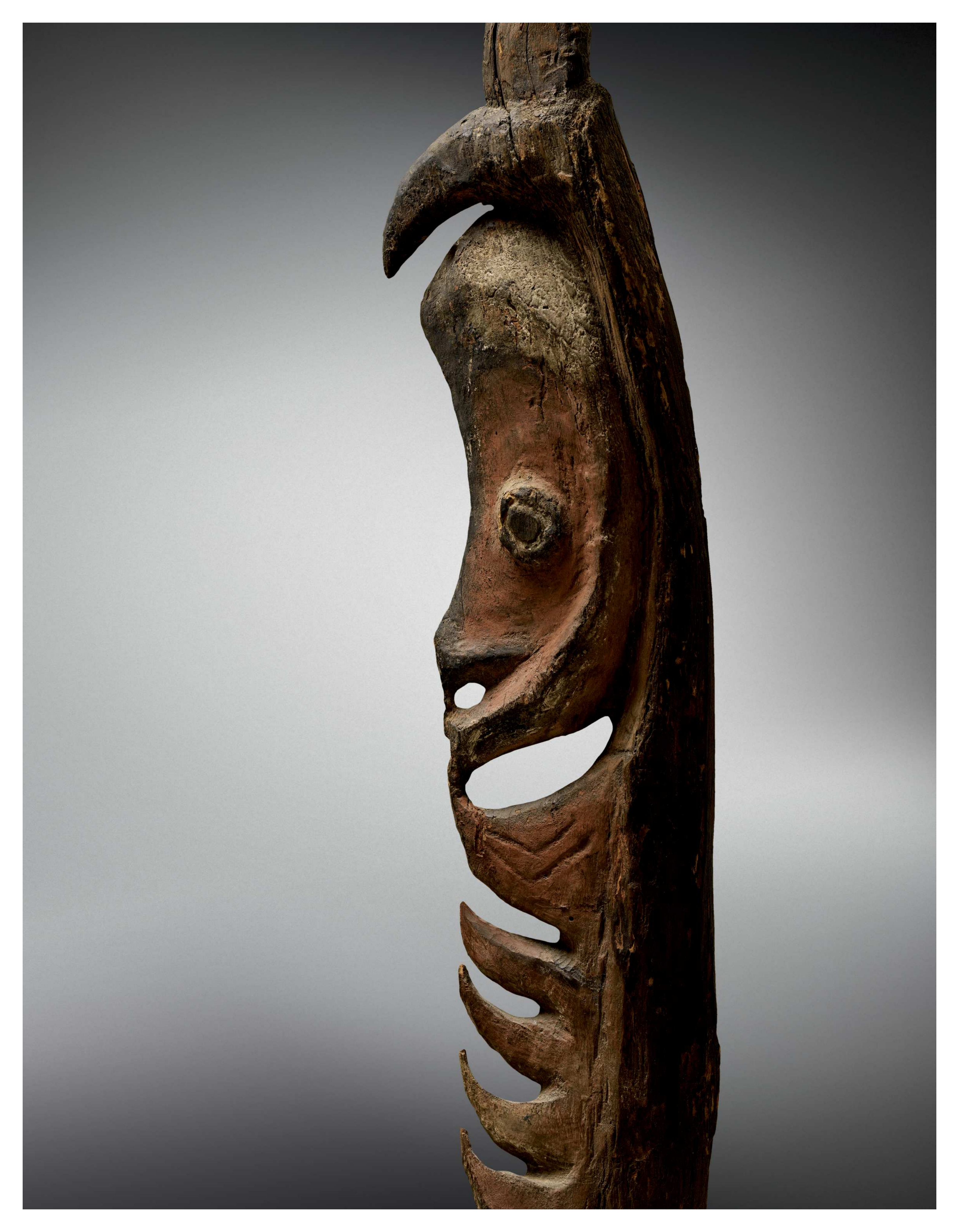
Collection Barry Hoare, acquis *in situ* ca. 1960
The Paulian Society, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

Conçues pour intensifier le contact du chasseur avec les esprits responsables du succès de la chasse, les sculptures du Haut Korewori servaient également d'intermédiaires entre les hommes et leur environnement. Possessions personnelles, elles recevaient de leur propriétaire un nom secret ; à leur mort, elles étaient déposées dans des lieux servant de grottes funéraires. Individuelles et intimes, ces images faisaient l'objet d'une très grande attention : « leurs auteurs, les Ewa, avaient pris le soin de les tailler dans des essences particulièrement denses et résistantes, c'est un indice précieux de leurs intentions. Ces œuvres étant vouées à durer plus que la vie moyenne des hommes, ils pouvaient en attendre aussi quelque surpassement de leurs facultés ordinaires » (Bounoure, « L'art du Haut Korewori au Musée des Cultures de Bâle » *in Arts d'Afrique Noire*, n° 127, Automne 2003, p. 24).

A la beauté universelle de la sculpture répond l'audace d'un naturalisme réinventé : les formes se dissolvent puis se redessinent pour saisir, dans le mouvement naturel du bois, la présence de l'ancêtre. L'opposition entre la vue frontale au décor finement gravé et la vue latérale dans laquelle se dessine majestueusement le visage de l'ancêtre primordial, illustre le contraste entre monde visible et monde invisible. S'inspirant à la fois des canons transmis par la tradition et des images qui lui apparaissaient en rêve, le sculpteur a conçu un chef-d'œuvre alliant l'architecture anthropomorphe à des concepts intimement liés au vocabulaire formel de l'art du XXe siècle.

For English version, see sothebys.com

‡ 20 000-30 000 € 23 500-35 200 US$





122

123





124

122

SOMMET DE PAGAIE *POEPMAK*, RÉGION ASMAT, PAPOUASIE OCCIDENTALE, INDONÉSIE

ASMAT POEPMAK PADDLE FINIAL, WEST PAPUA, INDONESIA

haut. 51 cm ; 20 in

PROVENANCE

Collection Erhard Lorrain, acquis *in situ* en 1972
Collection Leo Fleischmann (1920-1993), Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

123

MONNAIE DE COQUILLAGES, LUMI, MONTS TORRICELLI, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SHELL WEALTH, LUMI, TORRICELLI MOUNTAINS, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 65 cm ; 25 ½ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ 400-600 € 500-750 US$

124

(A) PEIGNE, TUFI, PROVINCE D'ORO, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE ; (B) PEIGNE, ÎLE PENTECÔTE, ARCHIPEL DU VANUATU

(A) COMB, TUFI AREA, ORO PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA ; (B) COMB, PENTECOST ISLAND, VANUATU

haut. 29,5 et 25,5 cm ; 11 ⅝ and 10 in

PROVENANCE

a) Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
b) Leo Fleishmann Collection (1920-1993) (inv. LF/FI 63)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ 200-300 € 250-400 US$


125


126

125

SPATULE À CHAUX, MASSIM, PROVINCE DE MILNE BAY, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SPATULA, MASSIM, MILNE BAY PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 36 cm ; 14 ⅜ in

PROVENANCE

Collection James Hooper (1897-1971), Londres
Gabriella Roy, Sydney
Kein Oh collection, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ ⊙ **3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$**

126

POINTE DE LANCE, DÉTROIT DE TORRÈS

SPEAR HEAD, TORRES STRAIT ISLANDS

haut. 52,5 cm ; 20 ⅝ in

PROVENANCE

Tyrells Curios, Sydney
Sotheby's, Sydney, 19 novembre 1995
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$**

127

MASQUE, RIVIÈRE RAMU, PROVINCE DE MADANG, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

MASK, RAMU RIVER. MADANG PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 43 cm ; 17 cm

PROVENANCE

Collection John et Marcia Friede, New York
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Hamson, *Oceanic Art*, 2014, p. 32-33, n° 14

‡ 12 000-18 000 € 14 100-21 200 US$

Les masques sculptés représentant des humains sont omniprésents dans les cultures matérielles de la Nouvelle-Guinée, en particulier dans la partie orientale, sur les berges des fleuves Sepik et Ramu. Ils varient grandement en termes de taille, chacun ayant sa propre utilisation; la plupart sont rarement portés.

Les masques de la région du fleuve Ramu sont généralement de forme ovale, l'accent étant mis sur le nez, épais et bulbeux, souvent très long et se rattachant parfois au menton. Dans ce masque, les yeux sont creusés dans une zone en relief en forme de cœur. L'arrête du nez est étroite et se prolonge jusqu'à une pointe bulbeuse qui, en référence aux pratiques traditionnelles, a le septum percé. Des saillies à reliefs variables entourent les yeux et le pourtour du visage, caractéristique classique des masques de la région du fleuve Ramu. La protubérance visible sous le menton du masque était probablement utilisée pour fixer des joncs ou des fibres, ou d'autres objets, et le trou au sommet du masque aurait permis de le suspendre lorsqu'il n'était pas utilisé.

Ce masque présente des yeux et une bouche percés, ainsi que des trous pratiqués sur le côté du masque, permettant de fixer une baguette horizontale à l'arrière, ce qui indique qu'il aurait été porté lors de cérémonies. Dorota Czarkowska Starzecka écrit, à propos d'un masque de style apparenté conservé dans les collections du British Museum, qu'il était « utilisé dans les cérémonies d'initiation » (« Masks in Oceania » *Masks: the Art of Expression,* 1996, p.73). Pendant la danse, le masque représentait ou incarnait un être surnaturel spécifique ou un ancêtre du clan. Cette présence surnaturelle était renforcée par l'accompagnement oratoire, musical et chorégraphique qui caractérisent les cérémonies très dynamiques de la Nouvelle-Guinée. La couleur rouge obtenue par des applications successives de pigments, croûteuse par endroits, témoigne du grand âge de ce masque.

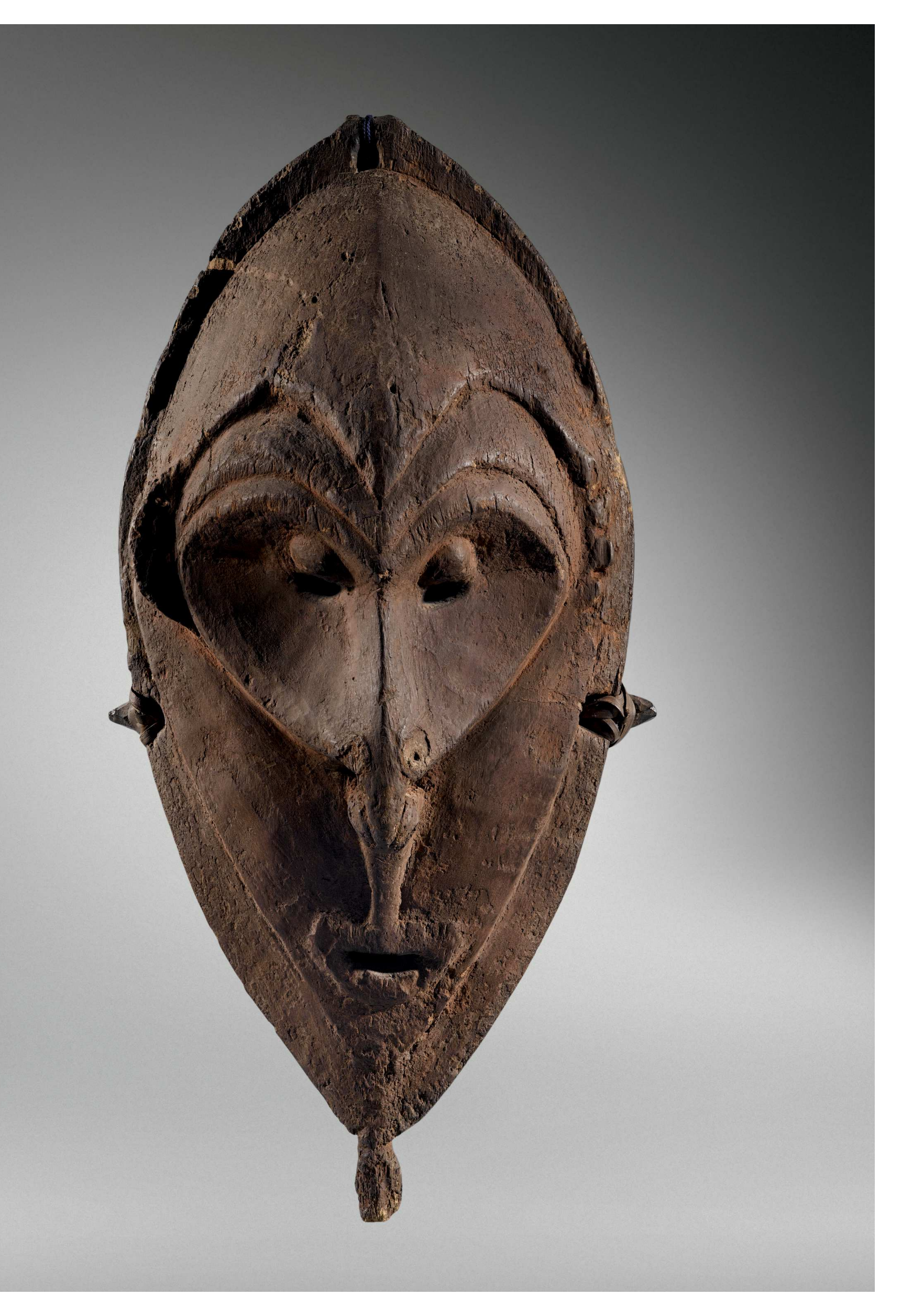
Pour un masque similaire provenant de la province de Madang, voir *New Guinea Art: Masterpieces from the Jolika Collection,* volume 2, cat. No. 131

Masks constructed from the human image are pervasive within the material cultures of New Guinea, particularly to the eastern part around the Sepik and Ramu rivers. They masks appear in a huge range of sizes, each has its own particular use; most are rarely worn.

Masks from the Ramu River region are typically oval shaped, with an emphasis on the nose which is thick and bulbous, often very long, occasionally connecting to the chin. In this mask, the eyes nest in an area of heart shaped relief which runs from the nostrils upwards, the bridge of the nose is narrow and extends down to a bulbous tip, which in reference to traditional practices, is pierced through the septum. Ridges of variating relief bracket the eyes and the circumference of the face, a common feature in masked of the Ramu River region. The protruding knob under the chin of the mask would likely have been used for bindings of can or fibre, or attachment of other objects and the hole to the top of the mask would have allowed the mask to be hung when not in use.

The present mask displays pierced eyes and mouth, and pierced holes to the side of the mask which attach a horizontal stick in place to the reverse, indicating that it would have been worn during ceremony (the stick to the reverse would have been held in in the mouth of the dancer to hold the mask in place). Dorota Czarkowska Starzecka writes about a similar style mask in the collection of the British Museum that it was "used in initiation ceremonies" ("Masks in Oceania" *Masks: the Art of Expression,* 1996, p.73) During the dance, the mask would be represent or embody a particular supernatural being or a clan ancestor. Although the mask is not naturalistically representative of a human, its stylistic features endow it with a supernatural presence, strengthened by the accompaniment of oratory, music and dance which characterise the dynamic ceremonies of New Guinea. The striking red colour built by many layers of pigment application, is encrusted in places and attests to the great age of the mask.

For a similar mask from the Madang province see *New Guinea Art: Masterpieces from the Jolika Collection,* volume 2, cat. No. 131



128

STATUE, BOIKEN, VILLAGE D'HAPMONGUM, AIRE SASSOYA, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FIGURE, BOIKEN, HAPMONGUM VILLAGE, SASSOYA AREA, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 40 cm ; 15 ¾ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Wayne Heathcote, Londres
Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

129

PEIGNE, ÎLE DE YAP OU DE TRUK, MICRONÉSIE

COMB, YAP OR TRUK ISLANDS, MICRONESIA

haut. 27,5 cm ; 10 ⅝ in

PROVENANCE

Jean-Edouard Carlier, Paris
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Carlier, *Micronésie et Para-Micronésia,* 2007, p. 36

‡ 200-300 € 250-400 US$

130

DEUX CUILLÈRES, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO ABELAM SPOONS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 14,5 cm et 12 cm ; 5 ¾ and 4 ¾ in

PROVENANCE

Collection Dr. Wornock, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 100-200 € 150-250 US$

131

POINTE DE LANCE À LAME D'OBSIDIENNE, ÎLES DE L'AMIRAUTÉ, PROVINCE DE MANUS, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

OBSIDIAN BLADED SPEAR FINIAL, ADMIRALTY ISLANDS, MANUS PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 47 cm ; 18 ½ in

PROVENANCE

Collection Tyrells Curious, Sydney
Sotheby's, Sydney, 19 novembre 1995, n° 112
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

132

DEUX BUTÉES DE PROPULSEURS, VALLÉE DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO SPEAR THROWER ORNAMENTS, MIDDLE SEPIK RIVER VALLEY, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 21 et 19 cm ; 8 ¼ and 7 ½ in

PROVENANCE

a) Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
b) Collection Anthony Forge (1929-1991), Royaume Uni
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 2 000-3 000 € 2 350-3 550 US$

133

RHOMBE, GOLFE DE PAPOUASIE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BULLROARER, PAPUAN GULF, PAPUA NEW GUINEA

haut. 72 cm ; 28 ¼ in

PROVENANCE

Collection Leo Fleischmann, Sydney (inv. n° LF/M13)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 400-600 € 500-750 US$


131
133
128
129
132
130



134

FIGURE D'ANCÊTRE, NAGUM, BOIKEN, MONTS PRINCE ALEXANDER, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

NAGUM ANCESTOR FIGURE, BOIKEN, PRINCE ALEXANDER MOUNTAINS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 87,5 cm ; 34 ½ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Hamson, *Art of the Boiken,* 2011, p. 85, n° 34

‡ 8 000-12 000 € 9 400-14 100 US$

135

FIGURE À CROCHETS *ARIPA*, HAUT KOREWORI, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ARIPA HOOK FIGURE, UPPER KARAWARI RIVER, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

height 140 cm

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **10 000-15 000 € 11 800-17 600 US$**



L'ART DES ABELAM DANS LA COLLECTION ELIZABETH PRYCE

PAR DR. NOEL DAMASCUS MCGUIGAN
Anthropologist, Graduated from the University of Ulster
Specialist, Abelam Art

Phyllis Kaberry, la première anthropologue à vivre parmi les Abelam, les a décrits comme un « peuple extraordinairement artistique ». Tous les arts -de l'architecture spectaculaire de leurs maisons triangulaires à l'objet le plus simple du quotidien - sont liés aux relations religieuses et sociales au sein de la société Abelam. Dans les maisons des esprits, les hommes étaient exposés à une série de scènes d'initiations rituelles hiérarchiques comprenant des masques, des figures anthropomorphes et des peintures sur écorce de sagoutier. Ces scènes permettaient aux hommes d'avoir accès aux esprits, aux ancêtres et aux connaissances ésotériques leur permettant de cultiver des ignames; les motifs liés à l'initiation sont fréquemment représentés sur des objets du quotidien. Cette éloquence artistique et cette hiérarchie sont manifestes dans l'ensemble d'œuvres Abelam de la collection Pryce.

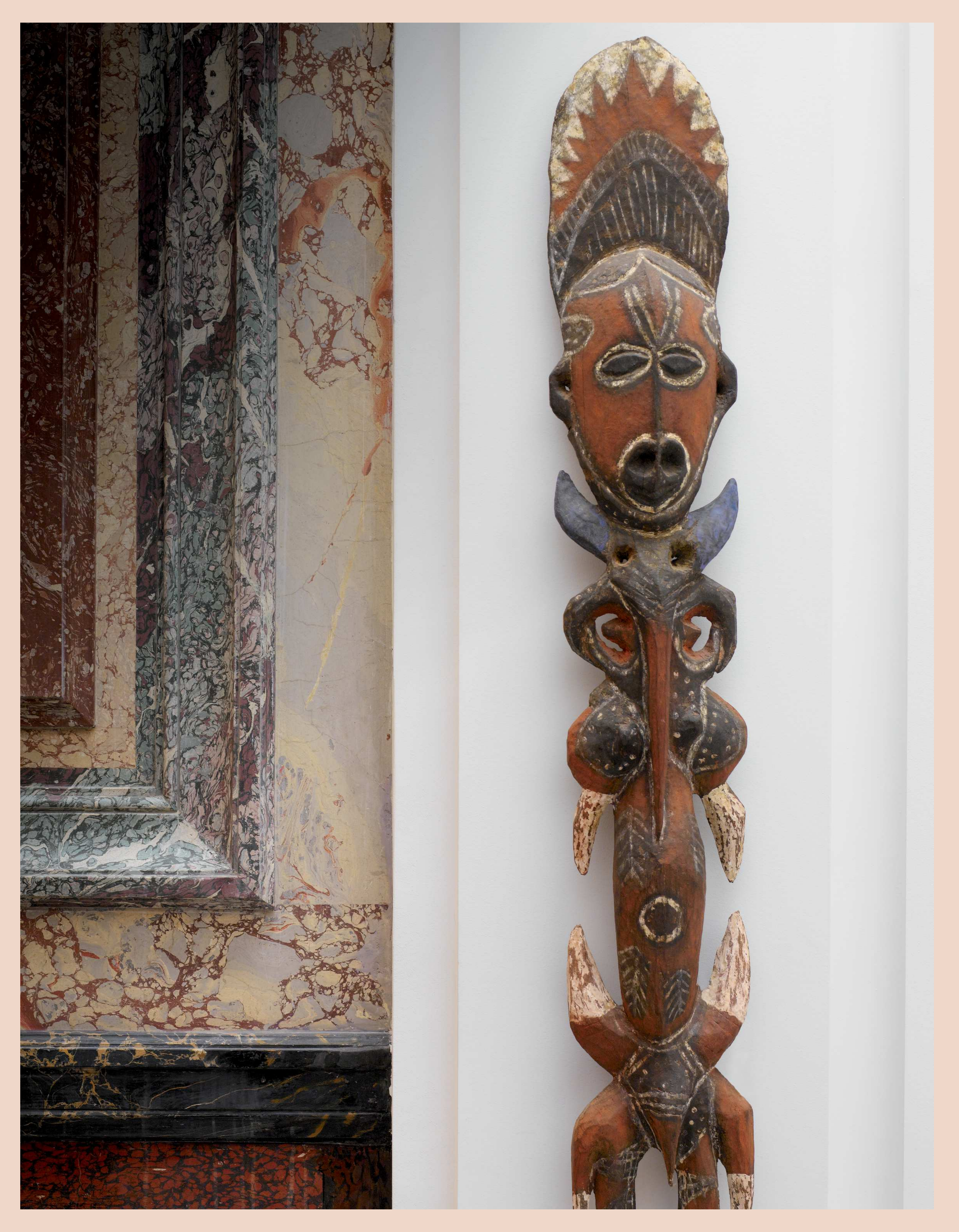
La culture de l'igname est au cœur de la vie des Abelam. Les clans, et tout particulièrement les Grands Hommes (*nimandu*), construisent des sanctuaires pour aider à leur culture. Des figures et des masques sculptés y sont placés avec d'autres objets approuvés par les ancêtres. Les ignames récoltées sont décorées de coiffes et de masques.

ABELAM ART IN THE ELIZABETH PRYCE COLLECTION

BY DR. NOEL DAMASCUS MCGUIGAN
Anthropologist, Graduated from the University of Ulster
Specialist, Abelam Art

Phyllis Kaberry the first anthropologist to reside amongst the Abelam described them as an "extraordinarily artistic people". All art, from the spectacular architecture of their triangular spirit houses to the simplest everyday object, displays religious and social relationships in Abelam society. Within the spirit houses men were exposed to a series of hierarchical initiation rites scenes comprising masks, anthropomorphic figures and sago spathe paintings. Such scenes provided men with access to the spirits, ancestors and esoteric knowledge to enable them to produce yams; initiation motifs are repeated on everyday objects. This artistry and hierarchy is manifest in the array of Abelam pieces in the Pryce Collection.

Yam growing is the focus of Abelam life. Clans and individual bigmen (*nimandu*) construct shrines to assist in the growing of yams. Sculptured figures and masks are placed therein with other ancestrally sanctioned items. Harvested yams are decorated with headdresses and masks.



Dans le sud-ouest du pays Abelam vivent les Wosera Abelam qui ont produit de grandes quantités de masques en rotin. La collection Pryce compte deux de ces masques: le masque à deux yeux *baba kumbu*, originaire du centre de Wosera, utilisé pour l'initiation *baba*, est très rare ; le masque en vannerie de rotin plat *baba mini* (*oeil de baba*), également créé par les Wosera du Centre, illustre l'un des multiples styles de masques Wosera utilisés pour décorer les ignames.

Egalement sculpté par les Wosera du Centre, le masque à tête de Janus en balsa asiatique, était un ornement d'igname ; il est d'une grande rareté.

Les Grands Hommes sont ceux qui avaient atteint les niveaux d'initiation supérieurs. Les objets du quotidien : spatules à chaux, gourdes, cuillères, lances, ornements de cheveux et peignes sont décorés de motifs découverts lors des initiations. Le mortier à noix de bétel atteste l'influence culturelle exercée par le Sepik sur la culture Abelam. Certains grands hommes aiment à afficher une certaine extravagance : la spatule à chaux ornée d'une poignée et d'un drapé de coquillage nassa avec un pendentif en coquille de conus aurait été utilisée par un propriétaire aussi riche qu'extraverti. La société Abelam présente une variété de sous-styles artistiques dont certains sont très présents dans les collections et d'autres moins connus. Cette collection illustre les relations sociales tant étroites qu'étendues de la société Abelam.

In the southwest of the Abelam area live the Wosera Abelam from whom vast quantities of woven rattan masks derive. The Pryce Collection exhibits two such masks: the double-eyed helmet mask, *baba kumbu*, originating in central Wosera, used in *baba* initiation, is rare. The flat woven rattan mask, also from central Wosera a *baba mini* (*baba* eye) illustrates one of the multiple styles of Wosera yam masks used to decorate yams.

From central Wosera the Janus head mask, carved from Asian balsa, used to decorate a yam, is rare in the extreme.

Bigmen are those who have reached the senior initiation grades. Everyday objects used by them: lime sticks, gourds, spoons, spears, hair ornaments and combs are decorated with motifs from the initiation displays. The betelnut mortar demonstrates wider Sepik cultural influences on Abelam culture. Some bigmen are given to extravagant display; the lime stick adorned by a grip and drape of nassa shells with conus shell pendant would be utilised by a rich and extraverted owner. Abelam society displays a variety of sub-styles in art: some are well represented in collections, others are less well documented and represented. This collection speaks of close and wide-spread social relations in the Abelam.

136

CROCHET ANTHROPOMORPHE, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

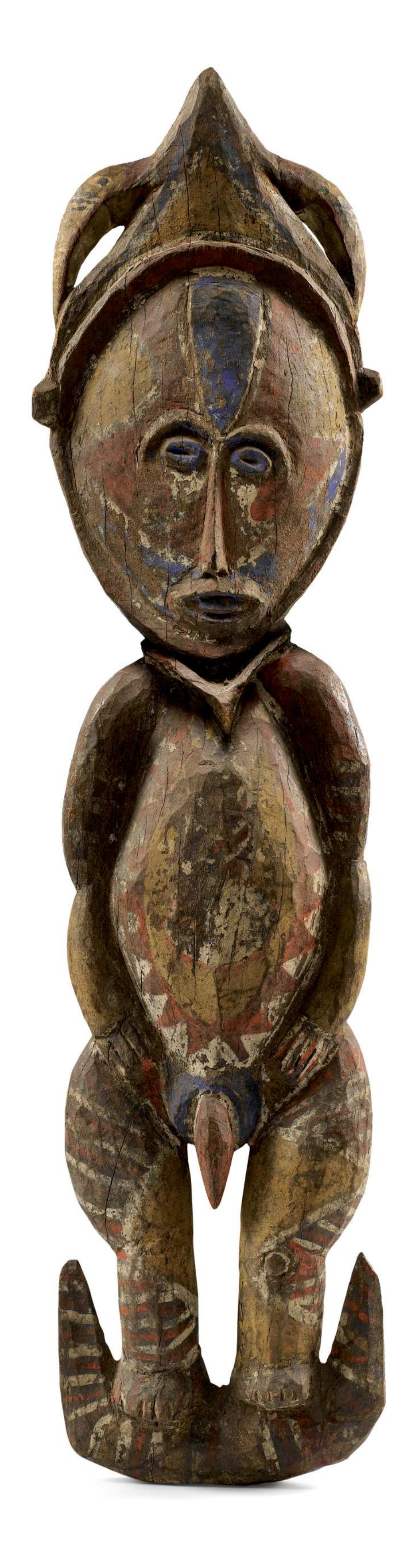
ANCESTOR FIGURE BASKET HOOK, ABELAM, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 75 cm ; 29 ½ in

PROVENANCE

Wayne Heathcote, Londres
Collection Dr. Peter Elliot, Sydney
Mossgreen Auction, Sydney, 30 août 2015, n° 346
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 3 000-5 000 € 3 550-5 900 US$



137

MASQUE *BAPA*, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BAPA MASK, ABELAM PEOPLE, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 53 cm ; 20 ¾ in

PROVENANCE

New Guinea Primitive Arts, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **400-600 € 500-750 US$**

138

PILON, GNAU, RÉGION LUMI, MONTS TORRICELLI, PROVINCE DU WEST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

GNAU POUNDER, LUMI AREA, TORRICELLI MOUNTAINS, WEST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 90 cm ; 35 ½ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Todd Barlin, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Hamson, *The Elegance of Menace : Aesthetics of New Guinea Art*, 2005, p.

‡ **800-1 200 € 950-1 450 US$**

139

BATTOIR À *TAPA*, ÎLE DE NIUE, POLYNÉSIE OCCIDENTALE

TAPA BEATER, NIUE ISLAND, WESTERN POLYNESIA

haut. 35 cm ; 13 ¾ in

PROVENANCE

Galleries Primitif, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **300-500 € 400-600 US$**

140

SPATULES À CHAUX EN OS DE CASOAR, RÉGION DU MOYEN SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO ABELAM CASSOWARY BONE LIME SPATULAS, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 42,5 et 37,5 cm ; 16 ¾ and 14 ¾ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **500-700 € 600-850 US$**

141

DEUX APPUIS-NUQUE, BAIE DE COLLINGWOOD, PROVINCE D'ORO, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

TWO NECKRESTS, COLLINGWOOD BAY AREA, ORO PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 16 et 14 cm ; 6 ¼ and 5 ½ in

PROVENANCE

a) Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney
b) Collection Leo Fleischmann (1920-1993), inv. n° LF/I 111
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **300-500 € 400-600 US$**

142

MORTIER À BÉTEL, ABELAM, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, ABELAM PEOPLE, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 25 cm ; 9 ⅞ in

PROVENANCE

Chris Boylan, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ **500-700 € 600-850 US$**


140
137
138
139
142
141



143

143

BOUCLIER, BAIE DE LAGRANGE, CÔTE OUEST, AUSTALIE

SHIELD, LAGRANGE BAY, WEST COAST, AUSTRALIA

haut. 82 cm ; 32 ¼ in

PROVENANCE

Collection A. Laverton, Australie
Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

144

STATUE, RÉGION DU BAS SEPIK, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

FIGURE, LOWER SEPIK, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 65 cm ; 25 ½ in

PROVENANCE

Collection Rudolf Indlekofer (1910-1997), Bâle / Davos
Collection Christopher et Anna Thorpe, Sydney
Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

Hamson, *Oceanic Art*, 2013, p. 34-35, n° 16

Créée pour incarner des forces mythiques à travers la sculpture, cette figure exprime sa puissance dans la tension de la pose et dans son visage surdimensionné. Emanation d'une figure mythique, cette oeuvre a probablement été sculptée pour représenter l'esprit *kandimboag*, l'ancêtre fondateur. Selon Smidt à propos d'une statue très apparentée : « De telles figures étaient exposées dans la maison cérémonielles des hommes et étaient vénérées comme des êtres dotés d'une âme [...] Cette figure a très probablement joué un rôle capital pour assurer le bien-être d'un clan, notamment en ce qui concerne la chasse, l'initiation et l'amour" (Damme, Herreman et Smidt, *Sculpture from Africa and Oceania,* 1990, p.234-246).

For English version, see sothebys.com

‡ 10 000-15 000 € 11 800-17 600 US$



145

ORNEMENT, GOLFE HUON, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

ORNAMENT, HUON GULF AREA, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 22 cm ; 8 ⅔ in

PROVENANCE

Bill Evans, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

PUBLICATION(S)

University Macleay Museum, *Adorned : Traditional Jewellery and Body Decorations from Australia and the Pacific,* 1999, p.45, n° 31.1

EXPOSITION(S)

Sydney, University Macleay Museum, *Adorned : Traditional Jewellery and Body Decorations from Australia and the Pacific,* 23 mars 1999 - 30 janvier 2001

‡ 800-1 200 € 950-1 450 US$

146

CUILLER, VALLÉE DE LA MARKHAM, PROVINCE DE MOROBE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

COCONUT SPOON, MARKHAM VALLEY AREA, MOROBE PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 13 cm ; 5 ⅛ in

PROVENANCE

Collection Eric Rowlinson, Melbourne
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$

147

MORTIER À BÉTEL, VILLAGE DE SABARU, ÎLE DE MUSHU, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

BETEL NUT MORTAR, SABARU VILLAGE, MUSHU ISLAND, PAPUA NEW GUINEA

haut. 11,5 cm ; 4 ½ in

PROVENANCE

Collection Peter Hallinan (1938-2015), Australie, (inv. n° H-76)
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

148

STATUETTE, RÉGION CÔTIÈRE, PROVINCE DE L'EAST SEPIK, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

AMULET FIGURE, COASTAL REGION, EAST SEPIK PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 9 cm ; 3 ½ in

PROVENANCE

Collection Herbert Tischner (1906-1984), Allemagne
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

149

CUILLER, DAYAK, ÎLE DE BORNEO, INDONÉSIE

SPOON, DAYAK PEOPLE, BORNEO ISALND, INDONESIA

haut. 18 cm ; 7 in

PROVENANCE

Collection Chris Wilson, Sydney
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 1 000-2 000 € 1 200-2 350 US$

150

SPATULE À CHAUX, PROVINCE D'ORO, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

SPATULA, ORO PROVINCE, PAPUA NEW GUINEA

haut. 34,5 cm ; 13 ½ in

PROVENANCE

Michael Hamson, Palos Verdes
Collection Elizabeth Pryce, Sydney

‡ 200-300 € 250-400 US$

FIN DE LA VENTE


145
149
150
146
148
147



Sotheby's

FORMULAIRE
D'ORDRE D'ACHAT

REF.
PF1838 "PRYCE"

VENTE
COLLECTION ELIZABETH PRYCE: L'ART DE VIVRE EN OCÉANIE

DATE DE LA VENTE
10 OCTOBRE 2018

IMPORTANT

Sotheby's pourra exécuter sur demande des ordres d'achat par écrit et par téléphone, sans supplément de coût et aux risques du futur enchérisseur. Sotheby's s'engage à executer des ordres sous réserve d'autres obligations pendant la vente. Sotheby's ne sera pas responsable en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, y compris en cas de faute.

Veuillez noter que nous nous réservons le droit de demander des références de votre banque si vous êtes un nouveau client.

Merci de joindre au formulaire d'ordre d'achat un Relevé d'Identité Bancaire, copie d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport...) et une preuve d'adresse ou, pour une société, un extrait d'immatriculation au RCS.

LES ORDRES D'ACHAT ECRITS

- Ces ordres d'achat seront exécutés au mieux des intérêts de l'enchérisseur en fonction des autres enchères portées lors de la vente.
- Les offres illimitées, « d'achat à tout prix » et « plus une » ne seront pas acceptées. Veuillez inscrire vos ordres d'achat dans le même ordre que celui du catalogue.
- Les enchères alternées peuvent être acceptées à condition de mentionner « ou » entre chaque numéro de lots.
- Les ordres d'achat seront arrondis au montant inférieur le plus proche du palier des enchères donné par le commissaire priseur.

LES ORDRES D'ACHAT TÉLÉPHONIQUES

- Veuillez indiquer clairement le numéro de téléphone où nous pourrons vous contacter au moment de la vente, y compris le code du pays. Nous vous appellerons de notre salle de ventes peu avant que votre lot ne soit mis aux enchères.

CIVILITÉ (OU NOM DE L'ENTERPRISE)

NOM PRÉNOM

N° COMPTE CLIENT SOTHEBY'S (SI EXISTANT)

ADRESSE

CODE POSTAL

TÉL DOMICILE TÉL PROFESSIONNEL

TÉL PORTABLE FAX

EMAIL N° DE TVA (SI APPLICABLE)

NOUS SERIONS HEUREUX DE VOUS ENVOYER DES INFORMATIONS CONCERNANT DES EVENEMENTS ET VENTES FUTURS DE SOTHEBY'S ET OCCASIONELLEMENT DES INFORMATIONS COMMERCIALES CONCERNANT DES TIERS. SI VOUS ÊTES INTERESSE, VEUILLEZ NOUS COMMUNIQUER VOTRE ADRESSE EMAIL CI-DESSUS.

☐ VEUILLEZ COCHER CETTE CASE EN CAS DE NOUVELLE ADRESSE

VEUILLEZ INDIQUER LE MODE D'ENVOI DE LA FACTURE : ☐ Email (Merci d'inscrire votre adresse e-mail ci-dessus) ☐ Courrier

OPTIONS DE LIVRAISON : Vous recevrez désormais un devis de transport pour vos achats de la part de Sotheby's. Si vous ne souhaitez pas recevoir ce devis, merci de cocher l'une des cases ci-dessous. Merci de nous fournir l'adresse à laquelle vous souhaitez être livré si elle est différente de celle renseignée ci-dessus.

NOM ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

☐ Je viendrai récupérer mes lots personnellement
☐ Mon agent/transporteur viendra récupérer les lots pour mon compte (Merci de préciser son nom si vous le connaissez déjà)
☐ *Merci de conserver ces préférences pour mes futurs achats.*

VEUILLEZ INSCRIRE LISIBLEMENT VOS ORDRES D'ACHAT ET NOUS LES RETOURNER AU PLUS TÔT.
EN CAS D'ORDRES D'ACHAT IDENTIQUES LE PREMIER RÉCEPTIONNÉ AURA LA PRÉFÉRENCE.
LES ORDRES D'ACHAT DEVRONT NOUS ÊTRE COMMUNIQUÉS EN EUROS AU MOINS 24 H AVANT LA VENTE.

N° DE LOT	**DESCRIPTION DU LOT**	**PRIX MAXIMUM EN EUROS** (HORS FRAIS DE VENTE ET TVA) **OU DEMANDE D'ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES**
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

N° DE TÉL OÙ VOUS SEREZ JOIGNABLE PENDANT LA VENTE AVEC INDICATIF DU PAYS (POUR LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES UNIQUEMENT)

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIER OU PAR FAX AU:
DEPARTEMENT DES ENCHÈRES, SOTHEBY'S (FRANCE) S.A.S., 76 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, CS 10010, 75384 PARIS CEDEX 08
tél +33 (0)1 53 05 53 48, fax +33 (0)1 53 05 5293/5294 ou par email bids.paris@sothebys.com

J'accepte les Conditions Générales de Vente de Sotheby's telles qu'elles sont publiées dans le catalogue. Ces dernières régissent tout achat lors des ventes chez Sotheby's.

Je m'engage à régler à Sotheby's en sus du prix d'adjudication une commission d'achat aux taux indiqués dans les Conditions Générales de Vente, la TVA aux taux en vigueur étant en sus.
Je consens à l'utilisation des informations inscrites sur ce formulaire et de toute autre information obtenues par Sotheby's, en accord avec le guide d'ordre d'achat et les Conditions Générales de Vente.
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez nous contacter au +33 (0)1 53 05 5305. J'ai été informé qu'afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci sont enregistrées.

SIGNATURE DATE

LE PAIEMENT EST DÛ IMMÉDIATEMENT APRÈS LA VENTE EN EUROS. LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE PAIEMENT SONT INDIQUÉES DANS LES INFORMATIONS IMPORTANTES DESTINÉES AUX ACHETEURS. SI VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER LE PAIEMENT PAR CARTE, VEUILLEZ COMPLÉTER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS. NOUS ACCEPTONS LES CARTES DE CRÉDIT MASTERCARD, VISA, AMERICAN EXPRESS, CUP. AUCUN FRAIS N'EST PRÉLEVÉ SUR LE PAIEMENT PAR CES CARTES.
LE PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR LA PERSONNE DONT LE NOM EST INDIQUÉ SUR LA FACTURE.

NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE TYPE DE CARTE

N° DE LA CARTE

DATE DE COMMENCEMENT (SI APPLICABLE) DATE D'EXPIRATION

N° DE CRYPTOGRAMME VISUEL

LE CRYPTOGRAMME VISUEL CORRESPOND AUX TROIS DERNIERS CHIFFRES APPARAISSANT DANS LE PANNEAU DE SIGNATURE AU VERSO DE VOTRE CARTE BANCAIRE

7/14 PARIS_BID FRENCH

AVIS AUX ENCHÉRISSEURS

Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez donner vos instructions au Département des Enchères de Sotheby's (France) S.A.S. d'enchérir en votre nom en complétant le formulaire figurant au recto.

Ce service est gratuit et confidentiel.

Veuillez inscrire précisément le(s) numéro(s) de(s) lot(s), la description et le prix d'adjudication maximum que vous acceptez de payer pour chaque lot.

Nous nous efforcerons d'acheter le(s) lot(s) que vous avez sélectionnés au prix d'adjudication le plus bas possible jusqu'au prix maximum que vous avez indiqué.

Les offres illimitées, « d'achat à tout prix » et « plus une enchère » ne seront pas acceptées.

Les enchères alternées peuvent être acceptées à condition de mentionner « ou » entre chaque numéro de lot.

Veuillez inscrire vos ordres d'achat dans le même ordre que celui du catalogue.

Veuillez utiliser un formulaire d'ordre d'achat par vente - veuillez indiquer le numéro, le titre et la date de la vente sur le formulaire.

Vous avez intérêt à passer vos ordres d'achat le plus tôt possible, car la première enchère enregistrée pour un lot a priorité sur toutes les autres enchères d'un montant égal. Dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat par écrit au moins 24 h avant la vente.

S'il y a lieu, les ordres d'achat seront arrondis au montant inférieur le plus proche du palier des enchères donné par le commissaire priseur.

Les enchères téléphoniques sont acceptées aux risques du futur enchérisseur et doivent être confirmées par lettre ou par télécopie au Départment des Enchères au +33 (0)1 53 05 5293/5294.

Veuillez noter que Sotheby's exécute des ordres d'achat par écrit et par téléphone à titre de service supplémentaire offert à ses clients, sans supplément de coût et aux risques du futur enchérisseur. Sotheby's s'engage à exécuter les ordres sous réserve d'autres obligations pendant la vente. Sotheby's ne sera pas responsable en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, y compris en cas de faute.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci seront enregistrées.

Les adjudicataires recevront une facture détaillant leurs achats et indiquant les modalités de paiement ainsi que de collecte des biens.

Toutes les enchères sont assujetties aux Conditions Générales de Vente applicables à la vente concernée dont vous pouvez obtenir une copie dans les bureaux de Sotheby's ou en téléphonant au +33 (0)1 53 05 53 05. Les Informations Importantes Destinées aux Acheteurs sont aussi imprimées dans le catalogue de la vente concernée, y compris les informations concernant les modalités de paiement et de transport. Il est vivement recommandé aux enchérisseurs de se rendre à l'exposition publique organisée avant la vente afin d'examiner les lots soigneusement. A défaut, les enchérisseurs peuvent contacter le ou les experts de la vente afin d'obtenir de leur part des renseignements sur l'état des lots concernés. Aucune réclamation à cet égard ne sera admise après l'adjudication.

Sotheby's demande à tout nouveau client et à tout acheteur qui souhaite effectuer le paiement en espèces, sous réserve des dispositions légales en la matière, de nous fournir une preuve d'identité comportant une photographie (document tel que passeport, carte d'identité ou permis de conduire), ainsi qu'une confirmation de son domicile.

Nous nous réservons le droit de vérifier la source des fonds reçus.

Dans le cadre de ses activités de ventes aux enchères, de marketing et de fournitures de services, Sotheby's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur notamment par l'enregistrement d'images vidéo, de conversations téléphoniques ou de messages électroniques relatifs aux enchères en ligne.

Sotheby's procède à un traitement informatique de ces données pour lui permettre d'identifier les préférences des acheteurs et des vendeurs afin de pouvoir fournir une meilleure qualité de service. Ces informations sont susceptibles d'être communiquées à d'autres sociétés du groupe Sotheby's situées dans des Etats non-membres de l'Union Européenne n'offrant pas un niveau de protection reconnu comme suffisant à l'égard du traitement dont les données font l'objet. Toutefois Sotheby's exige que tout tiers respecte la confidentialité des données relatives à ses clients et fournisse le même niveau de protection des données personnelles que celle en vigueur dans l'Union Européenne, qu'ils soient ou non situés dans un pays offrant le même niveau de protection des données personnelles.

Sotheby's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales, de marketing.

En signant le formulaire d'ordre d'achat, vous acceptez une telle communication de vos données personnelles.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données à caractère personnel les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur utilisation en s'adressant à Sotheby's (par téléphone au +33 (0)1 53 05 53 05).

GUIDE FOR ABSENTEE BIDDERS

If you are unable to attend an auction in person, you may give instructions to the Bid Department of Sotheby's (France) S.A.S. to bid on your behalf by completing the form overleaf.

This service is free and confidential.

Please record accurately the lot numbers, descriptions and the top hammer price you are willing to pay for each lot.

We will endeavour to purchase the lot(s) of your choice for the lowest price possible and never for more than the top amount you indicate.

"Buy", unlimited bids or "plus one" bids will not be accepted.

Alternative bids can be placed by using the word "OR" between lot numbers.

Bids must be placed in the same order as in the catalogue.

This form should be used for one sale only - please indicate the sale number, title and date on the form.

Please place your bids as early as possible, as in the event of identical bids the earliest received will take precedence. To ensure a satisfactory service to bidders, please ensure that we receive your written bids at least 24 hours before the sale.

Where appropriate, your bids will be rounded down to the nearest amount consistent with the auctioneer's bidding increments.

Absentee bids, when placed by telephone, are accepted only at the caller's risk and must be confirmed by letter or fax to the Bid Department on +33 (0)1 53 05 5293/5294.

Please note that the execution of written and telephone bids is offered as an additional service for no extra charge at the bidder's risk and is undertaken subject to Sotheby's other commitments at the time of the auction; Sotheby's therefore cannot accept liability for failure to place such bids, whether through negligence or otherwise.

Telephone bidding will be recorded to ensure any misunderstanding over bidding during the auctions.

Successful bidders will receive an invoice detailing their purchases and giving instructions for payment and clearance of goods.

All bids are subject to the Conditions of Sale applicable to the sale, a copy of which is available from Sotheby's offices or by telephoning +33 (0)1 53 05 53 05. The Guide for Prospective Buyers is also set out in the sale catalogue and includes details of payment methods and shipment. Prospective buyers are encouraged to attend the public presale viewing to carefully inspect the lots. Prospective buyers may contact the experts at the auction in order to obtain information on the condition of the lots. No claim regarding the condition of the lots will be admissible after the auction.

It is Sotheby's policy to request any new clients or purchasers preferring to make a cash payment to provide: proof of identity (by providing some form of government issued identification containing a photograph, such as a passport, identity card or driver's licence) and confirmation of permanent address.

We reserve the right to seek identification of the source of funds received.

For the provision of auction and art-related services, marketing and to manage and operate its business, or as required by law, Sotheby's may collect personal information provided by sellers or buyers, including via recording of video images, telephone conversations or internet messages.

Sotheby's will undertake data processing of personal information relating to sellers and buyers in order to identify their preferences and provide a higher quality of service. Such data may be disclosed and transferred to any company within the Sotheby's group anywhere in the world including in countries which may not offer equivalent protection of personal information as within the European Union. Sotheby's requires that any such third parties respect the privacy and confidentiality of our clients' information and provide the same level of protection for clients' information as provided within the EU, whether or not they are located in a country that offers equivalent legal protection of personal information.

Sotheby's will be authorised to use such personal information provided by sellers or buyers as required by law and, unless sellers or buyers object, to manage and operate its business including for marketing.

By signing the Absentee Bid Form you agree to such disclosure.

In accordance with the Data Protection Law dated 6 January 1978, sellers or buyers have the right to obtain information about the use of their personal information, access and correct their personal information, or prevent the use of their personal information for marketing purposes at any time by notifying Sotheby's (by telephone on +33 (0)1 53 05 53 05).

7/14 PARIS_AB BID

Sotheby's

BIDDING FORM

SALE NUMBER
PF1838 "PRYCE"

SALE TITLE
COLLECTION ELIZABETH PRYCE: L'ART DE VIVRE EN OCÉANIE

SALE DATE
10 OCTOBER 2018

IMPORTANT

Please note that the execution of written and telephone bids is offered as an additional service for no extra charge, and at the bidder's risk. It is undertaken subject to Sotheby's other commitments at the time of the auction. Sotheby's therefore cannot accept liability for any error or failure to place such bids, whether through negligence or otherwise.

Please note that we may contact new clients to request a bank reference.

Please send with this form your bank account details, copy of government issued ID including a photograph (identity card, passport) and proof of address or, for a company, a certificate of incorporation.

WRITTEN/FIXED BIDS

- Bids will be executed for the lowest price as is permitted by other bids or reserves.
- "Buy" unlimited and "plus one" bids will not be accepted. Please place bids in the same order as in the catalogue.
- Alternative bids can be placed by using the word "or" between lot numbers.
- Where appropriate your written bids will be rounded down to the nearest amount consistent with the auctioneer's bidding increments.

TELEPHONE BIDS

- Please clearly specify the telephone number on which you may be reached at the time of the sale, including the country code. We will call you from the saleroom shortly before your lot is offered.

TITLE (OR COMPANY NAME - IF APPLICABLE)

FIRST NAME LAST NAME

SOTHEBY'S CLIENT ACCOUNT NO. (IF KNOWN)

ADDRESS

POSTCODE

TELEPHONE (HOME) (BUSINESS)

MOBILE NO FAX

EMAIL VAT NO. (IF APPLICABLE)

WE WOULD LIKE TO SEND YOU MARKETING MATERIALS AND NEWS CONCERNING SOTHEBY'S, OR ON OCCASION THIRD PARTIES.
IF YOU WOULD LIKE TO RECEIVE SUCH INFORMATION, PLEASE PROVIDE US WITH YOUR E-MAIL ADDRESS

☐ PLEASE TICK IF THIS IS A NEW ADDRESS

PLEASE INDICATE HOW YOU WOULD LIKE TO RECEIVE YOUR INVOICES: ☐ Email ☐ Post/Mail

SHIPPING : We will send you a shipping quotation for this and future purchases unless you select one of the check boxes below. Please provide the name and address for shipment of your purchases, if different from above.

NAME ADDRESS

POSTAL CODE CITY COUNTRY

☐ I will collect in person
☐ I authorise you to release my purchased property to my agent/shipper (provide name)
☐ *Send me a shipping quotation for purchases in this sale only.*

PLEASE WRITE CLEARLY AND PLACE YOUR BIDS AS EARLY AS POSSIBLE, AS IN THE EVENT OF IDENTICAL BIDS, THE EARLIEST BID RECEIVED WILL TAKE PRECEDENCE. BIDS SHOULD BE SUBMITTED IN EUROS AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE AUCTION.

LOT NUMBER	LOT DESCRIPTION	MAXIMUM EURO PRICE (EXCLUDING PREMIUM AND TVA) OR TICK FOR PHONE BID
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

TELEPHONE NUMBER DURING THE SALE
INCLUDING THE COUNTRY CODE (TELEPHONE BIDS ONLY)

PLEASE MAIL OR FAX TO:
BID DEPARTMENT, SOTHEBY'S (FRANCE) S.A.S, 76 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, CS 10010, 75384 PARIS CEDEX 08
+33 (0)1 53 05 53 48, fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94 or email bids.paris@sothebys.com

I agree to be bound by Sotheby's Conditions of Sale as published in the catalogue which govern all purchases at auction, and to pay the published Buyer's Premium on the hammer price plus any applicable taxes.

I consent to the use of information written on this form and any other information obtained by Sotheby's in accordance with the Guide for Absentee Bidders and Conditions of Sale. In accordance with the Data Protection Law dated 6th January 1978, you have the right to access and correct your personal information by contacting us on +33 (0)1 53 05 53 05. I am aware that all telephone bid lines may be recorded.

SIGNATURE DATE

PAYMENT IS DUE IMMEDIATELY AFTER THE SALE IN EUROS. FULL DETAILS ON HOW TO PAY ARE INCLUDED IN THE GUIDE FOR PROSPECTIVE BUYERS. IF YOU WISH TO PAY BY CREDIT CARD, PLEASE COMPLETE DETAILS BELOW. WE ACCEPT CREDIT CARDS VISA, MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS AND CUP. THERE IS NO SERVICE CHARGE.
PAYMENT MUST BE MADE BY THE INVOICED PARTY.

NAME ON CARD TYPE OF CARD

CARD NUM BER

START DATE
IF APPLICABLE
EXPIRY DATE

3 LAST DIGITS OF SECURITY CODE ON SIGNATURE STRIP

7/14 PARIS_BID ENGLISH

INFORMATIONS IMPORTANTES DESTINÉES AUX ACHETEURS

La vente est soumise à la législation française et aux Conditions Générales de Vente imprimées dans ce catalogue et aux Conditions BIDnow relatives aux enchères en ligne et disponibles sur le site Internet de Sotheby's.
Les pages qui suivent ont pour but de vous donner des informations utiles sur la manière de participer aux enchères. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous assister. Veuillez vous référer à la page renseignements sur la vente de ce catalogue. Il est important que vous lisiez attentivement les informations qui suivent.
Les enchérisseurs potentiels devraient consulter également le site www.sothebys.com pour les plus récentes descriptions des biens dans ce catalogue.

Provenance Dans certaines circonstances, Sotheby's peut inclure dans le catalogue un descriptif de l'historique de la propriété du bien si une telle information contribue à la connaissance du bien ou est autrement reconnu et aide à distinguer le bien. Cependant, l'identité du vendeur ou des propriétaires précédents ne peut être divulguée pour diverses raisons. A titre d'exemple, une information peut être exclue du descriptif par souci de garder confidentielle l'identité du vendeur si le vendeur en a fait la demande ou parce que l'identité des propriétaires précédents est inconnue, étant donné l'âge du bien.

Commission Acheteur Conformément aux Conditions Générales de Vente de Sotheby's imprimées dans ce catalogue, l'acheteur paiera au profit de Sotheby's, en sus du prix d'adjudication, une commission d'achat qui est considérée comme faisant partie du prix d'achat. La commission d'achat est de 25% HT du prix d'adjudication sur la tranche jusqu'à 180 000 € inclus, de 20 % HT sur la tranche supérieure à 180 000 € jusqu'à 2 000 000 € inclus, et de 12,9% HT sur la tranche supérieure à 2 000 000 €, la TVA ou tout montant tenant lieu de TVA au taux en vigueur étant dû en sus.

TVA

Régime de la marge – biens non marqués par un symbole Tous les biens non marqués seront vendus sous le régime de la marge et le prix d'adjudication ne sera pas majoré de la TVA. La commission d'achat sera majorée d'un montant tenant lieu de TVA (actuellement au taux de 20% ou 5,5% pour les livres) inclus dans la marge. Ce montant fait partie de la commission d'achat et il ne sera pas mentionné séparément sur nos documents.

Biens mis en vente par des professionnels de l'Union Européenne † Les biens mis en vente par un professionnel de l'Union Européenne en dehors du régime de la marge seront marqués d'un † à côté du numéro de bien ou de l'estimation. Le prix d'adjudication et la commission d'achat seront majorés de la TVA (actuellement au taux de 20% ou 5,5% pour les livres), à la charge de l'acheteur, sous réserve d'un éventuel remboursement de cette TVA en cas d'exportation vers un pays tiers à l'Union Européenne ou de livraison intracommunautaire à destination d'un professionnel identifié dans un autre Etat membre de l'Union Européenne (cf. ci-après les cas de remboursement de cette TVA).

Remboursement de la TVA pour les professionnels de l'Union Européenne La TVA sur la commission d'achat et sur le prix d'adjudication des biens marqués par un † sera remboursée si l'acheteur est un professionnel identifié à la TVA dans un autre pays de l'Union Européenne, sous réserve de la preuve de cette identification et de la fourniture de justificatifs du transport des biens de France vers un autre Etat membre, dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente.

Biens en admission temporaire ‡ ou Ω Les biens en admission temporaire en provenance d'un pays tiers à l'Union Européenne seront marqués d'un ‡ ou Ω à côté du numéro de bien ou de l'estimation. Le prix d'adjudication sera majoré de frais additionnels de 5,5% net (‡) ou de 20% net (Ω) et la commission d'achat sera majorée de la TVA actuellement au taux de 20% (5,5% pour les livres), à la charge de l'acheteur, sous réserve d'un éventuel remboursement de ces frais additionnels et de cette TVA en cas d'exportation vers un pays tiers à l'Union Européenne ou de livraison intracommunautaire (remboursement uniquement de la TVA sur la commission dans ce cas) à destination d'un professionnel identifié dans un autre Etat membre de l'Union Européenne (cf. ci-après les cas de remboursement de ces frais).

Remboursement de la TVA pour les non-résidents de l'Union Européenne La TVA incluse dans la marge (pour les ventes relevant du régime de la marge) et la TVA facturée sur le prix d'adjudication et sur la commission d'achat seront remboursées aux acheteurs non-résidents de l'Union Européenne pour autant qu'ils aient fait parvenir au service comptable l'exemplaire n°3 du document douanier d'exportation, sur lequel Sotheby's figure dans la case 44 selon les modalités prévues par la « Note aux opérateurs » de la Direction générale des Douanes et droits indirects du 24 juillet 2017, visé par les douanes au recto et au verso, et que cette exportation soit intervenue dans un délai de deux mois à compter de la date de la vente aux enchères.
Tout bien en admission temporaire en France acheté par un non résident de l'Union Européenne fera l'objet d'une mise à la consommation (paiement de la TVA, droits et taxes) dès lors que l'objet aura été enlevé. Il ne pourra être procédé à aucun remboursement. Toutefois, si Sotheby's est informée par écrit que les biens en admission temporaire vont faire l'objet d'une réexportation et que les documents douaniers français sont retournés visés à Sotheby's dans les 60 jours après la vente, la TVA, les droits et taxes pourront être remboursés à l'acheteur. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

Information générale Les obligations déontologiques auxquelles sont soumis les opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques sont précisées dans un recueil qui a été approuvé par arrêté ministériel du 21 février 2012. Ce recueil est notamment accessible sur le site www.conseildesventes.fr .
Le commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques peut être saisi par écrit de toute difficulté en vue de proposer, le cas échéant, une solution amiable.

1. AVANT LA VENTE

Abonnement aux Catalogues Si vous souhaitez vous abonner à nos catalogues, veuillez contacter : +33 (0)1 53 05 53 05 ; +44 (0)20 7293 5000 ou +1 212 894 7000 ou par courriel : cataloguesales@sothebys.com.

Caractère indicatif des estimations Les estimations faites avant la vente sont fournies à titre purement indicatif. Toute offre dans la fourchette de l'estimation basse et de l'estimation haute a des chances raisonnables de succès. Nous vous conseillons toutefois de nous consulter avant la vente car les estimations peuvent faire l'objet de modifications.

L'état des biens Nous sommes à votre disposition pour vous fournir un rapport détaillé sur l'état des biens.
Tous les biens sont vendus tels quels dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents.
Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque bien correspond à sa description. Le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice ne seront pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif.
Dans le cadre de l'exposition d'avant-vente, tout acheteur potentiel aura la possibilité d'inspecter préalablement à la vente chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations.

Sécurité des biens Soucieuse de votre sécurité dans ses locaux, la société Sotheby's s'efforce d'exposer les objets de la manière la plus sûre. Toute manipulation d'objet non supervisée par le personnel de Sotheby's se fait à votre propre risque.
Certains objets peuvent être volumineux et/ou lourds, ainsi que dangereux, s'ils sont maniés sans précaution. Dans le cas où vous souhaiteriez examiner plus attentivement des objets, veuillez faire appel au personnel de Sotheby's pour votre sécurité et celle de l'objet exposé.
Certains biens peuvent porter une mention "NE PAS TOUCHER". Si vous souhaitez les étudier plus en détails, vous devez demander l'assistance du personnel de Sotheby's.

Objets mécaniques et électriques Les objets mécaniques et électriques (y compris les horloges) sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Droit d'auteur et copyright Aucune garantie n'est donnée quant à savoir si un bien est soumis à un copyright ou à un droit d'auteur, ni si l'acheteur acquiert un copyright ou un droit d'auteur.

2. LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne ou par téléphone ou en ligne sur Internet ou par l'intermédiaire d'un tiers (les ordres étant dans ce dernier cas transmis par écrit ou par téléphone). Les enchères seront conduites en Euros. Un convertisseur de devises sera visible pendant les enchères à titre purement indicatif, seul le prix en Euros faisant foi.

Comment enchérir en personne Pour enchérir en personne dans la salle, vous devrez vous faire enregistrer et obtenir une raquette numérotée avant que la vente aux enchères ne commence. Vous devrez présenter une pièce d'identité et des références bancaires.
La raquette est utilisée pour indiquer vos enchères à la personne habilitée à diriger la vente pendant la vente. Si vous voulez devenir l'acheteur d'un bien, assurez-vous que votre raquette est bien visible pour la personne habilitée à diriger la vente et que c'est bien votre numéro qui est cité.
S'il y a le moindre doute quant au prix ou quant à l'acheteur, attirez immédiatement l'attention de la personne habilitée à diriger la vente.
Tous les biens vendus seront facturés au nom et à l'adresse figurant sur le bordereau d'enregistrement de la raquette, aucune modification ne pourra être faite. En cas de perte de votre raquette, merci d'en informer immédiatement l'un des clercs de la vente.
À la fin de chaque session de vente, vous voudrez bien restituer votre raquette au guichet des enregistrements.

Mandat à un tiers enchérisseur Si vous enchérissez dans la vente, vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissiez au nom et pour le compte d'une tierce personne en nous fournissant un mandat écrit régulier que nous aurons enregistré. Dans ce cas, vous êtes solidairement responsable avec ledit tiers. En cas de contestation de la part du tiers, Sotheby's pourra vous tenir pour seul responsable de l'enchère.

Ordres d'achat Si vous ne pouvez pas assister à la vente aux enchères, nous serons heureux d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom.

05/18 PARIS

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de ce catalogue. Ce service est gratuit et confidentiel. Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence.
Indiquez toujours une « limite à ne pas dépasser ». Les offres illimitées et « d'achat à tout prix » ne seront pas acceptées.

Les ordres écrits peuvent être :
- envoyés par télécopie au +33 (0)1 53 05 52 93/52 94,
- remis au personnel sur place,
- envoyés par la poste aux bureaux de Sotheby's à Paris,
- remis directement aux bureaux de Sotheby's à Paris.

Dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat par écrit au moins 24h avant la vente.

Enchérir par téléphone Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez enchérir directement par téléphone. Les enchères téléphoniques sont acceptées pour tous les biens dont l'estimation basse est supérieure à 4 000 €. Étant donné que le nombre de lignes téléphoniques est limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 24 heures au moins avant la vente pour obtenir ce service dans la mesure des disponibilités techniques.
En outre, dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos confirmations écrites d'ordres d'achat par téléphone au moins 24 h avant la vente.
Nous vous recommandons également d'indiquer un ordre d'achat de sécurité que nous pourrons exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone. Des membres du personnel parlant plusieurs langues sont à votre disposition pour enchérir par téléphone pour votre compte.
Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci seront enregistrées.

Enchérir en ligne Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez également enchérir directement en ligne sur Internet.
Les enchères en ligne sont régies par les conditions relatives aux enchères en ligne en direct (dites « Conditions BIDnow ») disponibles sur le site internet de Sotheby's ou fournies sur demande. Les Conditions BIDnow s'appliquent aux enchères en ligne en sus des Conditions Générales de Vente.

3. LA VENTE

Conditions Générales de Vente et Conditions BIDnow La vente aux enchères est régie par les Conditions Générales de Vente figurant dans ce catalogue et les Conditions BIDnow disponibles sur le site Internet de Sotheby's. Quiconque a l'intention d'enchérir doit lire attentivement ces Conditions Générales de Vente et les Conditions BIDnow. Elles peuvent être modifiées par affichage dans la salle des ventes ou par des annonces faites par la personne habilitée à diriger des ventes.

Accès aux biens pendant la vente Par mesure de sécurité, l'accès aux biens pendant la vente sera interdit.

Déroulement de la vente La personne habilitée à diriger la vente commencera et poursuivra les enchères au niveau qu'elle juge approprié et peut enchérir de manière successive ou enchérir en réponse à d'autres enchères, et ce au nom et pour le compte du vendeur, à concurrence du prix de réserve.

4. APRÈS LA VENTE

Résultats de la vente Si vous voulez avoir des renseignements sur les résultats de vos ordres d'achat, veuillez téléphoner à Sotheby's (France) S.A.S. au : +33 (0)1 53 05 53 34, fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94.

Paiement

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.
Le paiement peut être fait :
- par virement bancaire en Euros
- par chèque garanti par une banque en Euros
- par chèque en Euros
- par carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express, CUP). Veuillez noter que le montant maximum de paiement autorisé par carte de crédit est de 40.000€;
- en espèces en Euros, pour les particuliers ou les commerçants jusqu'à un montant inférieur ou égal à 1 000 € par vente (mais jusqu'à 15 000 € pour un particulier qui n'a pas sa résidence fiscale en France et qui n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle). Sotheby's aura toute discrétion pour apprécier les justificatifs de non-résidence fiscale ainsi que la preuve que l'acheteur n'agit pas dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Post- Sale Services et le bureau de remise des biens sont ouverts aux jours ouvrables de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
Sotheby's demande à tout nouveau client et à tout acheteur qui souhaite effectuer le paiement en espèces, sous réserve des dispositions légales en la matière, de fournir une preuve d'identité (sous forme d'une pièce d'identité comportant une photographie, telle que passeport, carte d'identité ou permis de conduire), ainsi qu'une confirmation du domicile permanent.
Les chèques, y compris les chèques de banque, seront libellés à l'ordre de Sotheby's. Bien que les chèques libellés en Euros par une banque française ou par une banque étrangère soient acceptés, nous vous informons que le bien ne sera pas délivré avant l'encaissement définitif du chèque, l'encaissement pouvant prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines s'agissant de chèque étranger (crédit après encaissement). En revanche, le lot sera délivré immédiatement s'il s'agit d'un chèque de banque.

Les chèques et virements bancaires seront libellés à l'ordre de:
HSBC Paris St Augustin
3, rue La Boétie
75008 Paris
Nom de compte : Sotheby's (France) S.A.S.
Numéro de compte : 30056 00050 00502497340 26
IBAN : FR 76 30056 00050 00502497340 26
Adresse swift : CCFRFRPP
Veuillez indiquer dans vos instructions de paiement à votre banque votre nom, le numéro de compte de Sotheby's et le numéro de la facture. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de refuser le paiement fait par une personne autre que l'acheteur enregistré lors de la vente, que le paiement doit être fait en fonds disponibles et que l'approbation du paiement est requise. Veuillez contacter notre Post-Sale Services pour toute question concernant l'approbation du paiement.
Aucun frais n'est prélevé sur le paiement par carte Mastercard et Visa.
Nous nous réservons le droit de vérifier la source des fonds reçus.

Enlèvement des achats Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement et après que l'acheteur ait remis à Sotheby's tout document permettant de s'assurer de son identité.
Les biens vendus dans le cadre d'une vente aux enchères qui ne sont pas enlevés par l'acheteur seront, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'adjudication (le jour de la vente étant inclus dans ce délai), entreposés aux frais risques et périls de l'acheteur, puis transférés, aux frais risques et périls de l'acheteur auprès d'une société de gardiennage désignée par Sotheby's. Tous les frais dus à la société de gardiennage devront être payés par l'acheteur avant de prendre livraison des biens.

Assurance Sotheby's décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages que les lots pourraient subir à l'expiration d'un délai de 30 (trente) jours suivant la date de la vente, le jour de la vacation étant inclus dans le calcul. L'acheteur sera donc lui-même chargé de faire assurer les lots acquis.

Exportation des biens culturels
L'exportation de tout bien hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer.
Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir les autorisations d'exportation ou d'importation.
Il est rappelé aux acheteurs que les biens achetés doivent être payés immédiatement après la vente aux enchères.
Le fait qu'une autorisation d'exportation ou d'importation requise soit refusée ou que l'obtention d'une telle autorisation prenne du retard ne pourra pas justifier l'annulation de la vente ni aucun retard dans le paiement du montant total dû.
Les biens vendus seront délivrés à l'acheteur ou expédiés selon ses instructions écrites et à ses frais, dès l'accomplissement, le cas échéant, des formalités d'exportation nécessaires.
Une Autorisation de Sortie de l'Union Européenne est nécessaire pour pouvoir exporter hors de l'Union Européenne des biens culturels soumis à la réglementation de l'Union Européenne sur l'exportation du patrimoine culturel (N° CEE 3911/92), Journal officiel N° L395 du 31/12/92.
Un Certificat pour un bien culturel est nécessaire pour déplacer, de la France à un autre État Membre de l'Union Européenne, des biens culturels évalués à hauteur ou au-dessus de la limite applicable fixée par le Service des Musées de France. Si vous le souhaitez, Sotheby's pourra accomplir pour votre compte les formalités nécessaires à l'obtention de ce Certificat.
Un Certificat peut également s'avérer nécessaire pour exporter hors de l'Union Européenne des biens culturels évalués à hauteur ou au-dessus de la limite applicable fixée par le Service des Musées de France mais au-dessous de la limite fixée par l'Union Européenne.
On trouvera ci-après une sélection de certaines des catégories d'objets impliqués et une indication des limites au-dessus desquelles une Autorisation de Sortie de l'Union Européenne ou un Certificat pour un bien culturel peut être requis:
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30 000 €.
- Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 15 000 €.
- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge (autres que les aquarelles, gouaches, pastels et dessins ci-dessus) 150 000 €.
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 50 000 €.
- Livres de plus de cent ans d'âge (individuel ou par collection) 50 000 €.
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50 000 €.
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales avec leurs plaques respectives et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15 000 €.
- Photographies, films et négatifs afférents ayant plus de 50 ans d'âge 15 000 €.
- Cartes géographiques imprimées (ayant plus de 100 ans d'âge) 15 000 €.
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (individuels ou par collection) quelle que soit la valeur.
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge quelle que soit la valeur.
- Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) quelle que soit la valeur.
- Archives de plus de 50 ans d'âge quelle que soit la valeur.
- Tout autre objet ancien (ayant plus de 50 ans d'âge) 50 000 €.

Veuillez noter que le décret n°2004-709 du 16 juillet 2004 modifiant le décret n°93-124 du 29 janvier 1993 indique que « pour la délivrance du certificat, l'annexe du décret prévoit, pour certaines catégories, des seuils de valeur différents

selon qu'il s'agit d'une exportation à destination d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'une exportation à destination d'un Etat tiers ».
Il est conseillé aux acheteurs de conserver tout document concernant l'importation et l'exportation des biens, y compris des certificats, étant donné que ces documents peuvent vous être réclamés par l'administration gouvernementale.
Nous attirons votre attention sur le fait qu'à l'occasion de demandes de certificat de libre circulation, il se peut que l'autorité habilitée à délivrer les certificats manifeste son intention d'achat éventuel dans les conditions prévues par la loi.

Espèces en voie d'extinction Les objets qui contiennent de la matière animale comme l'ivoire, les fanons de baleine, les carapaces de tortue, etc., indépendamment de l'âge ou de la valeur, requièrent une autorisation spéciale du Ministère français de l'Environnement avant de pouvoir quitter le territoire français. Veuillez noter que la possibilité d'obtenir une licence ou un certificat d'exportation ne garantit pas la possibilité d'obtenir une licence ou un certificat d'importation dans un autre pays, et inversement. A titre d'exemple, il est illégal d'importer de l'ivoire d'éléphant africain aux Etats-Unis. Nous suggérons aux acheteurs de vérifier auprès des autorités gouvernementales compétentes de leur pays les modalités à respecter pour importer de tels objets avant d'enchérir. Il incombe à l'acheteur d'obtenir toute licence et/ou certificat d'exportation ou d'importation, ainsi que toute autre documentation requise. Veuillez noter que Sotheby's n'est pas en mesure d'assister les acheteurs dans le transport de lots contenant de l'ivoire ou d'autres matériaux restreignant l'importation ou l'exportation vers les Etats-Unis. L'impossibilité d'exporter ou d'importer le lot ne justifie pas un retard de paiement du montant dû ou l'annulation de la vente.

Droit de préemption L'État peut exercer sur toute vente publique d'œuvres d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'État dispose d'un délai de 15 jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'État se subroge à l'acheteur.
Sont considérés comme œuvres d'art, pour les besoins de l'exercice du droit de préemption de l'État, les biens suivants :

(1) objets archéologiques ayant plus de cent ans d'âge provenant de fouilles et découvertes terrestres et sous-marines, de sites archéologiques ou de collections archéologiques ;

(2) éléments de décor provenant du démembrement d'immeuble par destination ;

(3) peintures, aquarelles, gouaches, pastels, dessins, collages, estampes, affiches et leurs matrices respectives ;

(4) photographies positives ou négatives quel que soit leur support ou le nombre d'images sur ce support ;

(5) œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;

(6) productions originales de l'art statuaire ou copies obtenues par le même procédé et fontes dont les tirages ont été exécutés sous le contrôle de l'artiste ou de ses ayants-droit et limités à un nombre inférieur ou égal à huit épreuves, plus quatre épreuves d'artistes, numérotées ;

(7) œuvres d'art contemporain non comprises dans les catégories citées aux 3) à 6) ;

(8) meubles et objets d'art décoratif ;

(9) manuscrits, incunables, livres et autres documents imprimés ;

(10) collections et spécimens provenant de collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie ; collections et biens présentant un intérêt historique, paléontologique, ethnographique ou numismatique ;

(11) moyens de transport ;
(12) tout autre objet d'antiquité non compris dans les catégories citées aux 1) à 11).

EXPLICATION DES SYMBOLES

La liste suivante définit les symboles que vous pourriez voir dans ce catalogue.

□ Absence de Prix de Réserve

A moins qu'il ne soit indiqué le symbole suivant (□), tous les lots figurant dans le catalogue seront offerts à la vente avec un prix de réserve. Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne peut être vendu. Ce prix est en général fixé à un pourcentage de l'estimation la plus basse figurant dans le catalogue. Ce prix ne peut être fixé à un montant supérieur à l'estimation la plus basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente et consignée au procès-verbal. Si un lot de la vente est offert sans prix de réserve, ce lot sera indiqué par le symbole suivant (□). Si tous les lots de la vente sont offerts sans prix de réserve, une Note Spéciale sera insérée dans le catalogue et ce symbole ne sera pas utilisé.

○ Propriété garantie

Un prix minimal lors d'une vente aux enchères ou d'un ensemble de ventes aux enchères a été garanti au vendeur des lots accompagnés de ce symbole. Cette garantie peut être émise par Sotheby's ou conjointement par Sotheby's et un tiers. Sotheby's ainsi que tout tiers émettant une garantie conjointement avec Sotheby's retirent un avantage financier si un lot garanti est vendu et risquent d'encourir une perte si la vente n'aboutit pas. Si le symbole « Propriété garantie » pour un lot n'est pas inclus dans la version imprimée du catalogue de la vente, une annonce sera faite au début de la vente ou avant la vente du lot, indiquant que ce lot fait l'objet d'une Garantie. Si tous les lots figurant dans un catalogue font l'objet d'une Garantie, les Notifications Importantes de ce catalogue en font mention et ce symbole n'est alors pas utilisé dans la description de chaque lot.

△ Bien sur lequel Sotheby's a un droit de propriété

Ce symbole signifie que Sotheby's a un droit de propriété sur tout ou partie du lot ou possède un intérêt équivalent à un droit de propriété.

⋑ Ordre irrévocable

Ce symbole signifie que Sotheby's a reçu pour le lot un ordre d'achat irrévocable qui sera exécuté durant la vente à un montant garantissant que le lot se vendra. L'enchérisseur irrévocable reste libre d'enchérir au-dessus du montant de son ordre durant la vente. S'il n'est pas déclaré adjudicataire à l'issue des enchères, il percevra une compensation calculée en fonction du prix d'adjudication. S'il est déclaré adjudicataire à l'issue des enchères, il sera tenu de payer l'intégralité du prix, y compris la Commission Acheteur et les autres frais, et ne recevra aucune indemnité ou autre avantage financier. Si un ordre irrévocable est passé après la date d'impression du catalogue, une annonce sera faite au début de la vente ou avant la vente du lot indiquant que celui-ci a fait l'objet d'un ordre irrévocable. Si l'enchérisseur irrévocable dispense des conseils en rapport avec le lot à une personne, Sotheby's exige qu'il divulgue ses intérêts financiers sur le lot. Si un agent vous conseille ou enchérit pour votre compte sur un lot faisant l'objet d'un ordre d'achat irrévocable, vous devez exiger que l'agent divulgue s'il a ou non des intérêts financiers sur le lot.

◉ Présence de matériaux restreignant l'importation ou l'exportation

Les lots marqués de ce symbole ont été identifiés comme contenant des matériaux organiques pouvant impliquer des restrictions quant à l'importation ou à l'exportation. Cette information est mise à la disposition des acheteurs pour leur convenance, mais l'absence de ce symbole ne garantit pas qu'il n'y ait pas de restriction quant à l'importation ou à l'exportation d'un lot.
Veuillez-vous référer au paragraphe « Espèces en voie d'extinction » dans la partie « Informations importantes destinées aux acheteurs ». Comme indiqué dans ce paragraphe, Sotheby's n'est pas en mesure d'assister les acheteurs dans le transport des lots marqués de ce symbole vers les Etats-Unis. L'impossibilité d'exporter ou d'importer un lot marqué de ce symbole ne justifie pas un retard de paiement du montant dû ou l'annulation de la vente.

α TVA

Les lots vendus aux acheteurs qui ont une adresse dans l'UE seront considérés comme devant rester dans l'Union Européenne. Les clients acheteurs seront facturés comme s'il n'y avait pas de symbole de TVA (cf. régime de la marge – biens non marqués par un symbole). Cependant, si les lots sont exportés en dehors de l'UE, ou s'ils sont l'objet d'une livraison intracommunautaire à destination d'un professionnel identifié dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, Sotheby's refacturera les clients selon le régime général de TVA (cf. Biens mis en vente par des professionnels de l'Union Européenne †) comme demandé par le vendeur.
Les lots vendus aux acheteurs ayant une adresse en dehors de l'Union Européenne seront considérés comme devant être exportés hors UE. De même, les lots vendus aux professionnels identifiés dans un autre Etat membre de l'Union Européenne seront considérés comme devant être l'objet d'une livraison intracommunautaire. Les clients seront facturés selon le régime général de TVA (cf. Biens mis en vente par des professionnels de l'Union Européenne †). Bien que le prix marteau soit sujet à la TVA, celle-ci sera annulée ou remboursée sur preuve d'exportation (cf. Remboursement de la TVA pour les non-résidents de l'Union Européenne et Remboursement de la TVA pour les professionnels de l'Union Européenne). Cependant, les acheteurs qui n'ont pas l'intention d'exporter leurs lots en dehors de l'UE devront en aviser la comptabilité client le jour de la vente. Ainsi, leurs lots seront refacturés de telle manière que la TVA n'apparaisse pas sur le prix marteau (cf. Régime de la marge – biens non marqués par un symbole).

INFORMATION TO BUYERS

All property is being offered under French Law and the Conditions of Sale printed in this catalogue in respect of online bidding via the internet, the BIDnow Conditions on the Sotheby's website (the "BIDnow Conditions").
The following pages are designed to give you useful information on how to participate in an auction. Our staff as listed at the front of this catalogue will be happy to assist you. Please refer to the section Sales Enquiries and Information. It is important that you read the following information carefully.
Prospective bidders should also consult www.sothebys.com for the most up to date cataloguing of the property in this catalogue.

Provenance In certain circumstances, Sotheby's may print in the catalogue the history of ownership of a work of art if such information contributes to scholarship or is otherwise well known and assists in distinguishing the work of art. However, the identity of the seller or previous owners may not be disclosed for a variety of reasons. For example, such information may be excluded to accommodate a seller's request for confidentiality or because the identity of prior owners is unknown given the age of the work of art.

Buyer's Premium According to Sotheby's Conditions of Sale printed in this catalogue, the buyer shall pay to Sotheby's and Sotheby's shall retain for its own account a buyer's premium, which will be added to the hammer price and is payable by the buyer as part of the total purchase price.
The buyer's premium is 25% of

the hammer price up to and including €180,000, 20% of any amount in excess of €180,000 up to and including €2,000,000, and 12.9% of any amount in excess of €2,000,000, plus any applicable VAT or amount in lieu of VAT at the applicable rate.

VAT RULES

Property with no VAT symbol (Margin Scheme) Where there is no VAT symbol, Sotheby's is able to use the Margin Scheme and VAT will not normally be charged on the hammer price. Sotheby's must bear VAT on the buyer's premium and hence will charge an amount in lieu of VAT (currently at a rate of 20% or 5.5% for books) on this premium. This amount will form part of the buyer's premium on our invoice and will not be separately identified.

Property with † symbol (property sold by European Union professionals) Where there is the † symbol next to the property number or the estimate, the property is sold outside the margin scheme by European Union (EU) professionals. VAT will be charged to the buyer (currently at a rate of 20% or 5.5% for books) on both the hammer price and buyer's premium subject to a possible refund of such VAT if the property is exported outside the EU or if it is removed to another EU country (see also paragraph below).

VAT refund for property with † symbol (for European Union professionals) VAT registered buyers from other European Union (EU) countries may have the VAT on the hammer price and on the buyer's premium refunded if they provide Sotheby's with their VAT registration number and evidence that the property has been removed from France to another country of the EU within a month of the date of sale.

Property with ǂ or Ω symbols (temporary importation) Those items with the ǂ or Ω symbols next to the property number of the estimate have been imported from outside the European Union (EU) and are to be sold at auction under temporary importation. The hammer price will be increased by additional expenses of 5.5% (ǂ) or of 20 % (Ω) and the buyer's premium will be increased of VAT currently at a rate of 20 %.(5.5 % for books). These taxes will be charged to the buyer who can claim a possible refund of these additional expenses and of this VAT if the property is exported outside the EU or if it is shipped to another EU country (refund of VAT only on the buyer's premium in that case) (cf. see also paragraph below)

VAT refund for non-European Union buyers Non-European Union (EU) buyers may have the amount in lieu of VAT (for property sold under the margin scheme) and any applicable VAT on the hammer price and on the buyer's premium refunded if they provide Sotheby's with evidence that the property has been removed from France to another country outside the EU within two months of the date of sale (in the form of a copy of the export documentation stamped by customs officers, where Sotheby's appears in Box 44 in accordance with the arrangements laid down by the notice of July 24th, 2017 of the French Customs Authorities). Any property which is on temporary import in France, and bought by a non EU resident will be subjected to clearance inward (payment of the VAT, duties and taxes) upon release of the property. No reimbursement of VAT, duties and taxes to the buyer will be possible, except if written confirmation is provided to Sotheby's that the temporary imported property will be re-exported, and that the French customs documentation has been duly signed and returned to Sotheby's within 60 days after the sale. After the 60-day period, no reimbursement will be possible.

General Information French auction houses are subject to rules of professional conduct. These rules are specified in a code approved by a ministerial order of 21 February 2012. This document is available (in French) on the website of the regularity body www.conseildesventes.fr .
A government commissioner at the *Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques* (regulatory body) can be contacted in writing for any issue and will assist, if necessary, in finding an amicable solution.

1. BEFORE THE AUCTION

Catalogue Subscriptions If you would like to take out a catalogue subscription, please ring +33 (0)1 53 05 53 05 ; +44 (0)20 7293 5000 or +1 212 894 7000 or send an email to :cataloguesales@sothebys.com .

+33 (0)1 53 05 53 85.

Pre-sale Estimates The pre-sale estimates are intended purely as a guide for prospective buyers. Any bid between the high and the low pre-sale estimates offers a fair chance of success. It is always advisable to consult us nearer the time of sale as estimates can be subject to revision.

Condition of the property Solely as a convenience, we may provide condition reports.
All property is sold in the condition in which they were offered for sale with all their imperfections and defects. No claim can be accepted for minor restoration or small damages.
It is the responsibility of the prospective bidders to inspect each property prior to the sale and to satisfy themselves that each property corresponds with its description. Given that the re-lining, frames and linings constitute protective measures and not defects, they will not be noted. Any measurements provided are only approximate.
All prospective buyers shall have the opportunity to inspect each property for sale during the pre-sale exhibition in order to satisfy themselves as to characteristics, size as well as any necessary repairs or restoration.

Safety at Sotheby's Sotheby's is concerned for your safety while on our premises and we endeavour to display items safely so far as is reasonably practicable. Nevertheless, should you handle any items on view at our premises, you do so at your own risk. Some items can be large and/or heavy and can be dangerous if mishandled. Should you wish to view or inspect any items more closely please ask for assistance from a member of Sotheby's staff to ensure your safety and the safety of the property on view.
Some items on view may be labelled "PLEASE DO NOT TOUCH". Should you wish to view these items you must ask for assistance from a member of Sotheby's staff, who will be pleased to assist you.

Electrical and Mechanical Goods All electrical and mechanical goods (including clocks) are sold on the basis of their decorative value only and should not be assumed to be operative. It is essential that prior to any intended use, the electrical system is checked and approved by a qualified electrician.

Copyright No representations are made as to whether any property is subject to copyright, nor whether the buyer acquires any copyright in any property sold.

2. BIDDING IN THE SALE

Bids may be executed in person by paddle during the auction or by telephone or online, or by a third person who will transmit the orders in writing or by telephone prior to the sale. The auctions will be conducted in Euros. A currency converter will be operated in the salesroom for your convenience but, as errors may occur, you should not rely upon it as a substitute for bidding in Euros.

Bidding in Person To bid in person at the auction, you will need to register for and collect a numbered paddle before the auction begins. Proof of identity and bank references will be required.

If you wish to bid on a property, please indicate clearly that you are bidding by raising your paddle and attracting the attention of the auctioneer. Should you be the successful buyer of any property, please ensure that the auctioneer can see your paddle and that it is your number that is called out.
Should there be any doubts as to price or buyer, please draw the auctioneer's attention to it immediately.
Sotheby's will invoice all property sold to the name and address in which the paddle has been registered and invoices cannot be transferred to other names and addresses. In the event of loss of your paddle, please inform the sales clerk immediately.
At the end of the sale, please return your paddle to the registration desk.

Bidding as Principal If you make a bid at auction, you do so as principal and Sotheby's may hold you personally and solely liable for that bid unless it has been previously agreed that you do so on behalf of an identified and acceptable third party and you have produced a valid written power of attorney acceptable to us. In this case, you and the third party are held jointly and severally responsible. In the event of a challenge by the third party, Sotheby's may hold you solely liable for that bid.

Absentee Bids If you cannot attend the auction, we will be pleased to execute written bids on your behalf.
A bidding form can be found at the back of this catalogue. This service is free and confidential. In the event of identical bids, the earliest bid received will take precedence.
Always indicate a "top limit". "Buy" and unlimited bids will not be accepted.
Any written bids may be:

- Sent by facsimile to +33 (0)1 53 05 52 93/52 94,
- Given to staff at the Client Service Desks,
- Posted to the Paris offices of Sotheby's,
- Hand delivered to the Paris offices of Sotheby's.

To ensure a satisfactory service to bidders, please ensure that we receive your written bids at least 24 hours before the sale.

Bidding by Telephone If you cannot attend the auction, it is possible to bid on the telephone on property with a minimum low estimate of €4,000. As the number of telephone lines is limited, it is necessary to make arrangements for this service 24 hours before the sale. Moreover, in order to ensure a satisfactory service to bidders, we kindly ask you to make sure that we have received your written confirmation of telephone bids at least 24 hours before the sale.

We also suggest that you leave a covering bid which we can execute on your behalf in the event we are unable to reach you by telephone. Multi-lingual staff are available to execute bids for you.

Telephone bidding will be recorded to ensure any misunderstanding over bidding during the auctions.

Bidding Online If you cannot attend the auction, it is possible to bid directly online. Online bids are made subject to the BIDnow Conditions available on the Sotheby's website or upon request. The BID now Conditions apply in relation to online bids in addition to these Conditions of Sale.

3. AT THE AUCTION

Conditions of Sale The auction is governed by the Conditions of Sale printed in this catalogue. Anyone considering bidding in the auction should read the Conditions of Sale carefully. They may be amended by way of notices posted in the salesroom or by way of announcement made by the auctioneer.

Access to the property during the sale For security reasons, prospective bidders will not be able to view the property whilst the auction is taking place.

Auctioning The auctioneer may commence and advance the bidding at levels he considers appropriate and is entitled to place consecutive and responsive bids on behalf of the seller until the reserve price is achieved.

4. AFTER THE AUCTION

Results If you would like to know the

result of any absentee bids which you may have instructed us to execute on your behalf, please telephone Sotheby's (France) S.A.S. on: +33 (0)1 53 05 53 34, or by fax. +33 (0)1 53 05 52 93/52 94.

Payment Payment is due immediately after the sale and may be made by the following methods:

- Bank wire transfer in Euros
- Euro banker's draft
- Euro cheque
- Credit cards (Visa, Mastercard, American Express, CUP); Please note that 40,000 EUR is the maximum payment that can be accepted by credit card.
- Cash in Euros: for private or professionals to an equal or lower amount of €1,000 per sale (but to an amount of €15,000 for a non-French resident for tax purposes who does not operate as a professional). It remains at the discretion of Sotheby's to assess the evidence of non-tax residence as well as proof that the buyer is not acting for professional purposes.

Cashiers and the Collection of Purchases office are open daily 10am to 12.30pm and 2pm to 6pm.
It is Sotheby's policy to request any new clients or buyers preferring to make a cash payment to provide proof of identity (by providing some form of government issued identification containing a photograph, such as a passport, identity card or driver's licence) and confirmation of permanent address. Thank you for your co-operation.
Cheques and drafts should be made payable to Sotheby's. Although personal and company cheques drawn up in Euro on French bank as by a foreign bank are accepted, you are advised that property will not be released before the final collection of the cheque, collection that can take several days, or even several weeks as for foreign cheque (credit after collection). On the other hand, the lot will be issued immediately if you have a pre-arranged Cheque Acceptance Facility.

Bank transfers should be made to:
HSBC Paris St Augustin
3, rue La Boétie
75008 Paris
Name : Sotheby's (France) S.A.S.
Account Number : 30056 00050 00502497340 26
IBAN : FR 76 30056 00050 00502497340 26
Swift Code : CCFRFRPP
Please include your name, Sotheby's account number and invoice number with your instructions to your bank.
Please note that we reserve the right to decline payments received from anyone other than the buyer of record and that clearance of such payments will be required. Please contact our Client Accounts Department if you have any questions concerning clearance.
No administrative fee is charged for payment by Mastercard and Visa.
We reserve the right to seek identification of the source of funds received.

Collection of Purchases Purchases can only be collected after payment in full in cleared funds has been made and appropriate identification has been provided.
All property will be available during, or after each session of sale on presentation of the paid invoice with the release authorisation from the Client Accounts Office.
Should lots sold at auction not be collected by the buyer immediately after the auction, those lots will, after 30 days following the auction sale (including the date of the sale), be stored at the buyer's risk and expense and then transferred to a storage facility designated by Sotheby's at the buyer's risk and expense.
All charges due to the storage facility shall be met in full by the buyer before collection of the property by the buyer.

Insurance Sotheby's accepts liability for loss or damage to lots for a maximum period of 30 (thirty) calendar days after the date of the auction (including the date of the auction). After that period, the purchased lots are at the Buyer's sole responsibility for insurance.

Export of cultural goods The export of any property from France or import into any other country may be subject to one or more export or import licences being granted.
It is the buyer's responsibility to obtain any relevant export or import licence. Buyers are reminded that property purchased must be paid for immediately after the auction.
The denial of any export or import licence required or any delay in obtaining such licence cannot justify the cancellation of the sale or any delay in making payment of the total amount due.
Sold property will only be delivered to the buyer or sent to the buyer at their expense, following his/her written instructions, once the export formalities are complete.
Sotheby's, upon request, may apply for a licence to export your property outside France (a "Passport"). An EU Licence is necessary to export from the European Union cultural goods subject to the EU Regulation on the export of cultural property (EEC No. 3911/92, Official Journal No. L395 of 31/12/92).
A French Passport is necessary to move from France to another Member State of the EU cultural goods valued at or above the relevant French Passport threshold.
A French Passport may also be necessary to export outside the European Union cultural goods valued at or above the relevant French Passport limit but below the EU Licence limit.
The following is a selection of some of the categories and a summary of the limits above which either an EU licence or a French Passport is required:

- Watercolours, gouaches and pastels more than 50 years old €30,000
- Drawings more than 50 years old €15,000
- Pictures and paintings in any medium on any material more than 50 years old (other than watercolours, gouaches and pastels above mentioned) €150,000
- Original sculpture or statuary and copies produced by the same process as the original more than 50 years old €50,000
- Books more than 100 years old singly or in collection €50,000
- Means of transport more than 75 years old €50,000
- Original prints, engravings, serigraphs and lithographs with their respective plates and original posters €15,000
- Photographs, films and negatives there of €15,000
- Printed Maps more than 100 years old €15,000
- Incunabula and manuscripts including maps and musical scores single or in collections irrespective of value
- Archaeological items more than 100 years old irrespective of value
- Dismembered monuments more than 100 years old irrespective of value
- Archives more than 50 years old irrespective of value
- Any other antique items more than 50 years old €50,000

Please note that French regulation n°2004-709 dated 16th July 2004 modifying French regulation n°93-124 dated 29th January 1993, indicates that «for the delivery of the French passport, the appendix of the regulation foresees that for some categories, thresholds will be different depending where the goods will be sent to, outside or inside the EU».
We recommend that you keep any document relating to the import and export of property, including any licences, as these documents may be required by the relevant authority.
Please note that when applying for a certificate of free circulation for the property, the authority issuing such certificate may express its intention to acquire the property within the conditions provided by law.

Endangered Species Items made of or incorporating animal material such as ivory, whalebone, tortoiseshell, etc., irrespective of age or value, require a specific licence from the French Ministry of the Environment prior to leaving France. Please note that the ability to obtain an export licence or certificate does not ensure the ability to obtain an import licence or certificate in another country, and vice versa. For example, it is illegal to import African elephant ivory into the United States. Sotheby's suggests that buyers check with their own government regarding wildlife import requirements prior to placing a bid. It is the buyer's responsibility to obtain any export or import licences and/or certificates as well as any other required documentation.
Please note that Sotheby's is not able to assist buyers with the shipment of any lots containing ivory and/or other restricted materials into the United States. A buyer's inability to export or import these lots cannot justify a delay in payment or a sale's cancellation.

Pre-emption right The French state retains a pre-emption right on certain works of art and archives which may be exercised during the auction. In case of confirmation of the pre-emption right within fifteen (15) days from the date of the sale, the French state shall be subrogated in the buyer's position. Considered as works of art, for purposes of pre-emption rights are the following categories:

(1) Archaeological objects more than 100 years old found during land based and underwater searches of archaeological sites and collections;

(2) Pieces of decoration issuing from dismembered buildings;

(3) Watercolours, gouaches and pastels, drawings, collages, prints, posters and their frames;

(4) Photographs, films and negatives thereof irrespective of the number;

(5) Films and audio-visual works;

(6) Original sculptures or statuary or copies obtained by the same process and castings which were produced under the artists or legal descendants control and limited in number to less than eight copies, plus four numbered copies by the artists;

(7) Contemporary works of art not included in the above categories 3) to 6);

(8) Furniture and decorative works of art;

(9) Incunabula and manuscripts, books and other printed documents;

(10) Collections and specimens from zoological, botanical, mineralogy, anatomy collections ; collections and objects presenting a historical, palaeontological, ethnographic or numismatic interest;

(11) Means of transport;

(12) Any other antique objects not included in the above categories 1) to 11)

EXPLANATION OF SYMBOLS

The following key explains the symbols you may see inside this catalogue.

□ No Reserve

Unless indicated by a box (□), all lots in this catalogue are offered subject to a reserve. A reserve is the confidential hammer price established between Sotheby's and the seller and below which a lot will not be sold. The reserve is generally set at a percentage of the low estimate and will not exceed the low estimate for the lot as set out in the catalogue or as announced by the auctioneer. If any lots in the catalogue are offered without a reserve, these lots are indicated by a box (□). If all lots in the catalogue are offered without a reserve, a Special Notice will be included to this effect and the box symbol will not be used.

○ Guaranteed Property

The seller of lots with this symbol has been guaranteed a minimum price from one auction or a series of auctions. This guarantee may be provided by Sotheby's or jointly by Sotheby's and a third party. Sotheby's and any third parties providing a guarantee jointly with Sotheby's benefit financially if a guaranteed lot is sold successfully and may incur a loss if the sale is not successful. If the Guaranteed Property symbol for a lot is not included in the printing of the auction catalogue, a pre-sale or pre-lot announcement will be made indicating that there is a guarantee on the lot. If every lot in a catalogue is guaranteed, the Important Notices in

the sale catalogue will so state and this symbol will not be used for each lot.

△ Property in which Sotheby's has an Ownership Interest

Lots with this symbol indicate that Sotheby's owns the lot in whole or in part or has an economic interest in the lot equivalent to an ownership interest.

∍ Irrevocable Bids

Lots with this symbol indicate that a party has provided Sotheby's with an irrevocable bid on the lot that will be executed during the sale at a value that ensures that the lot will sell. The irrevocable bidder, who may bid in excess of the irrevocable bid, will be compensated based on the final hammer price in the event he or she is not the successful bidder. If the irrevocable bidder is the successful bidder, he or she will be required to pay the full Buyer's Premium and will not be otherwise compensated. If the irrevocable bid is not secured until after the printing of the auction catalogue, a pre-sale or pre-lot announcement will be made indicating that there is an irrevocable bid on the lot. If the irrevocable bidder is advising anyone with respect to the lot, Sotheby's requires the irrevocable bidder to disclose his or her financial interest in the lot. If an agent is advising you or bidding on your behalf with respect to a lot identified as being subject to an irrevocable bid, you should request that the agent disclose whether or not he or she has a financial interest in the lot.

◉ Restricted Materials

Lots with this symbol have been identified at the time of cataloguing as containing organic material which may be subject to restrictions regarding import or export. The information is made available for the convenience of Buyers and the absence of the symbol is not a warranty that there are no restrictions regarding import or export of the Lot.

Please refer to the section on "Endangered species" in the "Information to Buyers". As indicated in this section, Sotheby's is not able to assist buyers with the shipment of any lots with this symbol into the United States. A buyer's inability to export or import any lots with this symbol cannot justify a delay in payment or a sale's cancellation.

α VAT

Items sold to buyers whose address is in the EU will be assumed to be remaining in the EU. The property will be invoiced as if it had no VAT symbol (see 'Property with no VAT symbol' above). However, if the property is to be exported from the EU, Sotheby's will re-invoice the property under the normal VAT rules (see 'Property sold with a † symbol' above) as requested by the seller.

Items sold to buyers whose address is outside the EU will be assumed to be exported from the EU. The property will be invoiced under the normal VAT rules (see 'Property sold with a † symbol' above). Although the hammer price will be subject to VAT this will be cancelled or refunded upon export - see 'Exports from the European Union'. However, buyers who are not intending to export their property from the EU should notify our Client Accounts Department on the day of the sale and the property will be re-invoiced showing no VAT on the hammer price (see 'Property sold with no VAT symbol' above).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A complete translation in English of our Conditions of Business is available on www.sothebys.com or on request +33 (0)1 53 05 53 05

Article I : Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente, auxquelles s'ajoutent les conditions relatives aux enchères en ligne en direct via le système BIDnow accessibles sur le site internet de Sotheby's ou disponibles sur demande (dites « Conditions BIDnow »), régissent les relations entre, d'une part, la société Sotheby's France S.A.S (« Sotheby's ») agissant en tant que mandataire du (des) vendeur(s) dans le cadre de son activité de vente de biens aux enchères publiques ainsi que de son activité de vente de gré à gré des biens non adjugés en vente publique, et, d'autre part, les acheteurs, les enchérisseurs et leurs mandataires et ayants-droit respectifs.

Dans le cadre des ventes mentionnées au paragraphe précédent, Sotheby's agit en qualité de mandataire du vendeur, le contrat de vente étant conclu entre le vendeur et l'acheteur.

Les présentes Conditions Générales de Vente, les Conditions BIDnow pour les enchères en ligne et toutes les notifications, descriptions, déclarations et autres concernant un bien quelconque, qui figurent dans le catalogue de la vente ou qui sont affichées dans la salle de vente, sont susceptibles d'être modifiées par toute déclaration faite par le commissaire-priseur de ventes volontaires préalablement à la mise aux enchères du bien concerné.

Le « groupe Sotheby's » comprend la société Sotheby's dont le siège est situé aux Etats-Unis d'Amérique, toutes les entités contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce (y compris Sotheby's) ainsi que la société Sotheby's Diamonds et toutes les entités contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

Le fait de participer à la vente vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, des Conditions BIDnow pour les enchères en ligne et des Informations aux Acheteurs.

AVANT LA VENTE

Article II : Obligations du vendeur – déclarations et garanties

Le vendeur garantit à Sotheby's et à l'acheteur :

(i) qu'il a la pleine propriété non contestée, ou qu'il est dûment mandaté par la personne ayant la pleine propriété non contestée des biens mis en vente, lesquels sont libres de toutes réclamations, contestations, saisies, réserves de propriété, droits, charges, garanties ou nantissements quelconques de la part de tiers, et qu'il peut ainsi valablement transférer la propriété pleine et entière desdits biens ;

(ii) que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française ; que, dans le cas où les biens, entrés sur le territoire français, proviendraient d'un pays non-membre ou d'un pays membre de l'Union Européenne, légalement ; que les déclarations requises à l'importation et à l'exportation ont été dûment effectuées et les taxes à l'exportation et à l'importation ont été dûment réglées ;

(iii) qu'il a payé ou paiera toutes les taxes et/ou droits qui sont dus sur le produit de la vente des biens et qu'il a notifié par écrit à Sotheby's le détail des taxes et droits qui sont dus par Sotheby's au nom du vendeur dans tout pays autre que la France ;

(iv) qu'il a mis à la disposition de Sotheby's toutes les informations concernant les biens mis en vente, notamment toutes les informations relatives au titre de propriété, à l'authenticité, à l'origine, aux obligations fiscales et/ou douanières ainsi qu'à l'état desdits biens.

Le vendeur indemnisera Sotheby's et l'acheteur de tous dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient du non-respect partiel ou total de l'une quelconque de ses obligations. Si à tout moment Sotheby's a un doute sérieux quant à la véracité des garanties données par le vendeur et/ou au respect par le vendeur de ses obligations essentielles vis-à-vis de l'acheteur, Sotheby's se réserve le droit d'en informer l'acheteur et, dans le cas où ce dernier demanderait l'annulation de la vente, de consentir à cette annulation au nom du vendeur, ce que le vendeur reconnait et accepte.

Article III : État des biens vendus

Tous les biens sont vendus tels quels, dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents. Il est de la responsabilité des enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque bien correspond à sa description. Les dimensions sont données à titre indicatif.

Article IV : Droits de propriété intellectuelle

La vente des biens proposés n'emporte en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle sur ceux-ci, tels que notamment les droits de reproduction ou de représentation.

Article V : Indications du catalogue

Les indications portées sur le catalogue sont établies par Sotheby's avec toute la diligence requise d'un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des rectifications affichées dans la salle de vente avant l'ouverture de la vacation ou de celles annoncées par le commissaire-priseur de ventes volontaires en début de vacation et portées sur le procès-verbal de la vente. Les indications sont établies compte tenu des informations données par le vendeur, des connaissances scientifiques, techniques et artistiques et de l'opinion généralement admise des experts et des spécialistes, existantes à la date à laquelle lesdites indications sont établies.
Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et peuvent faire l'objet de modifications à tout moment avant la vente.
Toute reproduction de textes, d'illustrations ou de photographies figurant au catalogue nécessite l'autorisation préalable de Sotheby's.

Article VI : Exposition

Dans le cadre de l'exposition avant-vente, tout acheteur potentiel a la possibilité d'inspecter chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations.

Article VII : Ordres d'achat

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, Sotheby's peut, sur demande, exécuter des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique si ce dernier moyen est indiqué spécifiquement dans le catalogue, étant entendu que Sotheby's, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci. Sotheby's se réserve le droit d'enregistrer, dans les conditions prévues par la loi, les enchères portées par téléphone ou par Internet.
Toute personne qui ne peut être présente à la vente aux enchères peut enchérir directement en ligne sur Internet. Les enchères en ligne sont régies par les Conditions BIDnow disponibles sur le site Internet de Sotheby's ou fournies sur demande. Les Conditions BIDnow s'appliquent aux enchères en ligne en sus des présentes Conditions Générales de Vente.
Toute personne physique qui enchérit est réputée agir pour son propre compte. Si l'enchérisseur entend représenter une autre personne, physique ou morale, il doit le notifier par écrit à Sotheby's avant la vente. Sotheby's se réserve le droit de refuser si la personne représentée n'est pas suffisamment connue de Sotheby's. En tout état de cause, l'enchérisseur demeure solidairement responsable avec la personne qu'il représente de l'exécution des engagements incombant à tout acheteur en vertu de la loi, des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions BIDnow. En cas de contestation de la part de la personne représentée, Sotheby's pourra tenir l'enchérisseur pour seul responsable de l'enchère en cause.

Article VIII : Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les lots

figurant au catalogue sont offerts à la vente avec un prix de réserve. Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel, arrêté avec le vendeur, au-dessous duquel le bien ne peut être vendu. Ce prix ne peut être fixé à un montant supérieur à l'estimation la plus basse figurant dans le catalogue ou annoncée publiquement par le commissaire-priseur de ventes volontaires et consignée au procès-verbal.

Article IX : Retrait des biens

Sotheby's pourra, sans que sa responsabilité puisse être engagée, retirer de la vente les biens proposés à la vente pour tout motif légitime (notamment en cas de (i) non-respect par le vendeur de ses déclarations et garanties, (ii) de doute légitime sur l'authenticité du bien proposé à la vente, ou (iii) à la suite d'une opposition formulée par un tiers quel qu'en soit le bien fondé, ou (iv) si, compte tenu des circonstances, la mise en vente du Bien pourrait porter atteinte à la réputation de Sotheby's ou (v) en application d'une décision de justice, ou (vi) en cas de révocation par le vendeur de son mandat).
Si Sotheby's a connaissance d'une contestation relative au titre de propriété du bien que le vendeur a confié à Sotheby's ou relative à une sûreté ou un privilège grevant celui-ci, Sotheby's ne pourra remettre ledit bien au vendeur tant que la contestation n'aura pas été résolue en faveur du vendeur.

Article X : Experts extérieurs

Conformément à l'article L. 321-29 du Code de commerce, Sotheby's peut faire appel à des experts extérieurs pour l'assister dans la description, la présentation et l'estimation de biens. Lorsque ces experts interviennent dans l'organisation de la vente, mention de leur intervention est faite dans le catalogue. Si cette intervention se produit après l'impression du catalogue, mention en est faite par le commissaire-priseur dirigeant la vente avant le début de celle-ci et cette mention est consignée au procès-verbal de la vente.
Sotheby's s'assure préalablement que les experts extérieurs auxquels elle a recours ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle, étant précisé que Sotheby's demeure solidairement responsable avec ces experts.
Sauf indication contraire, les experts extérieurs intervenant dans les ventes de Sotheby's ne sont pas propriétaires des biens offerts à la vente.

PENDANT LA VENTE

Article XI : Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur de ventes volontaires dirigeant la vente prononce les adjudications. Il assure la police de la vente et peut faire toutes réquisitions pour y maintenir l'ordre.
A l'ouverture de chaque vacation, le commissaire-priseur de ventes volontaires fait connaître les modalités de la vente et des enchères.
Chaque bien est identifié par un numéro qui correspond au numéro qui lui est attribué dans le catalogue de la vente. Sauf déclaration contraire du commissaire-priseur de ventes volontaires, la vente est effectuée dans l'ordre de la numérotation des biens, étant précisé que, avant ou pendant la vente, Sotheby's peut procéder à des retraits de biens de la vente conformément à la loi.
Le commissaire-priseur de ventes volontaires commence les enchères au niveau qu'il juge approprié et les poursuit de même. Il peut porter des enchères successives ou répondre jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
En cas de doute sur la validité de toute enchère, et notamment en cas d'enchères simultanées, le commissaire-priseur de ventes volontaires peut, à sa discrétion, annuler l'enchère portée et poursuivre la procédure de vente aux enchères du bien concerné.
Sotheby's se réserve la possibilité de ne pas prendre l'enchère portée par ou pour le compte d'un enchérisseur si celui-ci a été précédemment en défaut de paiement ou a été impliqué dans des incidents de paiement, de telle sorte que l'acceptation de son enchère pourrait mettre en cause la bonne fin de la vente aux enchères.
Le commissaire-priseur de ventes volontaires peut, si le vendeur en est d'accord, procéder à toute division des biens mis en vente. Il peut aussi procéder à la réunion des biens mis en vente par un même vendeur.

Article XII : Adjudication / Transfert de propriété / Transfert de risque

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'acheteur sous réserve que le commissaire-priseur de ventes volontaires accepte la dernière enchère en déclarant le lot adjugé. Un contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur sera alors formé, à moins que, après qu'un lot ait été adjugé, il apparaisse qu'une erreur a été commise ou une contestation est élevée. Dans ce cas, le commissaire-priseur de ventes volontaires aura la faculté discrétionnaire de constater que la vente de ce lot n'est pas formée et pourra décider, selon le cas, de désigner un autre adjudicataire, ou de poursuivre les enchères, ou d'annuler la vente et de remettre en vente le lot concerné. Cette faculté devra être mise en œuvre avant que le commissaire-priseur de ventes volontaires ne prononce la fin de la vacation. Les ventes seront définitivement formées à la clôture de la vacation. Si une contestation s'élève après la vacation, le procès-verbal de la vente fera foi.
L'acheteur ne deviendra propriétaire du bien adjugé qu'à compter du règlement effectif à Sotheby's du prix d'adjudication, et des commissions et frais dus.
Cependant, tous les risques afférents au bien adjugé seront transférés à la charge de l'acheteur à l'expiration d'un délai de 30 (trente) jours suivant la date de la vente, le jour de la vacation étant inclus dans le calcul. Si le lot est retiré par l'acheteur avant l'expiration de ce délai, le transfert de risques interviendra lors du retrait du bien par l'acheteur.
En cas de dommages (notamment perte, vol ou destruction) causés au bien adjugé, survenant avant le transfert des risques à l'acheteur et après le paiement effectif à Sotheby's du prix d'adjudication, et des commissions et frais dus, l'indemnité versée par Sotheby's à l'acheteur ne pourra être supérieure au prix d'adjudication (hors taxes). Aucune indemnité ne sera due dans les cas suivants : (i) dommages causés aux encadrements et verres recouvrant les biens achetés, (ii) dommages causés par un tiers à qui le bien a été confié en accord avec l'acheteur, en ce compris les erreurs de traitement (notamment travaux de restauration, encadrement ou nettoyage), (iii) dommages causés de manière directe ou indirecte, par les changements d'humidité ou de température, l'usure normale, la détérioration progressive ou le vice caché (notamment la vermoulure), (iv) dommages causés par les guerres ou les armes de guerre utilisant la fission atomique ou la contamination radioactive, les armes chimiques, biochimiques ou électromagnétiques.

Article XIII : Droit de préemption

L'État français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art et archives, dont l'exercice, au cours de la vente, doit être confirmé dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la date de la vente. En cas de confirmation dans ce délai, l'État français est subrogé à l'acheteur.

APRÈS LA VENTE

Article XIV : Commission d'achat
L'acheteur est tenu de payer à Sotheby's, en sus du prix d'adjudication, une commission qui fait partie du prix d'achat.
Le montant HT de la commission d'achat est de 25% du prix d'adjudication sur la tranche jusqu'à 180 000 € inclus, de 20% sur la tranche supérieure à 180 000 € jusqu'à 2 000 000 € inclus, et de 12,9% sur la tranche supérieure à 2 000 000 €, la TVA ou toute taxe similaire au taux en vigueur calculée sur la commission étant ajoutée et prélevée en sus par Sotheby's.

Article XV : Règlement

Dès qu'un bien est adjugé, l'acheteur doit présenter au commissaire-priseur dirigeant la vente ou à ses assistants, le numéro sous lequel il est enregistré et acquitter immédiatement le montant du prix d'adjudication, de la commission d'achat, et des frais de vente en euros.
L'acheteur doit procéder à l'enlèvement de ses achats à ses propres frais.
Conformément à l'article L. 321-6 du Code de commerce, les fonds détenus par Sotheby's pour le compte de tiers sont portés sur des comptes destinés à ce seul usage ouverts dans un établissement de crédit. En outre, Sotheby's a souscrit auprès d'organismes d'assurance ou de cautionnement des contrats garantissant la représentation de ces fonds.

Article XVI : Défaut de paiement de l'acheteur

En cas de défaut de paiement de l'acheteur, Sotheby's lui adressera une mise en demeure. Si cette mise en demeure reste infructueuse :

(a) le vendeur pourra choisir de remettre en vente le bien sur folle enchère.
Le vendeur devra faire connaître à Sotheby's sa décision de remettre le bien en vente sur folle enchère dès que Sotheby's l'aura informé de la défaillance de l'acheteur, et au plus tard dans les trois (3) mois suivant la date de la vente. Sotheby's remettra alors le bien aux enchères. Si le prix atteint par le bien à l'issue de cette nouvelle vente aux enchères est inférieur au prix atteint lors de l'enchère initiale, le fol enchérisseur devra payer la différence entre l'enchère initiale et la nouvelle enchère (y compris tout différence dans le montant de la commission d'achat ainsi que la TVA ou toute taxe similaire applicable) augmentée de tous frais encourus lors de la nouvelle vente ;

(b) si le vendeur n'indique pas à Sotheby's, dans le délai de trois mois suivant la date de la vente, son intention de remettre en vente le bien sur folle enchère, il sera réputé avoir renoncé à cette possibilité et Sotheby's aura mandat d'agir en son nom et pour son compte et pourra, mais sans y être obligé et sans préjudice de tous les droits dont dispose le vendeur en vertu de la loi :

(i) soit notifier à l'acquéreur défaillant la résolution de plein droit de la vente ; la vente sera alors réputée ne jamais avoir eu lieu et l'acquéreur défaillant demeurera redevable des frais, accessoires et pénalités éventuellement dus ;

(ii) soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication (augmenté de tous les frais, commission et taxes dus), pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, sous réserve dans ce dernier cas que Sotheby's ait obtenu préalablement du vendeur un mandat spécial et écrit à cet effet.

Sotheby's tiendra le vendeur informé de toutes démarches accomplies au nom du vendeur.
Par ailleurs, Sotheby's décline toute responsabilité quant aux conséquences, quelles qu'elles puissent être, d'une fausse déclaration et/ou d'un défaut de paiement de l'acheteur

Article XVII : Conséquences pour l'acheteur d'un défaut de paiement

Quelle que soit l'option retenue conformément à l'Article XVI (remise en vente sur folle enchère, résolution de plein droit de la vente ou exécution forcée de la vente) :

(a) L'acquéreur défaillant sera tenu, du seul fait de son défaut de paiement, de payer :

(i) tous les frais et accessoires, de quelque nature qu'ils soient, relatifs au défaut de paiement (en ce inclus, tous les frais liés à la remise en vente du bien sur folle enchère si cette option est choisie

par le vendeur) ;

(ii) des pénalités de retard calculées en appliquant, pour chaque jour de retard, un taux EURIBOR 1 mois augmenté de six cents (600) points de base sur la totalité des sommes dues (le nombre de jours de retard étant rapportés à une année de 365 jours) ; et (iii) des dommages et intérêts permettant de compenser intégralement le (ou les) préjudice(s) causé(s) par le défaut de paiement au vendeur, à Sotheby's et à tout tiers.

(b) Sotheby's pourra discrétionnairement décider de communiquer au vendeur les nom et adresse de l'acheteur afin de permettre au vendeur de poursuivre l'acheteur en justice pour recouvrer les montants qui lui sont dus ainsi que les frais de justice et s'efforcera d'en informer l'acheteur préalablement.

(c) Sotheby's pourra exercer tous les droits et recours sur tous les biens de l'acquéreur défaillant se trouvant en la possession de toute société du groupe Sotheby's.

Article XVIII : Exportation et importation

L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans un autre pays, peuvent être sujettes à une ou plusieurs autorisations (d'exportation ou d'importation). Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir toute autorisation nécessaire à l'exportation ou à l'importation. Le refus de toute autorisation d'exportation ou d'importation ou tout retard consécutif à l'obtention d'une telle autorisation ne justifiera ni la résolution ou l'annulation de la vente par l'acheteur ni un retard de paiement du bien.

Article XIX : Remise des biens

Sotheby's décline toute responsabilité au titre de l'emballage et du transport des biens.
Le bien adjugé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque (i) Sotheby's a perçu le paiement intégral effectif du prix d'adjudication, de la commission d'achat, et des frais de vente de celui-ci, augmentés de toutes taxes y afférentes, ou lorsque toute garantie satisfaisante lui a été donnée sur ledit paiement, et (ii) l'acheteur a délivré à Sotheby's tout document permettant de s'assurer de son identité (que ce soit, selon le cas, une personne physique ou une personne morale).
Sotheby's est autorisée à exercer un droit de rétention sur le bien adjugé, ainsi que sur tout autre bien appartenant à l'acheteur et détenu par Sotheby's jusqu'au paiement effectif de l'intégralité des sommes dues par l'acheteur ou jusqu'à la réception d'une garantie de paiement satisfaisante.

Article XX : Biens non enlevés par l'acheteur

Les biens vendus dans le cadre d'une vente aux enchères ou d'une vente de gré à gré, qui ne sont pas enlevés par l'acheteur seront, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'adjudication ou la vente de gré à gré (le jour de la vente étant inclus dans ce délai), entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur, puis transférés, aux frais de l'acheteur, auprès d'une société de gardiennage désignée par Sotheby's, le dépôt auprès de la société de gardiennage restant aux frais, risques et périls de l'acheteur.
Si les biens ne sont pas enlevés dans l'année suivant l'expiration du délai de 30 jours mentionné au précédent paragraphe, Sotheby's sera autorisée à mettre en vente aux enchères lesdits biens, sans prix de réserve, le mandat de vente à cet effet étant donné au profit de Sotheby's par les présentes. Les conditions générales de vente applicables à ces enchères seront celles en vigueur au moment de la vente.
Tous les produits de cette vente seront consignés par Sotheby's sur un compte spécial, après déduction par Sotheby's de toute somme qui lui est due, comprenant les frais d'entreposage encourus jusqu'à la revente du bien.

Article XXI : Résolution de la vente pour défaut d'authenticité de l'œuvre vendue

Dans les cinq années suivant la date d'adjudication, et s'il est établi d'une manière jugée satisfaisante par Sotheby's que le bien acquis n'est pas authentique, l'acheteur pourra obtenir de Sotheby's remboursement du prix payé par lui (commissions et TVA incluses) dans la devise de la vente d'origine après avoir notifié à Sotheby's sa décision de se prévaloir de la présente clause résolutoire et avoir restitué le bien à Sotheby's dans l'état dans lequel il se trouvait à la date de la vente et sous réserve de pouvoir transférer la propriété pleine et entière du bien libre de toutes réclamations quelconques de la part de tiers. La charge de la preuve du défaut d'authenticité, ainsi que tous les frais afférents au retour du bien demeureront à la charge de l'acheteur. Sotheby's pourra exiger que deux experts indépendants qui, de l'opinion à la fois de Sotheby's et de l'acheteur, sont d'une compétence reconnue soient missionnés aux frais de l'acheteur pour émettre un avis sur l'authenticité du bien. Sotheby's ne sera pas liée par les conclusions de ces experts et se réserve le droit de solliciter l'avis d'autres experts à ses propres frais.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article XXII : Protection des données – loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi « Informatique et Libertés »)

Dans le cadre de ses activités de ventes aux enchères, de marketing et de fournitures de services Sotheby's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur, notamment par l'enregistrement d'images vidéo, de conversations téléphoniques ou de messages électroniques relatifs aux enchères en ligne.
Sotheby's procède à un traitement informatique de ces données pour lui permettre d'identifier les préférences des acheteurs et des vendeurs afin de pouvoir fournir une meilleure qualité de service. Ces informations sont susceptibles d'être communiquées à d'autres sociétés du groupe Sotheby's situées dans des Etats non-membres de l'Union Européenne n'offrant pas un niveau de protection reconnu comme suffisant à l'égard du traitement dont les données font l'objet. Toutefois Sotheby's exige que tout tiers respecte la confidentialité des données relatives à ses clients et fournisse le même niveau de protection des données personnelles que celle en vigueur dans l'Union Européenne, qu'ils soient ou non situés dans un pays offrant le même niveau de protection des données personnelles.
Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données à caractère personnel les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur utilisation en s'adressant à Sotheby's.
Sotheby's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales, de marketing.

Article XXIII : Loi applicable - Juridiction compétente - Autonomie des dispositions

Les présentes Conditions Générales de Vente, chaque vente et tout ce qui s'y rapporte (incluant toutes les enchères réalisées en ligne pour une vente régie par les présentes Conditions Générales de Vente) sont soumises à la loi française. Conformément à l'article L. 321-37 du Code de commerce, le Tribunal de Grande Instance de Paris est seul compétent pour connaître de toute action en justice relative aux activités de vente dans lesquelles Sotheby's est partie. S'agissant des actions contractuelles, les vendeurs et les acheteurs ainsi que les mandataires réels ou apparents de ceux-ci reconnaissent et acceptent que Paris est le lieu d'exécution des prestations de Sotheby's.
Il est rappelé qu'en application de l'article L. 321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.
Sotheby's conserve pour sa part le droit d'intenter toute action devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris ou tout autre tribunal de son choix.
Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des présentes qui demeureront parfaitement valables et efficaces.
En cas de divergence entre la version française des présentes Conditions Générales de Vente et une version dans une autre langue, la version française fait foi.

Mai 2018

ESTIMATIONS ET CONVERSIONS

ESTIMATIONS EN EUROS

Les estimations imprimées dans le catalogue sont en Euros.
Pour guider les acheteurs éventuels, ces estimations peuvent être converties aux taux suivants, taux en vigueur lors de la mise sous presse du catalogue.
1 € = 1,172 $
1 € = 0,888 £
D'ici le jour de la vente, les taux auront certainement varié et nous recommandons aux acheteurs de les vérifier avant d'enchérir.
Lors de la vente, un convertisseur de monnaies suit les enchères en cours. Les valeurs affichées dans les autres monnaies ne sont qu'une aide, les enchères étant passées exclusivement en Euros. Sotheby's n'est pas responsable des erreurs qui peuvent intervenir lors des opérations de conversions.
Le paiement des lots est dû en Euros, mais le montant équivalent dans une autre monnaie peut être accepté au taux du jour de la vente.
Le règlement est fait au vendeur en Euros.

ESTIMATES IN EUROS

The estimates printed in the catalogue are in Euros.
As a guide to potential buyers, estimates for this sale can be converted at the following rate, which was current at the time of printing. These estimates may be rounded:
1 € = 1,172 $
1 € = 0,888 £
By the date of the sale this rate is likely to have changed, and buyers are recommended to check before bidding.
During the sale Sotheby's may provide a screen to show currency conversions as bidding progresses. This is intended for guidance only and all bidding will be in Euros. Sotheby's is not responsible for any error or omissions in the operation of the currency converter.
Payment for purchases is due in Euros, however the equivalent amount in any other currency will be accepted at the rate prevailing on the day that payment is received in cleared funds.
Settlement is made to vendors in the currency in which the sale is conducted.

ENTREPOSAGE ET ENLEVEMENT DES LOTS

Les lots achetés ne pourront être enlevés qu'après leur paiement et après que l'acheteur a remis à Sotheby's tout document permettant de s'assurer de son identité. (Veuillez vous référer au paragraphe 4 des Informations Importantes Destinées aux Acheteurs).
Tous les lots pourront être retirés pendant ou après chaque vacation au 6 rue de Duras, 75008 Paris, sur présentation de l'autorisation de délivrance du Post Sale Services de Sotheby's.
Nous recommandons vivement aux acheteurs de prendre contact avec le Post Sale Services afin d'organiser la livraison de leurs lots après paiement

intégral de ceux-ci.

Dès la fin de la vente, les lots sont susceptibles d'être transférés dans un garde-meubles tiers :
VULCAN ART SERVICES
135, rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers
Tél. +33 (0)1 41 47 94 00
Fax. +33 (0)1 41 47 94 01
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h / 14h – 17h
(vendredi fermeture à 16h)

Veuillez noter que les frais de manutention et d'entreposage sont pris en charge par Sotheby's pendant les 30 premiers jours suivants la vente, et qu'ils sont à la charge de l'acheteur après ce délai.

RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DOMMAGE DES LOTS

Il appartient aux acheteurs d'effectuer les démarches nécessaires le plus rapidement possible. A cet égard, il leur est rappelé que Sotheby's n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou dommage causés aux lots au-delà d'un délai de 30 (trente) jours suivant la date de la vente.
Veuillez-vous référer à l'Article XII des conditions générales de vente relatif au *Transfert de risque*.
Tout lot acquis n'ayant pas été retiré par l'acheteur à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la date de la vente (incluant la date de la vacation) sera entreposé aux frais, risques et périls de l'acheteur. L'acheteur sera donc lui-même chargé de faire assurer les lots acquis.

FRAIS DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

Pour tous les lots achetés qui ne sont pas enlevés dans les 30 jours suivant la date de la vente, il sera perçu des frais hors taxes selon le barème suivant :

- Biens de petite taille (tels que bijoux, montres, livres et objets en céramique) : frais de manutention de 25 EUR par lot et frais d'entreposage de 2,50 EUR par jour et par lot.
- Tableaux et Biens de taille moyenne (tels que la plupart des peintures et meubles de petit format) : frais de manutention de 35 EUR par lot et frais d'entreposage de 5 EUR par jour et par lot.
- Tableaux, Mobilier et Biens de grande taille (biens dont la manutention ne peut être effectuée par une personne seule) : frais de manutention de 50 EUR par lot et frais d'entreposage de 10 EUR par jour et par lot.
- Biens de taille exceptionnelle (tels que les sculptures monumentales) : frais de manutention de 100 EUR par lot et frais d'entreposage de 12 EUR par jour et par lot.

La taille du lot sera déterminée par Sotheby's au cas par cas (les exemples donnés ci-dessus sont à titre purement indicatif).
Tous les frais sont soumis à la TVA, si applicable.
Le paiement de ces frais devra être fait à l'ordre de Sotheby's auprès du Post Sale Services à Paris.
Pour les lots dont l'expédition est confiée à Sotheby's, les frais d'entreposage cesseront d'être facturés à compter de la réception du paiement par vos soins à Sotheby's, après acceptation et signature du devis de transport.

Contact
Pour toute information, veuillez contacter notre Post Sale Services :
Du lundi au vendredi : 9h30 – 12h30 et 14h – 18h
T : +33 (0)1 53 05 53 67
F : +33 (0)1 53 05 52 11
E : frpostsaleservices@sothebys.com

COLLECTION OF PURCHASES

Purchased lots can only be collected after payment in full in cleared funds has been made (please refer to paragraph 4 of Information to Buyers) and appropriate identification has been provided.
All lots will be available for collection during or after each sale session at 6 rue de Duras, 75008 Paris on presentation of the paid invoice with the release authorisation from Sotheby's Post Sale Services.
We recommend to our buyer clients to contact the Post Sale Services in order to organise the shipment of their purchases once payment has been cleared.
Once the sale is complete, the lots may be transferred to a third party warehouse:
VULCAN ART SERVICES
135, rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers
Tel. +33 (0)1 41 47 94 00
Fax. +33 (0)1 41 47 94 01
Opening hours: 8.30-12AM/2-5PM
(Friday closed at 4PM)

Please note that handling costs and storage fees are borne by Sotheby's during the first 30 days after the sale, but will be at the buyer's expense after this time.

LIABILITY FOR LOSS AND DAMAGE FOR PURCHASED LOTS

Purchasers are requested to arrange clearance as soon as possible and are reminded that Sotheby's accepts liability for loss or damage to lots for a maximum period of thirty (30) calendar days following the date of the auction.
Please refer to clause XII Transfer of Risk of the Conditions of Business for buyers.
Purchased lots not collected by the buyer after 30 days following the auction sale (including the date of the sale) will be stored at the buyer's risk and expense. Therefore the purchased lots will be at the buyer's sole responsibility for insurance.

STORAGE AND HANDLING CHARGES

Any purchased lots that have not been collected within 30 days from the date of the auction will be subject to handling and storage charges at the following rates:
- Small items (such as jewellery, watches, books or ceramics) : handling fee of 25 EUR per lot plus storage charges of 2.50 EUR per day per lot.
- Paintings, Furniture and Medium Items (such as most paintings or small items of furniture) : Handling fee of 35 EUR per lot plus storage charges of 5 EUR per day per lot.
- Paintings, Furniture and Large items (items that cannot be lifted or moved by one person alone): Handling fee of 50 EUR per lot plus storage charges of 10 EUR per day per lot.
- Oversized Items (such as monumental sculptures) : Handling fee of 100 EUR per lot plus storage charges of 12 EUR per day per lot.

A lot's size will be determined by Sotheby's on a case by case basis (typical examples given above are for illustration purposes only). All charges are subject to VAT, where applicable. All charges are payable to Sotheby's at Post Sale Services.
Storage charges will cease for purchased lots which are shipped through Sotheby's from the date on which we have received a signed quote acceptance and its payment from you.

Contact
Post Sale Services (Mon – Fri 9:30am – 12:30pm / 2:00pm – 6:00pm)
T : +33 (0)1 53 05 53 67
F : +33 (0)1 53 05 52 11
E : frpostsaleservices@sothebys.com
7/14 PARIS_ENTREPOSAGE

GLOSSAIRE DES TERMES

Toute indication concernant l'identification de l'artiste, l'attribution, l'origine, la date, l'âge, la provenance et l'état est l'expression d'une opinion et non pas une constatation de fait. Pour former son opinion, Sotheby's se réserve le droit de consulter tout expert ou autorité qu'elle estime digne de confiance et de suivre le jugement émis par ce tiers.

Nous vous conseillons de lire attentivement les Conditions Générales de Vente publiées sur la Plateforme Internet avant de prendre part à une vente, en particulier les Articles III (Etat des biens vendus), V (Informations sur la Vente en Ligne) et XVIII (Résolution de la vente d'un Lot pour défaut d'authenticité de ce Lot).

Les exemples suivants explicitent la terminologie utilisée pour la présentation des lots.

1. « Hubert Robert » :
A notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste. Lorsque le(s) prénom(s) est inconnu, des astérisques suivis du nom de l'artiste, précédés ou non d'une initiale, indiquent que, à notre avis, l'œuvre est de l'artiste cité.

Le même effet s'attache à l'emploi du terme « par » ou « de » suivie de la désignation de l'auteur.

2. « Attribué à … Hubert Robert »
A notre avis, l'œuvre a été exécutée pendant la période de production de l'artiste mentionné et des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable, cependant la certitude est moindre que dans la précédente catégorie.

3. « Atelier de … Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une œuvre exécutée par une main inconnue de l'atelier ou sous la direction de l'artiste.

4. « Entourage de … Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une œuvre d'une main non encore identifiée, distincte de celle de l'artiste cité mais proche de lui, sans être nécessairement un élève.

5. « Suiveur de … Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une œuvre d'un artiste travaillant dans le style de l'artiste, contemporain ou proche de son époque, mais pas nécessairement son élève.

6. « Dans le goût de … A la manière de … Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une œuvre dans le style de l'artiste mais exécuté à une date postérieure à la période d'activité de l'artiste.

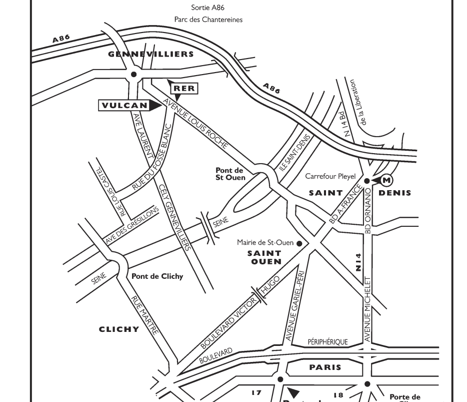
7. « D'après … Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une copie, qu'elle qu'en soit la date, d'une œuvre connue de l'artiste.

8. « Signé … Daté … Inscrit… Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une œuvre signée ou datée par l'artiste ou sur laquelle il a inscrit son nom.

9. « Porte une signature … Porte une date … Porte une inscription … Hubert Robert »
A notre avis, il s'agit d'une œuvre dont la signature, la date ou l'inscription ont été portées par une autre main que celle de l'artiste.

Les dimensions sont données dans l'ordre suivant : la hauteur précède la largeur.

PLAN D'ACCÈS



DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

La liste complète de nos bureaux et salles de ventes à travers le monde est disponible sur sothebys.com, vous y trouverez également toutes les informations détaillées concernant les services de Sotheby's.

Bruxelles / Luxembourg
Emmanuel Van de Putte
+32 2 627 71 95

Amsterdam
Albertine Verlinde
+31 20 550 2204

Barcelone
Valeria Carbo
+34 93 414 0866

Cologne
Nadia Abbas
+49 22 1207 1716

Genève
Stéphanie Schleining
+41 22 908 48 52

Hambourg / Berlin
Katharina Wittgenstein
Julia Mundhenke
+49 40 444 080

Madrid
Laura Perez Hernandez
+34 91 576 5714

Munich
Nicola Keglevich
+49 89 291 31 51

Vienne
Jördis Fuchs
+43 1 512 4772

Zurich
Sonja Djenadija
+41 44 226 22 45

VENTES À VENIR

Le calendrier complet des ventes internationales ainsi que tous les résultats des ventes sont disponibles sur sothebys.com

JOAILLERIE PARIS
11 octobre 2018
Paris

MODERNITÉS
18 octobre 2018
Paris

LA COLLECTION RENAND-CHAPET
18 octobre 2018
Paris

ART MODERNE & IMPRESSIONNISTE
19 octobre 2018
Paris

ŒUVRES DE LA COLLECTION OSCAR MAIRLOT - DE MAGRITTE À ZAO WOU-KI
19 octobre 2018
Paris

COLLECTION PIERRE BERGÉ - D'UNE DEMEURE L'AUTRE
Vente en association avec
Pierre Bergé & Associés
29, 30 et 31 octobre 2018
Paris

Photographes
Damien Perronnet / ArtDigitalStudio
Responsable de Fabrication
David Mountain, Londres
Graphiste
Antonella Banfi

BOARD OF DIRECTORS

Domenico De Sole
Chairman of the Board

The Duke of Devonshire
Deputy Chairman of the Board

Tad Smith
President and
Chief Executive Officer

Jessica Bibliowicz
Linus W. L. Cheung
Kevin Conroy
Daniel S. Loeb
Olivier Reza
Marsha E. Simms
Diana L. Taylor
Dennis M. Weibling
Harry J. Wilson

SOTHEBY'S EXECUTIVE MANAGEMENT

Jill Bright
Human Resources
& Administration
Worldwide

Amy Cappellazzo
Chairman
Fine Art Division

Valentino D. Carlotti
Business Development
Worldwide

Kevin Ching
Chief Executive Officer
Asia

Adam Chinn
Chief Operating Officer
Worldwide

Lauren Gioia
Communications
Worldwide

David Goodman
Digital Development
& Marketing
Worldwide

Mike Goss
Chief Financial Officer

Jane Levine
Chief Compliance Counsel
Worldwide

Laurence Nicolas
Global Managing Director
Jewelry & Watches

Jonathan Olsoff
General Counsel
Worldwide

Jan Prasens
Managing Director
Europe, Middle East, Russia,
India and Africa

Allan Schwartzman
Chairman
Fine Art Division

SOTHEBY'S INTERNATIONAL COUNCIL

Robin Woodhead
Chairman
Sotheby's International

Jean Fritts
Deputy Chairman

John Marion
Honorary Chairman

Juan Abelló
Judy Hart Angelo
Anna Catharina Astrup
Nicolas Berggruen
Philippe Bertherat
Lavinia Borromeo
Dr. Alice Y.T. Cheng
Laura M. Cha
Halit Cingillioğlu
Jasper Conran
Henry Cornell
Quinten Dreesmann
Ulla Dreyfus-Best
Jean Marc Etlin
Tania Fares
Comte Serge de Ganay
Ann Getty
Yassmin Ghandehari
Charles de Gunzburg
Ronnie F. Heyman
Shalini Hinduja
Pansy Ho
Prince Amyn Aga Khan
Catherine Lagrange
Edward Lee
Jean-Claude Marian
Batia Ofer
Georg von Opel
Marchesa Laudomia Pucci Castellano
David Ross
Patrizia Memmo Ruspoli
Rolf Sachs
René H. Scharf
Biggi Schuler-Voith
Judith Taubman
Olivier Widmaier Picasso
The Hon. Hilary M. Weston,
CM, CVO, OOnt

CHAIRMAN'S OFFICE

AMERICAS

Lisa Dennison
Benjamin Doller
George Wachter

Thomas Bompard
Lulu Creel
August Uribe

EUROPE

Oliver Barker
Helena Newman
Mario Tavella
Dr. Philipp Herzog von Württemberg

David Bennett
Lord Dalmeny
Claudia Dwek
Edward Gibbs
Caroline Lang
Lord Poltimore

ASIA

Patti Wong
Nicolas Chow

Quek Chin Yeow

06/18_BOD


Sotheby's
EST. 1744
Collectors gather here.